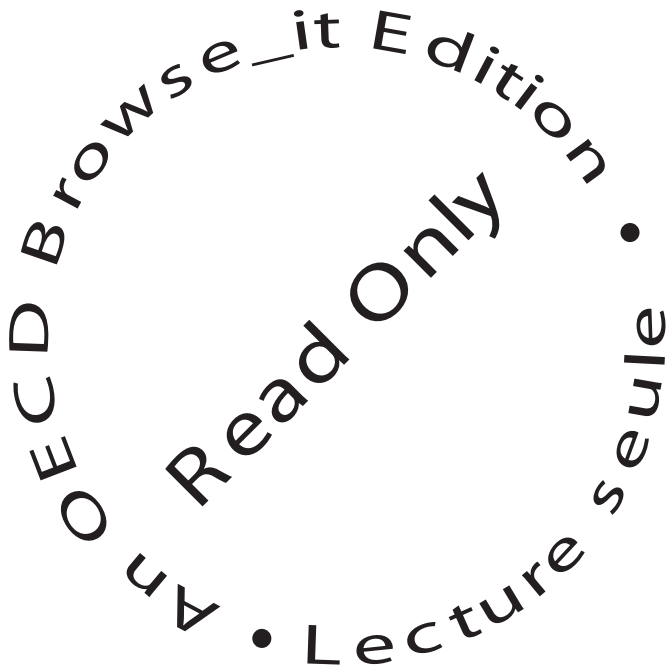


Le prix de l'eau et des services d'eau potable et d'assainissement

PDF GENERATED BY
www.pdfcrowd.com
• Lecture seule •





[About OECD Browse_it editions](#)

In a traditional bookshop you can browse the display copies from cover-to-cover, free of charge. Wouldn't it be good to be able to do the same online? Now you can. OECD's Browse_it editions allow you to browse our books, online, from cover-to-cover. But, just as in a real bookshop where you can't take or copy pages from the books on display, we've disabled the print and copy functions in our Browse-it editions - they're read-only. And, just as in a real bookshop, you may choose to buy or borrow from a library some titles you've browsed, so we hope you'll buy or borrow our books when they meet your needs. Tell us what you think about our Browse-it service, write to us at sales@oecd.org.

[Buying OECD Publications](#)

You can purchase OECD books and e-books from our Online Bookshop - www.oecd.org/bookshop where, if you purchase printed editions you can download the e-book edition free of charge. Our books are also available from a network of distributors, click the 'Distributors' button on this website: www.oecd.org/publications/distributors to find your nearest OECD publications stockist.

[OECD Publications in Libraries](#)

You'll find OECD publications in many institutional libraries around the world, especially at universities and in government libraries. Many subscribe to the OECD's own e-library, SourceOECD. SourceOECD provides online access to our books, periodicals and statistical databases. If your institutional library does not yet subscribe to SourceOECD, tell your librarian about our free three-month trial offer. For more details about SourceOECD visit <http://new.SourceOECD.org> or email sourceoecd@oecd.org. OECD has a network of Depository Libraries in each Member country where all OECD printed publications are available for consultation - www.oecd.org/depositorylibraries for a list.

LECD Browse_it Edition •
Read Only •
Lecture seule

LE PRIX DE L'EAU ET DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties peuvent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

ISBN 978-92-64-08361-5 (imprimé)
ISBN 978-92-64-08362-2 (PDF)
DOI 10.1787/9789264083622-fr

Publié en anglais : *Pricing Water Resources and Water and Sanitation Services*

Crédits photo : Couverture:

© Taro Yamada/Corbis, © Yellowj/Dreamstime.com, © Bart Sadowski/iStockphoto © Jerome Moreaux/Fotolia.com

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2010

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Le présent rapport est un des résultats du Programme horizontal 2007-2008 de l'OCDE sur l'eau, dont l'objectif était d'étudier :

- comment surmonter les obstacles financiers à la fourniture de services d'eau et d'assainissement adéquats, à un prix abordable pour tous, y compris pour les plus démunis, tout en assurant la viabilité financière des fournisseurs de services ; et
- comment améliorer le recours aux incitations économiques pour encourager une gestion des ressources en eau à la fois efficiente du point de vue économique et écologiquement viable, en accordant une attention particulière à l'utilisation de l'eau en agriculture.

Ce rapport présente les principales observations et conclusions concernant l'utilisation des instruments de tarification pour gérer la ressource en eau et les services de distribution d'eau et d'assainissement.

Le plan du rapport, le cadre conceptuel et les résultats intermédiaires ont été examinés par le Groupe de travail sur les questions d'environnement mondiales et structurelles de l'OCDE (GTEMS) en 2008. Ce rapport s'appuie sur les commentaires et suggestions formulés par les membres du GTEMS, ainsi que lors d'un certain nombre de conférences, notamment la réunion d'experts qui s'est déroulée à Paris en novembre 2007, la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm en 2008, le Forum mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Paris, au siège de l'OCDE, les 1er et 2 décembre 2008, et le 5^e Forum mondial de l'eau qui a eu lieu en mars 2009 à Istanbul.

La première version de ce rapport a été élaborée par Monica Scatista, qui a été détachée par la Banque européenne d'investissement auprès de la Direction de l'environnement de l'OCDE pendant la durée du programme 2007-2008. Les travaux ont été réalisés sous la direction de Brendan Gillespie. L'auteur a été aidé dans sa tâche par Carla Bertuzzi, Virginia Dagostino et David Kimble. Il a en outre bénéficié pour divers aspects du rapport des contributions de trois consultants (par ordre alphabétique) : Paul Herrington, Antonio Massarutto et Robin Simpson. La version finale du rapport a été établie par Xavier Leflaive, sous la direction d'Anthony Cox. Elle a bénéficié des observations complémentaires de collaborateurs de la Direction de l'environnement et d'Henri Smets.

Table des matières

Acronymes.....	
Résumé	9
Objectif et champ du rapport	9
Le nouveau contexte de la tarification de l'eau	9
La tarification de l'eau dans les pays de l'OCDE.....	10
Conséquences pour les politiques de l'eau	12
Introduction	15
Bibliographie	16
<i>Chapitre 1. Pourquoi parler du prix de l'eau.....</i>	<i>17</i>
Le prix de l'eau : mécanisme d'allocation ou instrument qui génère des recettes.....	18
La tarification : un instrument de financement du secteur de l'eau	19
Les arbitrages à réaliser entre de multiples objectifs	25
Notes.....	32
Bibliographie	33
<i>Chapitre 2. Le prix de l'eau dans les pays de l'OCDE : état des lieux</i>	<i>35</i>
Remarques sur la méthode employée	36
La tarification de la gestion des ressources en eau	37
La tarification des services d'eau et d'assainissement fournis aux ménages... ..	49
La tarification des services de distribution d'eau et d'assainissement fournis aux utilisateurs industriels	61
Redevances de raccordement applicables aux usagers domestiques et industriels.....	66
Synthèse.....	67
Notes.....	68
Bibliographie	69

Chapitre 3. Les enjeux politiques du prix de l'eau..... 71

Le nouveau contexte de la tarification de l'eau 72

Viabilité écologique..... 77

Effizienz économique : raisons justifiant l'adoption de solutions de second rang..... 78

Viabilité financière : le recouvrement du coût des services d'eau et d'assainissement 79

Accessibilité financière des factures d'eau : concilier des objectifs politiques différents 85

Voies à suivre 88

Notes..... 90

Bibliographie 91

Annexe A. Impôts et taxes appliqués à la facture d'eau des ménages..... 95

Notes..... 110

Annexe B. Autres sources d'information, par pays 111

Tableaux

1.1. Quatre objectifs des politiques de l'eau et leurs composantes..... 26

2.1. Redevances pour prélèvement par secteur et origine dans certains pays de l'OCDE, 2008..... 39

2.2. Caractéristiques des droits et redevances pour prélèvement appliqués dans les pays de l'OCDE..... 40

2.3. Caractéristiques des redevances pour pollution dans certains pays de l'OCDE..... 44

2.4. Évolution du prix de l'eau et de l'assainissement pour les ménages, dans les pays de l'OCDE et dans certains pays non membres, 2008..... 54

2.5. Structure des tarifs domestiques de distribution d'eau potable dans les pays de l'OCDE, 2008 57

2.6. Structure des redevances d'assainissement domestique dans certains pays de l'OCDE, 2008..... 60

2.7. Structure des tarifs de distribution d'eau à usage industriel par les réseaux publics dans les pays de l'OCDE, 2008 62

2.8. Structure des tarifs de collecte et de traitement des eaux usées industrielles dans les pays de l'OCDE, 2008..... 65

3.1. Taux de recouvrement des coûts dans le cadre des services d'eau fournis aux ménages dans certains pays de l'OCDE, d'après l'enquête OCDE 2007-08, 2008 80

- 3.2. Taux de recouvrement des coûts dans le cadre des services d'eau fournis aux ménages dans certains pays de l'OCDE, d'après diverses sources, 2008 81
- 3.3. Degré de recouvrement des coûts pour les services d'eau fournis aux industriels par le réseau public dans certains pays de l'OCDE, 2008 81

Figures

- 1.1. Les différents critères de répartition du coût des services relatifs à l'eau 24
- 1.2. Arbitrages entre objectifs politiques affectant le niveau et la structure des prix 27
- 2.1. Prix unitaire des services d'eau et d'assainissement fournis aux ménages, taxes comprises, dans les pays de l'OCDE, 2008 50
- 2.2. Variation du prix de l'eau et de l'assainissement au niveau local, dans les pays de l'OCDE, 2008 51
- 2.3. Variation du prix de l'eau et de l'assainissement au niveau local, dans les pays non membres de l'OCDE, par région, 2008 52
- 2.4. Comparaison du prix unitaire des services d'eau et des services d'assainissement fournis aux ménages, taxes comprises, dans les pays de l'OCDE, 2008 53
- 3.1. Montant des factures d'eau et d'assainissement en pourcentage du revenu disponible dans les pays de l'OCDE, 2008 84
- 3.2. Montant des factures d'eau et d'assainissement en pourcentage du revenu disponible du décile inférieur de la population, pays de l'OCDE, 2008 85

Encadrés

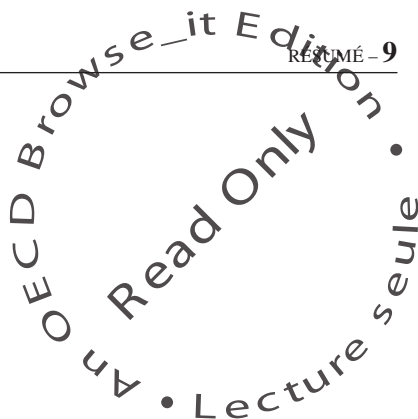
- 1.1. Estimation du coût total : exemples de difficultés pratiques 21
- 1.2. Exemples de recouvrement limité des coûts au moyen de la tarification 22
- 2.1. Des principes nationaux, une réglementation nationale, des solutions locales : le cas du Portugal 58
- 3.1. Évaluation de l'accessibilité financière au niveau local dans la perspective de la réforme de la politique tarifaire : le cas du Portugal 86

Acronymes

« 3T »	Tarifs, taxes et transferts
AEE	Agence européenne pour l'environnement
BGW	Association allemande de l'eau
CM	Coût marginal
CVD	Coût vérité distribution
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
DEA	Distribution d'eau et assainissement
EAU	Émirats arabes unis
EM	Exploitation et maintenance
e.h.	Équivalents habitants
EOCAC	Europe orientale, Caucase et Asie centrale
GRA	Gestion des ressources en eau
GTEMS	Groupe de travail sur les questions d'environnement mondiales et structurelles
GWI	<i>Global Water Intelligence</i>
INAG	Autorité nationale de l'eau, chargée de la gestion des ressources en eau (Portugal)
IPC	Indice des prix à la consommation
IRAR	Autorité de régulation économique des services d'eau et d'assainissement (Portugal ; ERSAR, depuis Octobre 2009)
LBL	Système d'autorisation en fonction de la charge
MEST	Matières en suspension totales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAE	Plan d'action environnementale
PIB	Produit intérieur brut
PPA	Parités de pouvoir d'achat
RDC	Recouvrement durable des coûts
RIC	Recouvrement intégral des coûts
TPT	Tarifcation progressive par tranches
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

• ECD Browse_it Edition •
• Read Only •
• Lecture seule •

Résumé



Objectif et champ du rapport

Le présent rapport actualise deux précédentes études sur l'expérience des pays de l'OCDE en matière de tarification des services liés à l'eau. Il se fonde sur les résultats de l'enquête 2007-08 de l'OCDE, qui visait à examiner deux problématiques :

- Quelle part des coûts les recettes provenant des tarifs couvrent-elles ? Quels autres mécanismes peuvent être utilisés pour couvrir les coûts des différentes activités liées à l'eau ?
- Les tarifs moyens sont-ils abordables pour tous ? Dans la négative, des structures tarifaires appropriées, notamment des tarifs sociaux, ou d'autres mécanismes de compléments de revenu sont-ils adoptés ?

Des données ont été collectées aux niveaux national et local sur les prix et les structures tarifaires des services de distribution d'eau et d'assainissement (DEA) fournis aux usagers domestiques (ménages) et industriels. Elles portent également sur la diffusion des compteurs et sur le recouvrement des coûts. En outre, les informations disponibles sur les redevances pour prélèvement et les redevances pour pollution sont présentées. Les données ont servi à évaluer si les services de distribution d'eau et d'assainissement sont abordables dans les pays de l'OCDE.

Le nouveau contexte de la tarification de l'eau

Le secteur de l'eau est confronté à deux grands défis dans les pays de l'OCDE et dans les pays non membres. Le premier réside dans la concurrence croissante entre les principales utilisations de l'eau : consommation humaine, activités économiques et satisfaction des besoins des écosystèmes. La disponibilité limitée des ressources en eau, la détérioration de leur qualité et les répercussions du changement climatique

et d'une mauvaise gestion sont autant d'éléments qui contribuent au problème.

Le deuxième défi tient à la nécessité d'assurer l'accès de tous, y compris des ménages pauvres, à des services d'eau et d'assainissement adéquats, durables et abordables. Même si dans certaines régions, la rareté de l'eau est une contrainte, l'atteinte de cet objectif est surtout entravée par des problèmes de gestion : des investissements mal conçus, des infrastructures dégradées faute de financement, ou des cadres réglementaires inadaptés.

Ces problèmes ne se rencontrent pas uniquement dans les pays en développement : les analyses récentes confirment que les pays de l'OCDE sont confrontés à des difficultés du même ordre (quoique différentes).

Dans ces conditions, les politiques de l'eau doivent s'appuyer sur un mécanisme qui alloue l'eau là où elle est le plus nécessaire et sur un instrument qui génère des financements. Une tarification des services liés à l'eau, si elle est bien conçue et adaptée aux conditions locales, peut faciliter l'exécution de ces politiques. Cela suppose de réfléchir tant aux niveaux qu'aux structures des tarifs, en liaison avec les autres instruments de financement (taxes et transferts).

La tarification de l'eau dans les pays de l'OCDE

Les pays de l'OCDE acquièrent de l'expérience en ce qui concerne l'utilisation de redevances pour prélèvement, de redevances pour pollution/rejet et d'autres instruments économiques – comme les permis négociables d'utilisation de l'eau – pour accroître l'efficacité économique et la viabilité écologique des prélèvements et de la répartition de la ressource entre usages concurrents. Dans la plupart des pays, les redevances pour prélèvement sont destinées à financer des activités de gestion des ressources en eau ou de protection des bassins hydrographiques. Néanmoins, elles sont généralement relativement faibles. Dans l'échantillon restreint dont nous disposons, les redevances visant les eaux souterraines sont plus élevées que celles concernant les eaux de surface. Dans la plupart des cas, les redevances sont collectées et gérées au niveau local.

Le nombre de pays ayant déclaré appliquer des redevances pour pollution a augmenté. Ces redevances peuvent être liées à différentes caractéristiques des pollueurs, des rejets ou des masses d'eau réceptrices. Dans la plupart des cas, les droits/redevances sont collectés au niveau local – mais rarement à celui du bassin hydrographique – et servent à financer des activités environnementales. Certains systèmes incitent à réduire constamment les rejets dans les masses d'eau. Un certain nombre de pays ont adopté d'autres mécanismes pour couvrir les coûts, qui reconnaissent

l'existence d'un ensemble plus large de bénéficiaires. Par exemple, les recettes collectées auprès des bénéficiaires situés en aval sont utilisées pour dédommager les résidents situés en amont des contraintes que leur impose la réglementation foncière ; cela représente un pas en avant vers une gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire réellement intégrée au niveau du bassin hydrographique.

Les prix payés par les ménages pour les services d'eau et d'assainissement varient considérablement selon les pays de l'OCDE ; cela témoigne de l'inégalité des efforts déployés pour recouvrir le coût des services au moyen des prix. Les données montrent que dans la moitié des pays, les services d'assainissement peuvent être plus onéreux que les services d'approvisionnement en eau potable. Elles confirment aussi que les prix ont augmenté au cours de la décennie écoulée (quoiqu'à un rythme parfois moins soutenu ces dernières années), essentiellement en raison des redevances sur les eaux usées, qui ont été augmentées pour mieux couvrir les investissements imposés par la réglementation environnementale. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'autres taxes expliquent également une partie de cette augmentation.

Les structures des tarifs de distribution d'eau varient entre les pays membre de l'OCDE et au sein de ces mêmes pays. Leur diversité à l'intérieur d'un pays reflète le degré de décentralisation du processus de fixation des tarifs. La principale différence par rapport aux enquêtes précédentes est la diminution du nombre de pays où sont employés des redevances forfaitaires et des tarifs dégressifs par tranches. Une nouvelle tendance qui se dessine dans plusieurs pays de l'OCDE est l'utilisation croissante de redevances fixes parallèlement à des éléments volumétriques, ou l'augmentation progressive du poids des redevances fixes dans la facture totale.

De plus en plus, des redevances d'assainissement distinctes sont instaurées pour recouvrer le coût de gestion des eaux usées. Dans la plupart des pays, les redevances de collecte et de traitement des eaux usées sont perçues séparément, même si la base de calcul reste le plus souvent la consommation d'eau et que seul le montant du tarif volumétrique diffère.

La collecte des données est plus difficile pour ce qui est des tarifs de l'eau à usage industriel et du traitement des eaux usées industrielles ; les différences existant entre les secteurs productifs ajoutent à la complexité de la tâche. En ce qui concerne la distribution d'eau, la principale différence par rapport aux structures tarifaires visant les ménages est que quelques pays et régions appliquent une tarification dégressive par tranches, en particulier aux gros consommateurs. La volonté de retenir les gros clients qui assurent des recettes substantielles et une demande stable semble freiner le recours à

des structures tarifaires qui pourraient inciter à réduire la consommation d'eau. En ce qui concerne la gestion des eaux usées, les données font apparaître un recours accru à des redevances de collecte distinctes des redevances d'épuration, ces dernières étant de plus en plus établies sur la base de la charge polluante des rejets industriels, ce qui reflète mieux le véritable coût du traitement.

Les factures d'eau sont plus souvent soumises à des taxes qu'il y a dix ans. La TVA et les autres taxes peuvent avoir une incidence sur la demande finale et sur l'accessibilité financière des services, mais ne contribuent pas au recouvrement des coûts. D'après les données disponibles, les taxes sur les services liés à l'eau sont très variables selon les pays, ce qui contribue à rendre les comparaisons internationales difficiles.

Les données sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les pays non membres de l'OCDE ont été collectées seulement au niveau local, et il est difficile de calculer des moyennes nationales. Les données communiquées font apparaître une hausse (parfois forte) du prix des services de distribution d'eau et d'assainissement au cours de la dernière décennie, mais à partir de niveaux généralement bas. Certains pays d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient pratiquent des tarifs supérieurs à 1 USD/m³ (contre des tarifs allant de 1 à 4 USD/m³ dans la majorité des pays de l'OCDE). Toutefois, dans la plupart des cas, les tarifs n'incitent guère à utiliser l'eau efficacement (notamment à réduire les fuites) et contribuent peu au recouvrement des coûts.

Conséquences pour les politiques de l'eau

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête 2007-08 de l'OCDE éclairent un certain nombre d'enjeux importants liés à la tarification des services d'eau et d'assainissement.

Tout d'abord, elles confirment que les compteurs sont inégalement répandus dans les pays de l'OCDE. Or l'absence de compteur empêche de recourir à la solution optimale pour parvenir à l'efficacité économique, à savoir la tarification au coût marginal. Il peut y avoir de bonnes raisons à une telle situation (les compteurs coûtent cher et l'application à l'eau de la tarification au coût marginal entraîne des difficultés), mais cela signifie que l'efficacité économique ne peut être atteinte que par des solutions de second rang.

Deuxièmement, les données montrent que, dans les pays de l'OCDE, les coûts d'exploitation et de maintenance des services d'eau et d'assainissement à usage domestique et industriel sont généralement couverts. En revanche, les exploitants n'ont apparemment pas beaucoup de

marge pour financer les nécessaires opérations de rénovation et de remplacement des infrastructures vétustes, même si très peu de pays ont fourni des données sur ce point. Il semble que la production de recettes suffisantes pour couvrir intégralement les coûts économiques ou ceux liés au développement durable des services liés à l'eau reste un objectif lointain.

L'analyse de cas concrets indique que, dans maints pays de l'OCDE, des efforts ont été entrepris pour obtenir un meilleur taux de recouvrement des coûts par le biais de la tarification. Ces efforts ont porté essentiellement sur la mise en place de mécanismes de financement efficaces, propres à assurer la viabilité financière du secteur, et en particulier celle de la gestion des eaux usées, domaine qui exige des investissements importants.

Troisièmement, les données ont permis d'évaluer l'accessibilité financière des services d'eau et d'assainissement dans un certain nombre de pays de l'OCDE. Les chiffres confirment que la facture d'eau ne grève pas outre mesure le revenu disponible des ménages, si l'on se base sur le revenu moyen. La situation est plus contrastée lorsque l'on se concentre sur le dernier décile de la population : dans plusieurs pays, les factures d'eau absorberaient une part non négligeable du revenu disponible de ce groupe.

Il importe de remarquer que de nombreux pays ont introduit des tarifs sociaux ou des mesures d'accompagnement. L'analyse de ces mesures montre qu'une tarification bien conçue et adaptée à la situation locale peut être un moyen efficace d'améliorer les caractéristiques environnementales, sociales, économiques et financières des politiques de l'eau.

Il y aurait beaucoup à gagner à poursuivre le travail entrepris afin de documenter régulièrement ces tendances, de combler les lacunes en matière de connaissances. Cela faciliterait les comparaisons internationales. Les enseignements pourraient être transposés dans une liste de contrôle à l'intention des responsables publics qui participent à la formulation ou à la révision des politiques de tarification des services liés à l'eau. Ce rapport ouvre la voie.

• ECD Browse_it Edition •
• Read Only •
• Lecture seule •

Introduction

Le présent rapport actualise deux études sur l'expérience des pays de l'OCDE en matière de tarification des services liés à l'eau et en ce qui concerne les aspects sociaux de la tarification de la distribution d'eau et de l'assainissement (voir OCDE, 1999, 2003). Il élargit le champ géographique des précédents rapports en analysant la tarification des services d'eau et d'assainissement dans certains pays non membres de l'OCDE. Les nouvelles données collectées pour ces pays sont moins détaillées que celles recueillies pour les pays membres de l'OCDE ; elles ont été complétées par des études de cas.

L'analyse se fonde sur un vaste examen des expériences récentes dans l'OCDE et dans un certain nombre de pays émergents et en développement. Le présent rapport étudie essentiellement le niveau et la structure de la tarification des services municipaux d'eau et d'assainissement (usagers domestiques et industriels). La question de l'utilisation et de la tarification de l'eau à usage agricole est abordée dans un rapport distinct élaboré dans le cadre du Programme horizontal de l'OCDE sur l'eau (OCDE, 2010). En ce qui concerne la gestion des ressources en eau, le présent rapport examine plus succinctement les expériences en matière de redevances pour prélèvement et pour pollution dans les pays de l'OCDE et certains pays non membres. Une analyse plus détaillée de l'emploi qui est fait des instruments économiques de gestion des ressources en eau dépasse le cadre de cette étude, mais fera l'objet de travaux de l'OCDE à l'avenir.

Le premier chapitre expose le contexte et explique les enjeux de la tarification de l'eau. Il met en lumière les deux fonctions de la tarification et présente les questions et défis majeurs se posant aux responsables publics en la matière. Le chapitre 2 dresse l'état des lieux de la tarification des services liés à l'eau dans les pays de l'OCDE. Il s'appuie sur une enquête réalisée sur les pratiques des pays de l'OCDE en matière de tarification ; les données ont été mises à jour en mars 2009, sur la base des informations communiquées (ou validées) par les pays de l'OCDE. Des données provenant d'une enquête complémentaire sur les prix de l'eau dans un certain nombre de villes des pays de l'OCDE et des pays non membres ont été utilisées. Le chapitre 3 étudie dans quelle mesure les pratiques actuellement observées dans les pays

de l'OCDE contribuent aux problèmes identifiés dans le chapitre 1. En conclusion, le chapitre 3 identifie les informations manquantes et suggère des pistes pour des travaux complémentaires.

Bibliographie

OCDE (1999), *Le prix de l'eau: Les tendances dans les pays de l'OCDE*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264273993-fr>.

OCDE (2003), *Problèmes sociaux liés à la distribution et à la tarification de l'eau*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264018815-fr>.

OCDE (2010), *Gestion durable des ressources en eau dans le secteur agricole*, Editions OCDE, www.oecd.org/tad/env.

Chapitre 1

Pourquoi parler du prix de l'eau

Ce chapitre met en lumière les différentes fonctions du prix de l'eau et le situe parmi d'autres mécanismes de financement des services liés à l'eau. Il souligne deux questions de nature politique qui structureront les analyses développées dans ce rapport : quelle proportion des coûts des services d'eau est couverte par les revenus générés par l'application d'un prix de l'eau ? Est-ce que les structures tarifaires sont adaptées et accompagnées de mécanismes sociaux ?

La tarification est un outil permettant de concilier la gestion des ressources hydriques, la fourniture de services liés à l'eau et l'investissement dans l'infrastructure. La tarification de l'eau joue donc de multiples rôles. Elle comporte en outre de multiples dimensions : prix (niveau) effectif, structure tarifaire et mesures d'accompagnement. Il faut y ajouter une quatrième dimension qui a des conséquences pour les trois autres, mais qui n'est pas abordée dans ce rapport, à savoir le processus de fixation et de révision des tarifs ; ce processus est étudié dans un rapport complémentaire sur la planification financière stratégique (voir OCDE, 2009a).

Le prix de l'eau : mécanisme d'allocation ou instrument qui génère des recettes

Cette section met en lumière deux défis liés à l'eau et montre que la tarification aide à relever l'un et l'autre. Les récentes évolutions concernant ces défis sont étudiées plus en détail au chapitre 3.

D'une part, l'eau est une ressource qui se raréfie (voir OCDE, 2008, pour un examen des tendances aux niveaux mondial et régional) et doit être affectée là où elle est le plus utile pour la société. L'expérience a montré que la collectivité peut tirer le même bénéfice de services plus économes en eau mais utilisant des technologies plus adaptées. Par exemple, dans certains cas, il peut s'avérer moins coûteux de réparer des fuites que de construire un nouveau barrage, ou bien il peut être préférable de cesser certaines activités qui tirent une faible valeur ajoutée de l'eau utilisée. Il importe donc de gérer l'eau et de l'attribuer avec discernement.

Le défi en matière de gestion de l'eau consiste à mieux répartir la ressource entre les usages concurrents et à empêcher qu'elle soit gaspillée ou polluée. Dans ce contexte, la tarification peut faire office de mécanisme d'allocation, en allouant l'eau là où elle sera employée le plus utilement. La tarification constitue aussi un moyen de gérer la demande (faire plus avec moins d'eau) ou d'augmenter la productivité des ressources en eau (faire plus avec la même quantité d'eau), par exemple en favorisant le développement et l'adoption de technologies qui économisent l'eau. Elle agit en informant les utilisateurs (y compris les pollueurs) sur la valeur économique de l'eau afin qu'ils en tiennent compte dans leurs décisions. Son efficacité dépend du degré auquel les différents utilisateurs sont sensibles aux incitations économiques¹.

D'autre part, il faut assurer l'accès du plus grand nombre possible de personnes à des services d'eau durables et abordables. Le défi dans le domaine de la distribution d'eau et de l'assainissement consiste à remédier non seulement au sous-investissement, mais aussi aux investissements

inutiles ou mal conçus. Dans ce contexte, la tarification de l'eau est avant tout un mécanisme de financement : elle produit des recettes pouvant servir à l'entretien, au remplacement et à l'extension des infrastructures (quand et si besoin est). La capacité de générer des recettes et de recouper les coûts contribue à la viabilité financière des services, notamment en attirant dans ce secteur des ressources financières supplémentaires. En encourageant une utilisation rationnelle de l'eau, la tarification peut en outre réduire la nécessité de nouveaux investissements.

La non-prise en compte de la valeur économique et des autres valeurs de l'eau est l'un des facteurs qui enclenchent le cercle vicieux du sous-financement des infrastructures et des activités de gestion liées à l'eau. Lorsque les avantages pour la collectivité ne sont pas pleinement reconnus, il est difficile de mobiliser des financements ; cela se traduit par des investissements insuffisants, un manque d'entretien de l'infrastructure et des difficultés pour attirer dans le secteur de l'eau des ressources (y compris humaines) de qualité. Cela a pour conséquence une mauvaise gestion de la ressource et des services de qualité médiocre. Cela renforce le cercle vicieux en dévalorisant encore les services aux yeux des utilisateurs et des pouvoirs publics, qui deviennent ainsi moins disposés à les financer et à allouer des fonds publics au secteur de l'eau.

Avant d'analyser les pratiques des pays de l'OCDE et de certains pays non-membres, il convient de replacer la tarification dans le contexte plus large du financement de l'eau. C'est ce que nous faisons dans la section suivante.

La tarification : un instrument de financement du secteur de l'eau

Dans cette section, la tarification est étudiée dans le contexte du financement de l'eau. Les services liés à l'eau engendrent différents coûts, qui doivent être recouverts et financés. Trois instruments peuvent être utilisés pour recouper ces coûts ; la tarification est l'un d'eux et ses caractéristiques seront comparées à celles des deux autres. L'analyse mettra en évidence les dilemmes à résoudre pour financer durablement les services liés à l'eau. Pour trancher ces dilemmes, il faudra prendre en compte conjointement deux dimensions de la tarification de l'eau : le niveau et la structure des tarifs.

Les multiples composantes du coût des services liés à l'eau

Les activités de gestion de l'eau et les services d'eau et d'assainissement ont un coût. Ce coût se compose de différents éléments. Ne pas tenir compte de certains de ces éléments aboutit à terme à une utilisation des ressources

en eau et à des services de l'eau qui ne sont pas viables, avec pour corollaire d'importantes pertes de bien-être pour la collectivité.

Le coût de fourniture ou financier total² recouvre les coûts liés à la fourniture de services de l'eau aux consommateurs, abstraction faite des externalités de la consommation d'eau (qu'elles soient positives ou négatives) et des autres utilisations potentielles de l'eau (coût d'opportunité). Il se compose de trois éléments :

- les coûts d'exploitation et d'entretien du réseau de distribution d'eau, tels que le coût de l'électricité nécessaire au pompage, ou celui de la main-d'œuvre et des réparations ;
- les coûts d'investissement, qui couvrent aussi bien les dépenses liées au remplacement des infrastructures existantes que celles engagées pour en créer de nouvelles ;
- le coût du service de la dette.

Le coût économique total est la somme du coût de fourniture et :

- des coûts d'opportunité (ou coûts en ressources), qui reflètent la valeur de rareté de la ressource – ils correspondent au coût de privation d'eau d'un éventuel prochain utilisateur : lorsque la valeur de l'eau est plus élevée pour cet utilisateur, cette allocation inadéquate des ressources fait supporter à la société un coût d'opportunité ;
- du coût des externalités économiques, qu'elles soient positives (par exemple, la contribution de l'irrigation à la recharge des eaux souterraines ou la réutilisation de l'eau) ou négatives (par exemple, des prélèvements en amont, ou des rejets de polluants en aval dans le cadre d'un système d'irrigation ou d'un réseau urbain de distribution de l'eau).

Le coût total de l'utilisation de l'eau est égal à la somme du coût de fourniture, du coût économique total et des externalités environnementales. Les externalités économiques comprennent les coûts pour les producteurs et les consommateurs (en amont et en aval), tandis que les externalités environnementales sont associées aux coûts pour la santé publique et pour les écosystèmes. L'encadré 1.1 expose certaines difficultés pratiques liées à la mesure de ces coûts.

Encadré 1.1. Estimation du coût total : exemples de difficultés pratiques

Les modalités d'estimation du « coût total » des services d'eau et d'assainissement ne font pas l'unanimité. Par exemple, ce coût doit-il ou non inclure les coûts de prélèvement et les coûts environnementaux, le coût de l'évacuation des eaux pluviales et de la lutte contre les inondations ? Doit-on ou non recouvrer les investissements liés aux « actifs irrécupérables » qui ne sont plus d'aucune utilité ? Et comment répartir les frais généraux entre les différentes fonctions et les différents utilisateurs ?

En outre, il est difficile de calculer le coût d'une ressource qui, par nature, est un flux renouvelable et un stock non appropriable. Une difficulté manifeste tient à la distinction entre « eau bleue » (les flux qui peuvent être prélevés et utilisés) et « eau verte » (le stock d'eau emmagasiné dans le sol qui alimente les écosystèmes). La plupart des écosystèmes sont tributaires de l'eau bleue et de l'eau verte, tandis que l'être humain utilise principalement de l'eau bleue ; il est donc impossible de simplement additionner leurs besoins. Cela complique le calcul des bilans hydriques et, de ce fait, le calcul de la valeur de rareté de l'eau. Pour déterminer correctement le coût en ressources, il faudrait comprendre la relation entre l'eau bleue et l'eau verte dans un contexte territorial donné. Cette relation est en grande partie propre au site et dépend de conditions exogènes comme la variabilité du climat. Par conséquent, il est très difficile de calculer de façon satisfaisante des coûts en ressources et des coûts environnementaux qui pourraient être ajoutés aux autres coûts économiques.

Les coûts d'administration et de gouvernance nécessaires pour entretenir les services doivent être ajoutés aux coûts précédents, selon Cardone et Fonseca (2003). Ils comprennent ceux engagés pour réguler le service, renforcer les capacités institutionnelles, concevoir et mettre en œuvre la politique et créer un environnement favorable pour le secteur. Dans le même ordre d'idées, Rees, Winpenny et Hall (2008) considèrent que cette définition devrait être élargie pour inclure plus systématiquement les coûts liés aux activités de gestion des ressources en eau qui sont nécessaires à la conservation des stocks d'eau et, partant, à la viabilité du service.

Financer le secteur de l'eau : recouvrement durable des coûts, recettes et financements remboursables

La tarification n'est pas le seul instrument de financement disponible pour recouvrer les coûts des services liés à l'eau. L'expérience montre d'ailleurs qu'il est difficile de parvenir à recouvrer intégralement les coûts au moyen des seuls tarifs dans le secteur de l'eau (encadré 1.2). Cette

observation s'applique non seulement aux éléments de coûts autres que les coûts de fourniture, comme le coût des composantes « institutionnelles », mais aussi aux coûts d'investissement, qui sont rarement couverts par les prix des services. L'enquête 2007-08 de l'OCDE permet de mieux saisir les pratiques des pays membres en matière de recouvrement des coûts (voir chapitre 3 et tableaux 3.1, 3.2 et 3.3).

Encadré 1.2. Exemples de recouvrement limité des coûts au moyen de la tarification

Très peu de pays recouvrent l'intégralité des coûts économiques et environnementaux par le biais du prix de l'eau, le Danemark étant une exception notable. Dans certains pays (Italie, Royaume-Uni, etc.), au moins une partie des coûts de « gouvernance » est incluse dans le prix des services, mais cette pratique est sujette à controverse (par exemple, en Italie elle a été contestée et parfois interdite).

Aux États-Unis, un système de subventions fédérales sert à alimenter des fonds d'État renouvelables, grâce auxquels des prêts bonifiés sont accordés aux collectivités locales qui investissent dans l'infrastructure des services d'eau et d'assainissement, et dans le cadre desquels les obligations émises par ces collectivités ne portent pas d'intérêt.

Dans la majorité des pays en développement, l'investissement dans les services d'eau et d'assainissement est financé par des subventions et des prêts accordés à des conditions avantageuses par l'État, ou par l'aide publique au développement (APD). Par exemple, le fournisseur sénégalais de services d'eau déclare être à « l'équilibre financier » depuis 2003, mais pratiquement toutes ses dépenses d'investissement sont financées par l'APD. En Ouganda, la *National Water and Sewerage Company* a fait convertir sa dette publique en actions afin d'améliorer ses comptes et d'accroître sa solvabilité.

Ces difficultés se reflètent dans la directive-cadre de l'UE sur l'eau, qui impose que les États membres « tiennent compte du principe de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources » (directive 2000/60/CE, article 9), mais qui autorise une certaine souplesse et des taux de récupération plus faibles lorsque cela est justifié (article 9).

Compte tenu de ces difficultés, l'objectif politique est passé de la demande de recouvrement intégral des coûts (RIC) au moyen de la tarification vers le concept de recouvrement durable des coûts (RDC) introduit dans le rapport Camdessus (Winpenny, 2003). Celui-ci définit


comme suit les trois principales caractéristiques du recouvrement durable des coûts :

- un juste équilibre entre les tarifs, les taxes et les transferts, permettant de financer les coûts récurrents et les coûts d'investissement, ainsi que de mobiliser d'autres formes de financement ;
- des subventions publiques prévisibles pour faciliter les investissements (et leur planification) ;
- une tarification abordable pour tous, y compris les plus pauvres, qui, en même temps, assure la viabilité financière des fournisseurs de services.

Une stratégie de recouvrement durable des coûts dans le secteur de l'eau doit permettre un recouvrement pérenne en utilisant conjointement trois sources de recettes : les tarifs (ou autres redevances liées à l'utilisation de l'eau), les taxes (sous la forme de subventions allouées par les autorités locales ou nationales) et les transferts (provenant de donateurs internationaux ou d'organismes caritatifs locaux), soit les « 3T » définis dans OCDE, 2009a et 2009b. Les utilisateurs finals et les contribuables locaux ou internationaux sont ceux qui payent véritablement l'eau. Les sources de financements qui doivent être remboursées (emprunts, obligations, etc.) ou compensées (fonds propres) ne servent qu'à combler l'écart entre les besoins de financement et les ressources disponibles, en particulier en ce qui concerne les coûts d'investissement qui ne pourraient être couverts immédiatement par les seules recettes.

Rapprocher les coûts et les recettes et combiner les « 3T » fait partie des activités de planification financière stratégique³ visant à équilibrer les coûts et les recettes au niveau national et/ou à différents niveaux infranationaux. De nombreuses solutions intermédiaires existent, chacune ayant ses propres mécanismes de répartition des coûts et de compensation. Le recouvrement des coûts peut s'appliquer à des consommateurs individuellement⁴, à des groupes de consommateurs ou à des agrégats territoriaux plus larges. Il peut être entièrement interne au secteur de l'eau ou mettre en jeu des transferts provenant d'autres secteurs. La figure 1.1 illustre la gamme des instruments de financement dont disposent les pouvoirs publics. Dans cette figure, l'adjectif « endogène » signifie que les recettes sont issues du secteur de l'eau et l'adjectif « exogène » qu'elles sont issues d'autres secteurs.

Figure 1.1. Les différents critères de répartition du coût des services relatifs à l'eau

<p>ENDOGENE</p>  <p>EXOGENE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Provenant des utilisateurs d'eau : <ul style="list-style-type: none"> – sur une base individuelle - tarification au coût marginal sans subvention croisée – subventions croisées entre utilisateurs par le biais de la structure tarifaire – subventions croisées territoriales par le biais de redevances liées à l'utilisation de l'eau (par exemple, France) • Subventions croisées par le biais de revenus autres que les prix de l'eau et des services associés : <ul style="list-style-type: none"> – subventions croisées entre différents services (comme l'électricité, le gaz et l'eau) gérés par la même autorité – subventions croisées entre utilisateurs de la même ressource en eau, par le biais de droits calculés sur une autre base que l'utilisation de l'eau (par exemple, bénéficiaires situés en aval payant pour réduire la pollution en amont) • Impôts et transferts : <ul style="list-style-type: none"> – subventions directes (subventions de nouveaux investissements ; couverture des déficits d'exploitation) – subventions indirectes (par exemple, prêts à faible taux d'intérêt ; fourniture de biens et services à des prix inférieurs aux prix normaux) • Transfert sous forme de coût externe : <ul style="list-style-type: none"> – à d'autres usagers de l'eau (par exemple, pollution d'une rivière servant à la baignade ou à la pêche) – aux générations futures (externalités intergénérationnelles : par exemple, mauvais entretien des actifs, dette publique pour couvrir les dépenses d'exploitation, contamination durable d'une nappe phréatique)
--	---

Ne pas recouvrer intégralement les coûts au moyen de la tarification constitue une entorse au principe utilisateur-payeur ou pollueur-payeur (voir OCDE, 1972, 1974). D'un point de vue financier, cela peut être acceptable si les tarifs peuvent être combinés de façon satisfaisante avec d'autres recettes fiables. D'un point de vue économique, les entorses à ces deux principes peuvent aussi parfois se justifier, en particulier quand leurs effets bénéfiques ne profitent pas seulement aux utilisateurs directs. De fait, un certain nombre de coûts découlent d'activités qui ne polluent ou n'utilisent pas directement l'eau.

Les trois sources de financement ne peuvent être considérées comme parfaitement substituables. Le dosage des « 3T » n'est pas neutre, et un certain nombre de raisons économiques et financières peuvent conduire à privilégier les recettes provenant de la tarification par rapport aux deux autres « T ».

Premièrement, « les 3T » n'ont pas tous les mêmes effets incitatifs sur les utilisateurs finals ; seule la tarification peut constituer simultanément une

source de financement et un indicateur de la valeur de la ressource en eau et des services associés. Deuxièmement, les « 3Ts » ont des effets incitatifs spécifiques sur la gestion des fournisseurs de services : les fournisseurs devant satisfaire leurs besoins de financement essentiellement au moyen des tarifs sont peut-être plus incités à être efficaces et à rendre des comptes aux clients. Selon *Transparency International*, cela pourrait contribuer à réduire la corruption⁵. Troisièmement, si le poids de la tarification dans le financement du service est important, les opérateurs peuvent être incités à ne pas étendre le réseau à des zones défavorisées : ils peuvent penser que servir les pauvres serait une source de déficit (même si c'est souvent une idée fausse).

Enfin, les investisseurs et les financiers peuvent avoir un point de vue différencié sur la fiabilité de ces trois sources de revenus et, par conséquent, être plus ou moins disposés à financer le secteur. Pour attirer des financements extérieurs, les flux de recettes doivent être suffisants et stables et le ratio risque/rendement doit être jugé satisfaisant (voir OCDE, 2009c et à paraître). Pour attirer des financements externes (généralement privés) dans le secteur de l'eau, il faut que les flux de trésorerie disponibles, c'est-à-dire ce qui reste des recettes après déduction des coûts d'exploitation et des créances à court terme, soient pérennes et disponibles dans le temps de façon prévisible.

En conséquence, les éléments qui déterminent la contribution des prix au recouvrement durable des coûts sont : (i) le niveau moyen des prix ; (ii) la fiabilité des flux qu'ils engendrent et de leurs ajustements automatiques (par exemple, en réponse à l'inflation) ; et (iii) la flexibilité avec laquelle ils peuvent être adaptés à des imprévus (par exemple, chocs exogènes, comme la chute ou l'envolée du prix d'un intrant indispensable).

Les arbitrages à réaliser entre de multiples objectifs

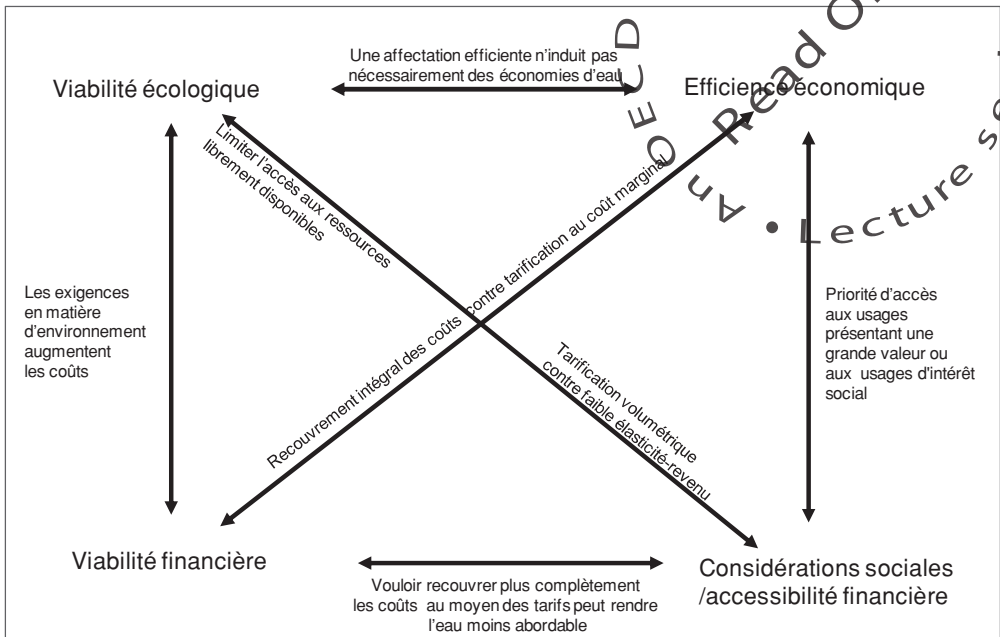
Les politiques de l'eau ont des visées multiples qui s'articulent autour des quatre « dimensions de la viabilité » (tableau 1.1 ; pour une analyse détaillée, voir Massarutto, 2007).

Tableau 1.1. **Quatre objectifs des politiques de l'eau et leurs composantes**

<p>Viabilité écologique</p> <p><i>Décourager la dévaluation d'un capital naturel essentiel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la préservation des fonctions écologiques du capital naturel des ressources en eau • Recourir le moins possible à des solutions « axées sur l'offre » pour résoudre les problèmes de manque d'eau • Utilisation efficiente <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les économies d'eau - Décourager le gaspillage de l'eau • Modifier le moins possible les régimes d'écoulement naturel 	<p>Viabilité financière</p> <p><i>Assurer le renouvellement à long terme des actifs physiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Compenser les ressources qui sont utilisées comme intrants dans les activités liées à l'eau • Garantir par les flux de trésorerie la préservation de la valeur des actifs physiques • Efficacité par rapport au coût : réduire au minimum le coût des services sur l'ensemble du cycle de vie, c'est-à-dire les coûts de création de capital physique et les coûts d'exploitation et d'entretien • Ne recouvrer que les coûts efficaces
<p>Efficience économique</p> <p><i>Affecter l'eau aux usages les plus bénéfiques pour la collectivité, et éviter le gaspillage des ressources économiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficience allocative : <ul style="list-style-type: none"> - Affecter l'eau en priorité aux usages qui présentent la valeur la plus élevée pour la société dans son ensemble - Mettre le coût de la gestion de l'eau et des services liés à l'eau en regard de leur valeur, c'est-à-dire éviter une mauvaise affectation des ressources économiques • La réglementation doit permettre d'optimiser la répartition des risques entre les parties concernées (utilisateurs et contribuables compris) 	<p>Considérations sociales</p> <p><i>Offrir un accès adéquat à l'eau à un prix abordable, dans des conditions justes et équitables</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les « besoins en eau » et affecter l'eau en évitant les biais politiques • Structurer les prix de sorte que les usagers à faible revenu puissent accéder aux services d'eau et d'assainissement à un prix abordable • Trouver le moyen de répartir équitablement le coût de la gestion des ressources en eau

Les objectifs environnementaux, économiques, financiers et sociaux peuvent se renforcer mutuellement, mais ils peuvent aussi parfois être difficiles à concilier. Compte tenu de la nature pluridimensionnelle des valeurs de l'eau, il peut y avoir des décalages entre ce que l'on attend de la ressource en eau et les différentes dimensions de la viabilité (voir figure 1.2).

Figure 1.2. Arbitrages entre objectifs politiques affectant le niveau et la structure des prix



Source: D'après Massarutto, A. (2007b), « Abstraction Charges: How Can the Theory Guide Us? », rapport présenté à la réunion d'experts de l'OCDE sur la tarification et le financement de l'eau, les 14-15 novembre.

Par exemple, il peut être nécessaire d'arbitrer entre les demandes sociales qui pèsent sur la ressource en eau et la viabilité écologique. Les fonctions écologiques disponibles des ressources en eau sont limitées par des facteurs hydrologiques, technologiques et économiques. Leur disponibilité peut être accrue jusqu'à un certain point au moyen d'infrastructures créées par l'homme, mais c'est une solution coûteuse et il faut du temps pour qu'elle réponde aux demandes. Il peut y avoir un décalage dans les objectifs lorsque : (i) la collectivité formulant la demande est trop pauvre pour financer les coûts correspondants ; (ii) les coûts excèdent la valeur des fonctions écologiques requises (réduisant l'efficacité économique) ; ou (iii) d'autres collectivités/groupes d'utilisateurs ne sont pas disposés à apporter leur concours par le biais de taxes plus élevées ou de mécanismes de péréquation.

La nature des arbitrages et la capacité de les gérer évoluent au fil du temps : une hausse des revenus peut permettre à une collectivité pauvre

d'assumer les coûts de services auparavant inabornables ; les coûts peuvent être abaissés par des améliorations techniques ; des institutions plus efficaces peuvent se mettre en place ; et les processus d'apprentissage social peuvent amener la collectivité à accepter des solutions qu'elle avait rejetées au départ (la tarification, par exemple). Les stratégies de tarification gagneraient donc à être régulièrement évaluées et révisées.

La section suivante présente une analyse synthétique d'un certain nombre d'arbitrages. La capacité à résoudre ces dilemmes potentiels dépend en partie de l'existence de structures et de processus de gouvernance appropriés.

Viabilité financière contre efficacité économique

Une règle de fixation des prix optimale en termes d'efficacité économique peut être incompatible avec la viabilité financière et décourager l'investissement. Dans l'optique de l'efficacité économique, les objectifs consistent principalement à allouer les ressources en eau aux usages les plus utiles à la société, à éviter le surinvestissement, à utiliser les installations existantes de façon rationnelle et à veiller à l'efficacité opérationnelle des réseaux d'eau. Il est généralement admis dans la littérature économique sur le prix de l'eau que la tarification au coût marginal (CM) à long terme constitue la solution optimale.

Toutefois, du point de vue d'une compagnie des eaux, la tarification au CM est incompatible avec la nécessité d'assurer des revenus stables et de provisionner en vue d'investissements futurs. Pour cette raison, et du fait d'autres difficultés pratiques, la tarification au coût marginal moyen est largement répandue. De l'avis général, les coûts d'investissement fixes doivent être financés par une somme forfaitaire distincte. Sur le plan économique, peu importe que cette somme provienne du budget général ou d'autres sources (taxes spécifiques, redevances de raccordement, droits individualisés...), car aucune d'entre elles n'incite à réduire la consommation. En revanche, chaque solution a des effets distributifs particuliers.

Accessibilité financière : viabilité financière des opérateurs et considérations sociales

La question qui porte le plus souvent à controverse lors des discussions sur le prix de l'eau concerne les possibles contradictions entre assurer la viabilité financière des services en augmentant les tarifs et assurer l'accès aux services à un prix abordable. En réalité, cette controverse repose sur un

certain nombre de malentendus, et privilégier un objectif au détriment de l'autre peut compromettre l'atteinte des deux.

Généralement, en maintenant les prix à des niveaux artificiellement bas pour tous les consommateurs, y compris pour ceux qui peuvent payer l'intégralité du prix du service, on risque d'enclencher le cercle vicieux de la dégradation des infrastructures et des services, dont les pauvres sont souvent les premiers à pâtir. Lorsque la couverture des services est partielle, le manque de fonds entrave l'extension des services aux ménages qui n'en bénéficient pas encore – généralement les plus démunis –, ce qui oblige les derniers à déboursier plus pour obtenir des services parfois de qualité inférieure. Même lorsque les pauvres sont raccordés, la dégradation des services peut les pénaliser de façon disproportionnée si les solutions de rechange (par exemple, l'eau en bouteille) sont onéreuses.

L'accessibilité financière peut s'évaluer en comparant le prix des services d'eau (la facture d'eau) à la capacité des usagers finals à payer. Cette capacité peut être mesurée en employant différents indicateurs, comme le revenu disponible, les dépenses des ménages ou les dépenses consacrées à d'autres services essentiels (l'énergie, par exemple). Elle peut être appréciée au niveau macro-économique (tous les ménages d'une zone ou d'un pays) ou bien au niveau micro-économique (groupes particuliers, comme les personnes à faible revenu ou autres personnes vulnérables).

Il n'existe pas de niveau d'accessibilité financière absolu. Il existe des seuils internationaux, qui peuvent offrir une base utile pour procéder à des évaluations préliminaires au niveau national : les donateurs, les institutions financières internationales et d'autres organismes internationaux citent souvent le chiffre de 3-5 % du revenu disponible ou des dépenses des ménages. Cependant, il n'y a pas d'indication ou de recommandation officielle : les seuils doivent être étudiés et déterminés au niveau local, et le cas échéant révisés dans le temps.

La problématique de l'accessibilité financière au niveau macro-économique peut être abordée dans le cadre de la planification financière stratégique (voir OCDE, 2009a, pour une analyse et des exemples). La planification permet de réduire les coûts au minimum (en réexaminant le niveau de service, les possibilités techniques ou l'ordre de réalisation des projets) et d'accroître les recettes (par le biais des tarifs, des taxes ou des transferts).

L'étude de l'accessibilité financière au niveau micro-économique montre que les tarifs peuvent représenter une charge trop lourde pour certains groupes de la population. Ce qui importe alors, ce sont les modalités de répartition des coûts entre les différents groupes (y compris les autres usagers domestiques) et le choix des mécanismes de péréquation. En ce qui

concerne la conception de la tarification, la protection des groupes vulnérables passe moins par le niveau moyen des tarifs et plus par la définition d'une structure tarifaire intégrant des critères de redistribution, ou par des instruments non tarifaires (par exemple, un complément de revenu, ou des facilités de paiement) permettant de cibler avec précision ces groupes.

Une structure tarifaire est moins efficace lorsque les ménages pauvres n'ont pas accès au service dont la consommation est subventionnée. Si cet accès leur est systématiquement refusé, toute structure tarifaire qui décourage (ou ne finance pas suffisamment) l'extension des services à de nouvelles zones a un caractère régressif. Dans ce cas, subventionner l'accès se révèle plus efficace que subventionner la consommation (Komives *et al.*, 2005).

L'introduction de tarifs sociaux ne doit pas aller à l'encontre des objectifs de viabilité financière. Ces tarifs peuvent être compensés au moyen de mécanismes de péréquation (par exemple, les groupes d'usagers les plus aisés finançant les plus défavorisés) et par des recettes provenant des taxes et des transferts. Les stratégies de tarification permettent parfois à elles seules d'assurer le juste équilibre entre l'objectif d'accessibilité financière et l'objectif de viabilité financière, mais le plus souvent, elles doivent être utilisées conjointement avec d'autres instruments.

De la tarification de l'eau au prix de l'eau

L'analyse qui précède montre que la structure des tarifs est une dimension fondamentale du prix de l'eau. C'est pourquoi les politiques de tarification de l'eau portent tout à la fois sur le niveau et la structure des tarifs.

Les recettes tirées de la tarification de l'eau proviennent des éléments suivants :

- des frais non récurrents de raccordement pour accéder aux services ;
- une redevance fixe récurrente (parfois appelée redevance permanente), qui peut être égale pour tous les usagers ou déterminée en fonction de certaines caractéristiques (diamètre de la canalisation ou débit, valeur de la propriété, nombre d'appareils consommateurs d'eau, par exemple) ;
- un tarif volumétrique, multiplié par le volume d'eau consommé pendant la période de tarification pour calculer la redevance volumétrique due pour cette période (à condition qu'un compteur soit installé) ;

- une redevance minimum qui est parfois due pour chaque période, quel que soit la consommation.

Les différentes formes et combinaisons des éléments ci-dessus (avec ou sans frais de raccordement) se traduisent par les structures tarifaires suivantes :

- tarifs forfaitaires (constants ou différenciés) : dans un réseau dépourvu de compteurs, les usagers payent une redevance qui n'est pas corrélée à leur consommation. Ce forfait est constant ou modulé en fonction des caractéristiques des consommateurs, de la saison, etc. ;
- tarifs volumétriques simples avec ou sans redevance forfaitaire : si le réseau est équipé de compteurs, un tarif volumétrique simple par mètre cube est appliqué, quel que soit le volume consommé. La facture est parfois assortie d'une redevance fixe récurrente, qui peut être négative (sous forme de coupon). Redevances fixes et coupons sont soit constants, soit modulés en fonction des caractéristiques des consommateurs ;
- tarification progressive par tranches (TPT) : le montant de la redevance volumétrique augmente par seuils au fur et à mesure que le volume consommé s'accroît ;
- TPT corrigée : le tarif volumétrique appliqué à chaque tranche ou la taille de ces tranches sont corrigés en fonction des spécificités des consommateurs (par exemple, le revenu du foyer ou le nombre de personnes qui le composent) ;
- tarification dégressive par tranches : le montant de la redevance volumétrique diminue au fur et à mesure des tranches de consommation.

Il convient de noter qu'en cas de tarification volumétrique, les recettes dépendent à la fois du tarif et du volume qui est facturé. Des recettes supplémentaires peuvent être générées sans modifier le tarif, en faisant baisser le volume d'eau non facturé (par exemple, en réduisant les fuites).

Questions de fond

L'analyse fait apparaître deux questions de fond qui transcendent le cadre du Programme horizontal de l'OCDE sur l'eau :

- Quelle part des coûts sont couverts par les recettes provenant des tarifs ? Quels autres mécanismes peuvent être utilisés pour recouvrer les coûts des services liés à l'eau ?

- Les tarifs moyens sont-ils abordables pour tous ? Dans la négative, des structures tarifaires appropriées sont-elles adoptées, par exemple des tarifs sociaux, ou d'autres mécanismes de compléments de revenu ?

L'enquête 2007-08 de l'OCDE visait à répondre à ces questions. Les données collectées sur le prix et la tarification de l'eau sont présentées dans le chapitre suivant. Les questions de fond sont analysées dans le chapitre 3.

Notes

- 1 OCDE (2010) indique, par exemple, que les utilisateurs agricoles réagissent imparfaitement au prix de l'eau ; il existe des effets de seuil et autres facteurs propres, de sorte qu'il est impératif d'analyser attentivement l'ensemble des incitations auxquelles sont exposés ces utilisateurs avant d'adopter une politique de tarification.
- 2 Jusqu'à la définition du coût total, cette classification suit celle de Rogers, Bhatia et Huber (1998), encore que des versions légèrement différentes existent dans la littérature.
- 3 Voir OCDE (2009a) pour un examen complet du processus de planification financière stratégique.
- 4 Le cas extrême consiste à établir des tarifs différenciés en fonction des coûts de fourniture des services à chaque client.
- 5 *Transparency International* (2008) fournit des estimations du coût de la corruption dans le secteur de l'eau. Les chiffres exacts peuvent donner lieu à débat, mais leur ordre de grandeur n'est pas négligeable.

Bibliographie

- Cardone, R. et C. Fonseca (2003), « Financing and Cost Recovery », document de présentation thématique n° 7, IRC.
- Komives, K., *et al.* (2005), *Water, Electricity, and the Poor — Who Benefits from Utility Subsidies?*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Massarutto, A. (2007a), « Water pricing and full cost recovery of water services: economic incentive or instrument of public finance? », *Water Policy*, vol. 9, pp. 591-613.
- Massarutto, A. (2007b), « Abstraction Charges: How Can the Theory Guide Us? », rapport présenté à la réunion d'experts de l'OCDE sur la tarification et le financement de l'eau, les 14-15 novembre 2007.
- OCDE (1972), « Recommandation du Conseil sur les principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'environnement sur le plan international », C(72)178.
- OCDE (1974), « Recommandation du Conseil sur la mise en œuvre du Principe Pollueur-Payeur », C(74)223.
- OCDE (2008), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264040502-fr>.
- OCDE (2009a), « Strategic Financial Planning for Water Supply and Sanitation », document interne, www.oecd.org/eau.
- OCDE (2009b), *De l'eau pour tous: Perspectives de l'OCDE sur la tarification et le financement*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264059511-fr>.
- OCDE (2009c), *Private Sector Participation in Water Infrastructure: OECD Checklist for Public Action*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264059221-en>.
- OCDE (2010), *Gestion durable des ressources en eau dans le secteur agricole*, Editions OCDE, www.oecd.org/tad/env.

OCDE (à paraître), *Des mécanismes de financement innovants pour le secteur de l'eau*, Editions OCDE.

Rees, C., J. Winpenny et A. Hall (2008), « Water Financing and Governance », *GWP TEC Background Paper 12*.

Rogers, P., R. Bhatia et A. Huber (1998), « Water as a Social and Economic Good: How to Put the Principle into Practice », *TAC Background Papers*, No.2, Global Water Partnership, Stockholm, Suède, www.gwpforum.org/gwp/library/TAC2.PDF.

Transparency International (2008), *Rapport mondial sur la corruption 2008*, Transparency International, Berlin.

Winpenny, J. (2003), *Financer l'eau pour tous*, Rapport du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, panel présidé par Michel Camdessus, www.financingwaterforall.org.

Chapitre 2

Le prix de l'eau dans les pays de l'OCDE : état des lieux

Ce chapitre présente un ensemble de données fiables et comparables sur le prix de l'eau dans un certain nombre de pays de l'OCDE. Il porte sur les redevances prélèvement et pollution, le prix des services d'eau et d'assainissement pour les ménages et les usages industriels (y compris les charges liées au raccordement).

Les données montrent que, d'une manière générale, les pays membres ont fait des efforts pour refléter les coûts et les externalités liés aux usages domestiques et industriels de l'eau. Cela se traduit par la plus large utilisation des redevances de prélèvement et de pollution, par le niveau plus élevé des prix des services d'eau et d'assainissement (qui ont augmenté sur la dernière décennie, parfois de manière significative) et dans la structure des tarifs (qui reflète mieux les coûts liés à la consommation et au traitement).

En 1999, l'OCDE a mené un vaste examen des pratiques de ses pays membres en matière de tarification de l'eau (voir OCDE, 1999 ; partiellement mis à jour dans OCDE, 2003a). En 2007-08, elle a procédé à un nouvel examen de l'expérience de ses pays membres en la matière. L'analyse a été étendue à certains pays non membres de l'Organisation. L'enquête a porté sur la tarification de l'eau à usage domestique et industriel. Elle n'a pas abordé la tarification de l'eau dans le secteur agricole, car cet aspect est traité par un autre volet (OCDE, 2010) du Programme horizontal de l'OCDE sur l'eau dans lequel s'inscrit le présent rapport.

Remarques sur la méthode employée

La méthode utilisée pour mener l'enquête et analyser les données reconnaît que : (i) les données sur la tarification, le coût et d'autres aspects des services liés à l'eau ont fondamentalement un caractère local, de sorte que toute agrégation ou tout calcul de moyenne entraîne une perte d'information ; (ii) les choix en matière d'échantillonnage et d'agrégation ont une incidence sur les valeurs nationales ; et (iii) la plus grande prudence est donc de mise lors de la comparaison de ces variables entre pays.

L'enquête s'appuie sur diverses données.

Les informations sur les redevances pour prélèvement et pollution proviennent de la base de données OCDE/ Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur les taxes et redevances liées à l'environnement.

En ce qui concerne les niveaux et structures de tarification des services d'eau et d'assainissement dans les pays de l'OCDE, un premier cycle de collecte et d'analyse a été mené à partir de données publiques. Les données manquantes ont été identifiées et un questionnaire a été envoyé aux pays membres. Les experts nationaux ont été invités à agréger les données au niveau national en exposant clairement la méthodologie utilisée, ou à communiquer des données non agrégées recueillies auprès des fournisseurs de services locaux (ou un échantillon de ces informations, à définir par les experts nationaux). Les questions ont porté non seulement sur le niveau et la structure des tarifs, mais aussi sur le degré de recouvrement des coûts.

Parallèlement, deux enquêtes sur le niveau et la structure des tarifs ont été réalisées par *Global Water Intelligence* (GWI), en 2007 et en 2008. Elles ont couvert plus de 150 villes de tous les pays de l'OCDE, et 100 villes dans les pays non membres sur tous les continents, notamment dans les principales économies émergentes (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie) et dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). GWI mène ses enquêtes depuis 2003, mais l'OCDE a

demandé un complément d'information et un plus large échantillon de villes.

Les informations collectées tous les deux ans par l'Association internationale de l'eau (IWA) et la base de données IBNET de la Banque mondiale ont fourni d'autres données concrètes.

Pour compléter les bases de données, cinq études de cas ont été utilisées. S'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre du Programme horizontal de l'OCDE sur l'eau et du Plan d'action environnementale (Groupe d'étude du PAE), ces études de cas visaient à examiner : (i) l'expérience récente en matière de structures tarifaires et d'instruments destinés à mieux répondre aux problèmes d'accessibilité financière, et (ii) les difficultés rencontrées pour comparer les niveaux de recouvrement des coûts et la viabilité financière des fournisseurs de services.

Les différentes sources ne sont pas toujours compatibles entre elles car les champs d'étude, les définitions et les méthodologies diffèrent ; un ensemble de données détaillées, issues des enquêtes de l'OCDE et de GWI, est présenté en annexe. Il a été décidé de s'appuyer le plus possible sur les données validées par les pays (pour les membres de l'OCDE) et de ne pas construire d'indicateurs nationaux en agrégeant des données locales.

La tarification de la gestion des ressources en eau

Parmi l'éventail des mécanismes pouvant servir à faire supporter une partie du coût des activités de gestion des ressources hydriques à ceux qui en bénéficient, on peut citer les instruments suivants (voir Rees, Winpenny et Hall, 2008, pour plus de détails) :

- Les taxes pour la réglementation : Elles sont de plus en plus utilisées pour récupérer auprès des parties réglementées les coûts de la réglementation. Dans plusieurs pays, la réglementation des prélèvements d'eau et des rejets d'eaux usées est financée par les droits et redevances afférents aux permis.
- Les redevances ou taxes pour pollution ou prélèvement : Elles reposent sur les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur. Elles comprennent les redevances afférentes aux permis non négociables de prélèvement, de consommation ou de pollution et les redevances sur les rejets ou la pollution. Elles visent à recouvrer les coûts et à internaliser les externalités négatives liées aux prélèvements d'eau ou aux activités polluantes. Les externalités étant difficiles à quantifier, les redevances ou taxes sont le plus

souvent fixées de manière à couvrir le coût des investissements visant à améliorer l'environnement.

- Les paiements pour les services rendus par les écosystèmes : Dans certains cas, les bénéficiaires situés en aval payent la réglementation, la préservation ou la remise en état du milieu amont (par exemple, ils financent la gestion des inondations), car ils bénéficient des actions menées en amont pour réduire la consommation d'eau ou la pollution de la ressource. Les utilisateurs/pollueurs des terres et de l'eau situés en amont perçoivent ainsi une compensation pour les services environnementaux qu'ils fournissent ou pour les pratiques dommageables qu'ils évitent.
- Les marchés de permis : Les marchés de permis de prélèvement et de pollution sont créés pour : (i) faciliter la réallocation des permis liés à l'eau dans un contexte de rareté, et (ii) pour inciter à réduire la pollution et à réaliser des améliorations techniques, en permettant aux pollueurs qui peuvent aller au-delà des normes environnementales de vendre leur excédent de droits à polluer.

Cette section étudie d'abord les redevances pour prélèvement, puis les redevances pour pollution. Elle décrit succinctement leur utilisation dans les pays de l'OCDE et certains pays non membres.

Les redevances pour prélèvement dans les pays de l'OCDE

Depuis 1998, l'OCDE tient une base de données sur les taxes liées à l'environnement, qui est régulièrement mise à jour par les experts des ministères des finances et des ministères de l'environnement des pays membres¹.

Selon les pays et les secteurs, les taxes et les droits/redevances ainsi que leur base de calcul revêtent des formes très différentes. Les redevances peuvent prendre la forme d'une taxe nominale perçue dans le cadre d'un système de permis de prélèvement, d'une redevance volumétrique calculée en fonction des volumes prélevés ou consommés, ou d'une redevance forfaitaire ou variable liée à d'autres critères (par exemple, la zone d'implantation des établissements industriels).

Les pays de l'OCDE accumulent de l'expérience en ce qui concerne l'utilisation de redevances pour prélèvement, de redevances pour pollution/rejet et d'autres instruments économiques – comme les permis négociables d'utilisation de l'eau – pour accroître l'efficacité économique et la viabilité écologique des prélèvements et de l'allocation de l'eau entre des usages concurrents.

Les tableaux 2.1 et 2.2 présentent les informations les plus récentes figurant dans la base de données OCDE/AEE et les réponses des pays membres à l'enquête menée par l'OCDE en 2007-08. Ils peuvent donc ne pas être exhaustifs. La troisième colonne du tableau 2.2 indique si les fournisseurs de services d'eau et d'assainissement payent des redevances pour prélèvement et répercutent celles-ci sur leurs clients à travers les prix de détail². Dans les deux tableaux, la mention « source » désigne le type d'eaux (superficielles ou souterraines).

Dans la plupart des pays, les redevances pour prélèvement sont destinées à financer des activités de gestion des ressources en eau ou de protection des bassins hydrographiques. Néanmoins, le tableau 2.1 montre que ces redevances sont en général relativement faibles, avec de grandes variations. Dans l'échantillon restreint dont nous disposons, les redevances visant les eaux souterraines sont plus élevées que celles concernant les eaux de surface.

Tableau 2.1. **Redevances pour prélèvement par secteur et origine dans certains pays de l'OCDE, 2008**

En USD par m³

Pays	Source	Eau potable	Agriculture	Industrie	Autres
Allemagne ¹	Eau de surface	0.03	0.01	0.01	0.01
	Eau souterraine	0.14	..	0.05	0.06
Belgique					
Flandre	Eau souterraine	0.08	0.08	0.08	0.08
Wallonie	Eau de surface ou souterraine ²	0.11			
	Eau souterraine		0.04	0.04	0.04
Hongrie ³	Eau de surface	0.003	..	0.003	..
	Eau souterraine	0.003	..	0.003	..
Pays-Bas	Eau de surface				
	Eau souterraine	0.27
Pologne ⁴	Eau de surface	0.01	0.02
	Eau souterraine	0.02	..	0.03	0.04
République tchèque	Eau de surface			0.03	0.11
	Eau souterraine	0.12	0.18

Notes :

1. Hors redevance pour prélèvement fédérale/régionale de 0.19 USD/m³ (valeur moyenne).
2. Redevances sur les prélèvements d'eau non potable : il n'a pas été indiqué à quels secteurs elles s'appliquent.
3. Valeurs moyennes, les redevances varient selon les sources d'eau et la région.
4. Les redevances varient selon la qualité de l'eau et la région.

Source : Base de données OCDE/AEE sur les instruments utilisés dans la politique de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

Tableau 2.2. **Caractéristiques des droits et redevances pour prélèvement appliqués dans les pays de l'OCDE**

	Redevances pour prélèvement d'eau direct	Redevances incluses dans le prix de détail des services de DEA	Recettes perçues par	Base de calcul	Utilisateurs différenciés par type	Redevances différenciées en fonction d'autres caractéristiques
Allemagne	Oui	Oui	Administrations régionales	..	Oui	Source et Land
Autriche ¹
Belgique						
Flandre	Oui	Oui	Administrations régionales (différentes pour les eaux souterraines et les eaux de surface)	Capacité et utilisation effective	Oui	Source, remise pour retour des eaux, rareté de l'eau
Bruxelles	Non	Non
Wallonie	Oui	Oui	Administration régionale	Utilisation effective	Non	Volume et rareté de l'eau
Canada	Oui	Oui (varie selon les municipalités)	Varie selon les municipalités	Capacité	Oui	Volume et province
Corée	Oui	Non	Municipalités	Utilisation effective (en partie)	Non	..
Danemark	Oui	Oui	Municipalités, depuis 2009 administration fiscale	Capacité	Non	..
Espagne	Non	Oui	Agences de bassin, administrations locales	Utilisation effective	Oui	Bassin hydrographique
Finlande	Non	Non
France	Oui	Oui	Agences de l'eau	Capacité	Oui	Source, lieu et agence de l'eau
Hongrie	Oui	Oui	Volume
Italie	Oui	Oui (base régionale)	Autorités régionales	..	Oui	Lieu
Japon	Oui	..	Autorités locales	Source et lieu
Mexique	Oui	Oui	Trésor fédéral	Capacité et utilisation effective	Oui	Source et lieu
Pays-Bas	Oui (eau souterraine)	Utilisation effective	Non	..

Tableau 2.2. **Caractéristiques des droits et redevances pour prélèvement appliqués dans les pays de l'OCDE** (suite)

	Redevances pour prélèvement d'eau direct	Redevances incluses dans le prix de détail des services de DEA	Recettes perçues par	Base de calcul	Utilisateurs différenciés par type	Redevances différenciées en fonction d'autres caractéristiques
Pologne	Oui	Oui	Source et eau
Portugal	Oui	Oui	Fonds pour la préservation de l'eau, Autorité des bassins hydrographiques INAG (autorité de régulation nationale)	Utilisation effective	Non	..
République slovaque	Oui
République tchèque	Non	Non	..	Utilisation effective	Non	Source, bassin hydrographique
Royaume-Uni						
Irlande du Nord ²	Oui	Non	Agence publique	Capacité	Oui	..
Suède	Oui	Non	..	Utilisation effective	Non	..
Suisse	Oui	Oui	Autorité cantonale	Capacité	Non	..

Notes :

1. Des « droits d'utilisation de l'eau » sont mentionnés dans le dernier *Examen environnemental de l'OCDE* (OCDE, 2003b), mais il n'y a pas d'entrée correspondante dans la base de données OCDE/AEE.

2. Réponse du pays à l'enquête 2007-08 de l'OCDE.

Source : Base de données OCDE/AEE sur les instruments utilisés dans la politique de l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; rapports nationaux.

Dans l'État de Nouvelle-Galles du Sud en Australie, l'*Independent Pricing and Regulatory Tribunal* fixe les prix de gros de l'eau, que la State Water Corporation et le ministère de l'Eau et de l'Énergie (qui a repris en 2007 les missions du ministère des Ressources naturelles) peuvent facturer aux exploitants agricoles qui irriguent, aux utilisateurs industriels et aux fournisseurs d'eau potable. Le recouvrement intégral des coûts (« tarification reflétant les coûts ») est un objectif majeur qui a été atteint pour presque tous les cours d'eau soumis à réglementation. Il a été décidé d'appliquer une tarification binomiale comprenant une redevance fixe et une redevance volumétrique obtenue en additionnant une redevance sur les droits d'accès à l'eau et une redevance d'usage (sur le volume d'eau

effectivement prélevé). En ce qui concerne les cours d'eau et les eaux souterraines non soumis à réglementation, les coûts sont loin d'être recouverts, mais la définition en 2006 des prix de gros pour la période 2006-10 a entraîné une hausse des droits payés par les exploitants agricoles qui irriguent, tout en offrant à ceux-ci la possibilité de passer à la tarification binomiale s'ils étaient disposés à voir leur consommation mesurée. Sous l'effet de cette politique de recouvrement intégral des coûts, les redevances ont augmenté chaque année du taux de l'inflation plus 15 % entre 2001 et 2005 pour les cours d'eau soumis à réglementation, et du taux de l'inflation plus 20 % pour les autres. Les propositions de tarification sont soumises à débat public, notamment lors de réunions publiques (*NSW Independent Pricing and Regulatory Tribunal*, 2004).

En Allemagne, des redevances pour prélèvement ont été introduites dans le double objectif de réduire les prélèvements et d'accroître les recettes pour financer des mesures de protection de l'environnement. Des redevances pour prélèvement sont en vigueur dans 11 des 16 Länder (voir Gaulke, 2007). Elles vont de 0.015 EUR/m³ en Saxe (3.55 millions EUR en 2006) à 0.31 EUR/m³ à Berlin (57.6 millions EUR en 2006) (Ecologic, 2008). Leurs recettes ont été affectées à la préservation de la nature, la protection des eaux souterraines et de surface, le reboisement, et la protection et la décontamination des sols. Dans sept de ces Länder (par exemple, à Berlin), elles sont affectées (en partie) à la protection des eaux souterraines.

En Belgique, dans la Région flamande, des redevances sur les eaux souterraines ont été instaurées pour inciter à une utilisation rationnelle des ressources en eau. Leur montant croît en fonction du nombre total de mètres cubes prélevés. Ces redevances varient aussi en fonction de l'aquifère dans lequel le puits d'extraction est situé et de la hauteur d'eau de la nappe souterraine. Les compagnies de distribution d'eau potable payent une redevance plus élevée. Un système de tarification dégressive par tranches est appliqué aux prélèvements d'eaux de surface, qui sont soumis à des redevances inférieures à celles qui portent sur les eaux souterraines.

Au Portugal, jusqu'à récemment, des redevances étaient prévues par la loi mais n'étaient pas collectées, de sorte que la gestion des ressources en eau reposait essentiellement sur des réglementations. Depuis le milieu de l'année 2008, les fournisseurs de services d'eau et d'assainissement sont tenus d'inclure les redevances pour prélèvement dans les prix de détail, en fonction de l'utilisation effective et du type d'utilisateur. Les recettes collectées vont pour 50 % dans un « fonds pour la protection de l'eau », pour 40 % aux agences de bassin et pour 10 % à l'Agence nationale de l'eau (INAG), qui est chargée de la gestion des ressources en eau³.

Au Canada, la plupart des provinces soumettent les principaux utilisateurs d'eau à des droits de licence au titre de l'accès à la ressource. Ces droits sont liés au coût de gestion du programme de délivrance des licences. Il s'agit d'une taxe pour la réglementation et non d'une redevance pour prélèvement.

Dans la majorité des cas, les redevances sont perçues et gérées au niveau local. Leur produit est rarement intégré aux recettes fiscales générales. C'est néanmoins le cas au Danemark et au Mexique, tandis qu'en Allemagne, certaines redevances pour prélèvement sont versées au budget de certains *Länder*.

Les redevances pour pollution dans les pays de l'OCDE

Le tableau 2.3 synthétise les caractéristiques des redevances pour pollution dans un certain nombre de pays pour lesquels des informations ont été communiquées par les experts nationaux ou sont disponibles dans la base de données OCDE/AEE (sauf indication contraire). Ces redevances peuvent représenter une part non négligeable de la facture d'eau (par exemple, environ un tiers de la facture d'eau et d'assainissement des ménages en France).

Les pays sont plus nombreux à utiliser des redevances pour pollution que des redevances pour prélèvement. Les redevances pour pollution peuvent être liées à différentes caractéristiques du pollueur (secteur, processus, etc.), des rejets (volume ou concentration de polluants) ou des masses d'eau réceptrices. En Belgique, les redevances pour pollution sont calculées sur la base des concentrations mesurées ou de coefficients de conversion pour les matières organiques et les matières en suspension, les métaux lourds, les nutriments (N et P) et l'eau de refroidissement. Au Mexique, les redevances sont liées au volume et à la charge polluante des rejets (au-delà des niveaux admissibles concernant la demande biochimique en oxygène [DBO], la demande chimique en oxygène [DCO] et les matières en suspension totales [MEST]), ainsi qu'à la capacité de charge des masses d'eau réceptrices, qui est modulée selon que les eaux usées rejetées sont d'origine industrielle ou municipale. En Hongrie, la « redevance pour pressions exercées sur l'environnement » s'applique à toutes les activités nécessitant un permis de rejet (par exemple, les compagnies d'assainissement) et tient compte à la fois de la vulnérabilité des masses d'eau réceptrices et des technologies employées pour le traitement des eaux usées et l'élimination des boues d'épuration. Pour renforcer le caractère incitatif de ce dispositif, les pollueurs bénéficient d'une remise s'ils prennent des mesures de réduction de la pollution agréées (prétraitement) et se voient infliger des amendes si leurs rejets dépassent les seuils autorisés (OCDE, 2008a).

Tableau 2.3. Caractéristiques des redevances pour pollution dans certains pays de l'OCDE

	Redevances en place	Perçues par	Base de calcul	Description (base de données OCDE/AEE)	Redevances incluses dans le tarif de l'eau	Amendes
Allemagne ¹	Oui	Länder	Unité de pollution/teneur en polluants	Basées sur le degré de concentration et de nocivité de polluants particuliers	..	Oui
Australie ²	Oui	État/Territoire	Volume et teneur en polluants, lieu	Redevances perçues sur 17 types de polluants	..	Oui
Autriche ²	Oui	Communes	Charge polluante	Oui
Belgique ²	Oui	Autorités locales/Fonds	Unité de pollution/teneur en polluants	Redevances régionales sur les effluents d'élevage, en fonction du volume ; redevances sur les eaux usées des ménages et de l'industrie
Flandre	Oui	Autorités régionales	Volume et teneur en polluants
Bruxelles	Oui	Autorités régionales	Volume et teneur en polluants
Wallonie	Oui	Autorités régionales	Volume et teneur en polluants
Canada ²	Oui	Provinces/Municipalités	Teneur en polluants	Redevances sur les rejets industriels, en fonction de la quantité et des provinces	Oui	..
Corée ²	Oui	..	Volume et type de polluant	18 types de polluants, par utilisateur et quantité	Oui (partiellement)	..
Danemark	Oui	Communes	Teneur en polluants/consumation d'eau	Taxes sur les eaux usées. Le secteur agricole est exempté	Oui	Oui
Espagne	Oui	Agences de bassin	Teneur en polluants et lieu	Paramètres de pollution et lieu	Oui	..

Tableau 2.3. Caractéristiques des redevances pour pollution dans certains pays de l'OCDE (suite)

États-Unis	Redevances en place	Perçues par	Base de calcul	Description (base de données OCDE/AEE)	Redevances incluses dans le tarif de l'eau	
					Amendes	Amendes
..	Oui	Réseaux de distribution d'eau	Teneur en polluants ou volume
Finlande	Non	Pas de redevance	..	Oui
France	Oui	Agences de l'eau	Teneur en polluants/utilisateurs	La redevance par polluant varie selon l'utilisateur et l'agence de l'eau	Oui	Oui
Grèce	Non
Hongrie	Oui	..	Teneur en polluants	Redevances sur différents types de polluants en fonction de la vulnérabilité des eaux réceptrices	..	Oui
Irlande	Non
Islande	Non
Italie	Oui	Redevance sur les eaux usées, par type d'utilisation
Japon	Redevance sur les eaux usées, par type d'utilisation
Luxembourg	Non
Mexique	Oui	..	Masse d'eau réceptrice, lieu, volume et teneur en polluants	..	Non	..
Norvège	Oui	Communes	Teneur en polluants	Pesticides
Nouvelle-Zélande	Non

Tableau 2.3. Caractéristiques des redevances pour pollution dans certains pays de l'OCDE (suite)

	Redevances en place	Perçues par	Base de calcul	Description (base de données OCDE/AEE)	Redevances incluses dans le tarif de l'eau	Amendes
Pays-Bas ²	Oui	Offices de l'eau de l'administration centrale (V&W)	Charge polluante. Les gros utilisateurs industriels sont étroitement surveillés	DBO, DCO et métaux lourds, par province, pour les gros pollueurs		Oui (pour les gros pollueurs) Oui
Pologne	Oui	Voivodies/Conseils régionaux pour la gestion de l'eau	Volume et type de polluant	Basées sur le type de polluant, le secteur industriel, et la masse d'eau réceptrice
Portugal	Oui	..	Teneur en polluants et toxicité	Redevances sur les rejets industriels	Non	..
République slovaque	Oui	Fonds d'État pour l'environnement	Teneur en polluants	Basées sur le type de polluant	..	Oui
République tchèque ²	Oui	Fonds d'État pour l'environnement	Teneur en polluants	Redevances sur les rejets d'eaux usées, en fonction de la quantité	..	Oui
Royaume-Uni
Angleterre et Pays de Galles	Oui	Impact du volume des rejets sur l'environnement, toxicité établie selon la formule Mogden
Irlande du Nord	Non	..

OECD Browse_it Edition
 • Lecture seule •
 • Read Only •

Tableau 2.3. Caractéristiques des redevances pour pollution dans certains pays de l'OCDE (suite)

Redevances en place	Perçues par	Base de calcul	Description (base de données OCDE/AEE)	Redevances incluses dans le tarif de l'eau		Amendes
				Oui	Non	
Suède	Communes	Teneur en polluants	..	Non	Oui (maîees noires)	..
Suisse

Notes :

1. BGW (Association allemande de l'eau) (2008), « Profile of the German Water Industry », www.dygw.de/fileadmin/dygw/wasser/organisation/branchenbild2008_en.pdf.

2. OCDE (2006), *Examens environnementaux de l'OCDE : Corée*, Éditions OCDE, DOI : www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264024069-fr?site=fr

Source : Rapports nationaux établis pour l'enquête 2007-08 de l'OCDE, et base de données OCDE/AEE sur les instruments utilisés dans la politique de l'environnement et la gestion des ressources naturelles (sauf indication contraire).

OECD Browse_it Edition •
 Read Only •
 Lecture seule •

Dans la majorité des cas, les droits/redevances sont collectés au niveau local – mais rarement au niveau du bassin hydrographique – pour financer des activités environnementales. Parfois, les recettes sont collectées au niveau national mais affectées à des fonds nationaux spécifiques pour l'environnement (en République slovaque et en République tchèque, par exemple). Aux Pays-Bas, des redevances s'appliquent aux rejets d'origine industrielle et municipale dans les eaux nationales. Elles sont liées aux charges polluantes, qui sont calculées à l'aide de coefficients et converties en équivalents habitants (e.h.), ou mesurées directement pour les gros pollueurs. Elles varient selon les provinces en fonction du coût de la lutte antipollution ; leur produit revient à l'administration centrale mais est réservé au financement d'activités de gestion de l'eau et des eaux usées.

En Australie, les États/territoires de Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria et d'Australie-Méridionale se sont dotés de systèmes de redevances pour pollution. À l'origine ces systèmes ont été instaurés pour recouvrir le coût administratif de la gestion des autorisations, de la surveillance et du contrôle de l'application, mais ces dernières années, les mesures encourageant les titulaires d'une autorisation à réduire constamment leurs rejets ont pris une place grandissante. En Nouvelle-Galles du Sud, un système d'autorisation en fonction de la charge (LBL) a été mis en place en 1999 afin de lier les droits à acquitter pour obtenir une autorisation aux émissions polluantes et d'inciter à diminuer la pollution. Dans l'État de Victoria, la structure des droits afférents aux autorisations de pollution en vertu de la loi *Environment Protection (Fees) Regulations Act 2001* est également conçue pour inciter les titulaires d'une autorisation à réduire leurs rejets et leurs émissions (OCDE, 2008b).

Au Danemark, les consommateurs d'eau doivent payer une taxe sur les eaux usées qui s'ajoute au prix des services de traitement des eaux usées. Cette taxe s'applique aux ménages et à l'industrie, mais non au secteur agricole. Elle est due au titre des rejets totaux d'azote, de phosphore et de matières organiques (DBO) et vient en sus de toute redevance payée pour obtenir une autorisation dans le cas des stations d'épuration. Les ménages vivant dans des zones d'habitat dispersé doivent également s'acquitter de la taxe, qui est calculée sur la base de la consommation d'eau mesurée, et le prix standard du traitement des eaux usées dépend de l'efficacité de ce traitement au niveau local. Un taux uniforme est appliqué sur tout le territoire national, quel que soit l'objectif de qualité ou la capacité de dilution des eaux réceptrices (OCDE, 2008c).

Dans certains cas, les pays ont adopté d'autres mécanismes de répartition des coûts, qui reconnaissent l'existence d'un ensemble plus large de bénéficiaires. Par exemple, en Corée, conformément au principe de compensation reconnu dans la législation nationale, les recettes collectées

auprès des bénéficiaires situés en aval sont utilisées pour dédommager les résidents situés en amont pour les contraintes que leur impose la réglementation foncière ; cela représente un grand pas vers une gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire réellement intégrée au niveau du bassin hydrographique. Dans l'UE et aux États-Unis, les agriculteurs perçoivent des paiements en contrepartie de l'application de diverses mesures de bonne gestion de l'environnement, notamment la réduction de la pollution par les nitrates. Ces paiements sont financés essentiellement sur fonds publics – ce qui revient implicitement à considérer l'ensemble de la société comme bénéficiaire –, mais pour imputer les coûts plus directement aux bénéficiaires directs, il est possible d'élaborer d'autres mécanismes de financement : droits ou redevances spécifiques sur les factures d'eau, droits perçus sur les usages récréatifs ou halieutiques et redevances applicables aux populations vivant dans des zones inondables.

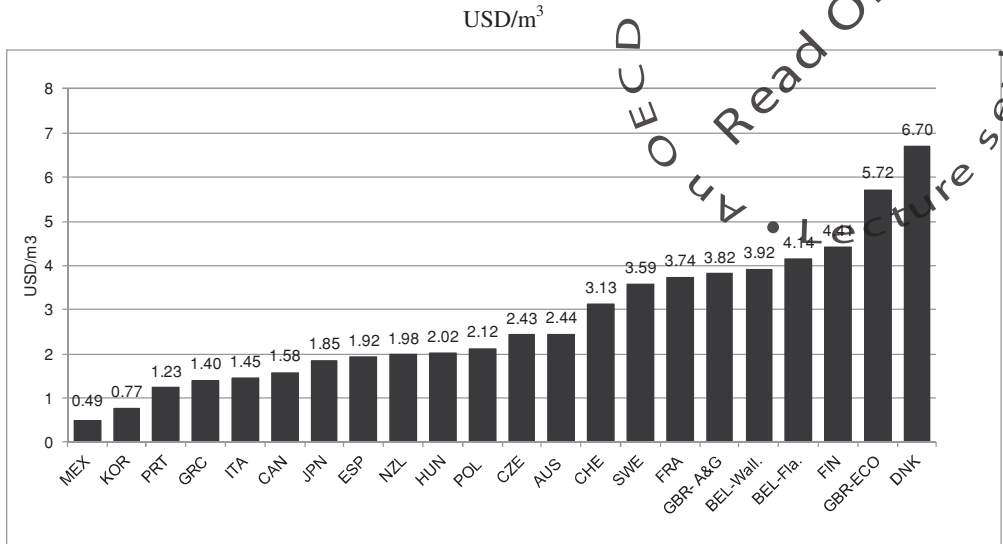
La tarification des services d'eau et d'assainissement fournis aux ménages

Cette section présente les principales données collectées sur le prix des services d'eau et d'assainissement fournis aux ménages dans les pays de l'OCDE. Elle évoque d'abord les niveaux des prix, puis les structures tarifaires.

Niveaux des prix des services de distribution d'eau et d'assainissement

La figure 2.1 indique le prix moyen par mètre cube payé pour les services d'eau et d'assainissement par un ménage dans différents pays de l'OCDE. Pour faciliter les comparaisons, lors de l'enquête 2007-08 de l'OCDE, il a été demandé aux experts nationaux de fournir des informations sur la facture moyenne que paierait un ménage représentatif consommant 15 m^3 par mois. Douze pays/régions ont communiqué ces informations. Pour les dix autres représentés dans la figure, des données publiques ont été utilisées et validées par les experts nationaux. Dans tous les cas, le prix moyen comprend la redevance volumétrique applicable, les redevances fixes récurrentes (mais non les frais de raccordement et autres redevances non récurrentes) converties en « équivalent volumétrique », ainsi que toutes les taxes indirectes figurant sur la facture.

Figure 2.1. **Prix unitaire des services d'eau et d'assainissement fournis aux ménages, taxes comprises, dans les pays de l'OCDE, 2008**

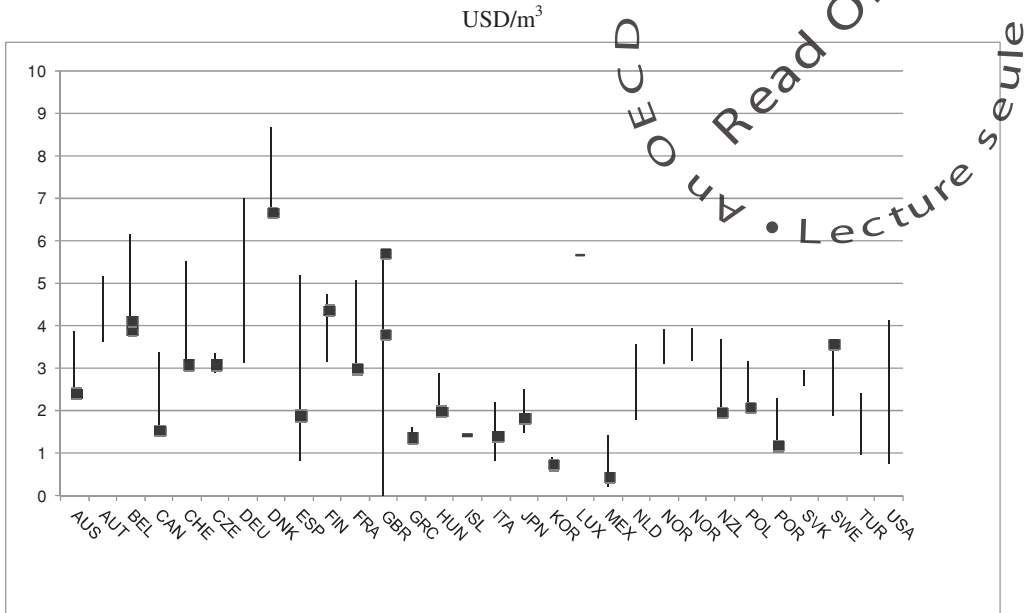


Source : Estimations de l'OCDE basées sur les réponses des pays à l'enquête 2007-08 (quand elles existent) ou sur des sources publiques validées par les pays.

Les données font apparaître d'importantes différences entre les pays : les prix peuvent varier de un à dix, voire plus. Ce résultat tient aux différences de coût de fourniture du service. Il reflète aussi les choix des pouvoirs publics. Les données montrent que le prix de l'eau et de l'assainissement est particulièrement élevé au Danemark, ce qui s'explique par les efforts déployés par ce pays pour que les tarifs reflètent le plus possible les coûts économiques et autres de ces services. Le prix unitaire apparemment élevé observé pour l'Écosse pourrait s'expliquer par le mode de calcul retenu, car il est obtenu à partir de la facture moyenne estimée des ménages non équipés d'un compteur (voir les informations sur la méthodologie dans le tableau A.3 en annexe A). Dans deux pays (le Mexique et la Corée), les tarifs sont inférieurs à 1 USD/m³. Dans les 18 autres pays qui ont répondu à l'enquête de l'OCDE, les prix varient de 1.23 à 4.41 USD/m³.

L'enquête GWI peut être utilisée pour rendre compte des variations de prix dans un même pays, confirmant que les moyennes nationales doivent être interprétées avec prudence (voir figure 2.2). Il convient de noter que GWI collecte des données auprès d'opérateurs pour qui certaines redevances facturées séparément par d'autres entités ne font pas partie du prix ; c'est le cas généralement pour les villes néerlandaises, pour lesquelles les données de GWI ne couvrent pas les redevances sur les eaux usées, perçues par les autorités régionales.

Figure 2.2. Variation du prix de l'eau et de l'assainissement au niveau local, dans les pays de l'OCDE, 2008



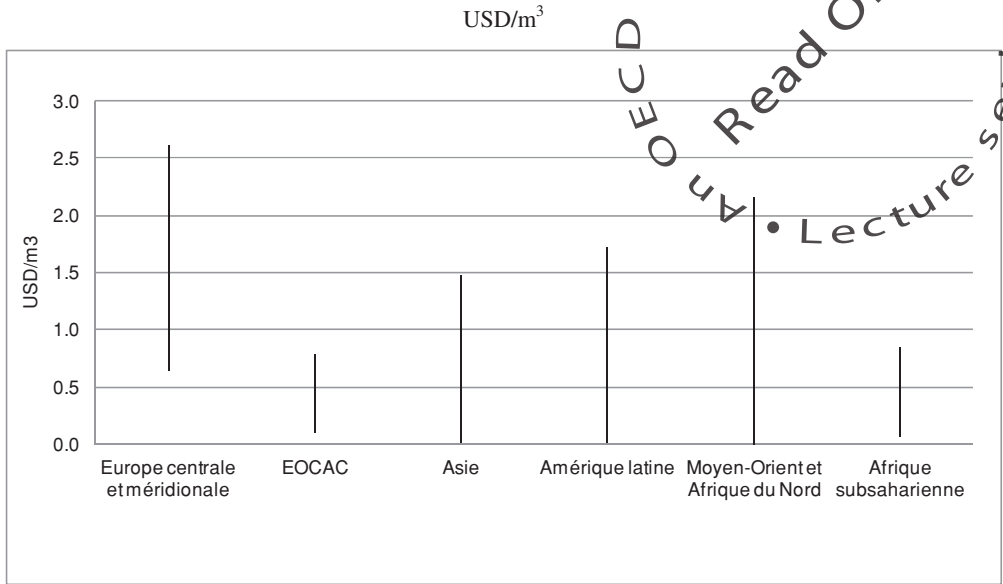
Notes :

1. Les carrés indiquent les estimations de l'OCDE fondées sur les réponses des pays à l'enquête 2007-08 (quand elles existent) ou sur des sources publiques validées par les pays.
2. Les lignes verticales reflètent les données collectées par GWI sur certaines villes.
3. Le signe – pour l'Islande et le Luxembourg indique que les données ne se rapportent qu'à une seule commune.
4. BEL: Les données de l'OCDE se rapportent aux Régions flamande et wallonne.
5. GBR: Les données de l'OCDE se rapportent à l'Angleterre, au Pays de Galles et à l'Écosse.

Source : Enquêtes OCDE 2007-08 et GWI.

On observe également des variations considérables entre les pays non membres de l'OCDE (voir figure 2.3). Pour ces pays, les moyennes nationales sont calculées à partir de l'enquête GWI. Les tarifs dans les pays non membres sont généralement très inférieurs à ceux relevés dans la zone OCDE. Même dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, où l'eau est rare, 6 des 13 pays de l'échantillon ont des tarifs inférieurs à 0.15 USD/m³, ce qui n'incite guère à utiliser l'eau efficacement et ne contribue guère au recouvrement des coûts. Dans les pays d'EOCAC et en Afrique subsaharienne, aucun des tarifs de l'échantillon n'atteint la barre de 1 USD, ce qui fait planer un doute sur leur capacité de contribuer notablement au recouvrement des coûts. En revanche, certains pays d'Asie (Singapour), d'Amérique Latine (Bahamas, Brésil, Chili) et de la région Moyen-Orient/Afrique du Nord (Israël, Oman, Palestine, Qatar, Émirats arabes unis) ont des tarifs supérieurs à 1 USD/m³.

Figure 2.3. Variation du prix de l'eau et de l'assainissement au niveau local, dans les pays non membres de l'OCDE, par région, 2008



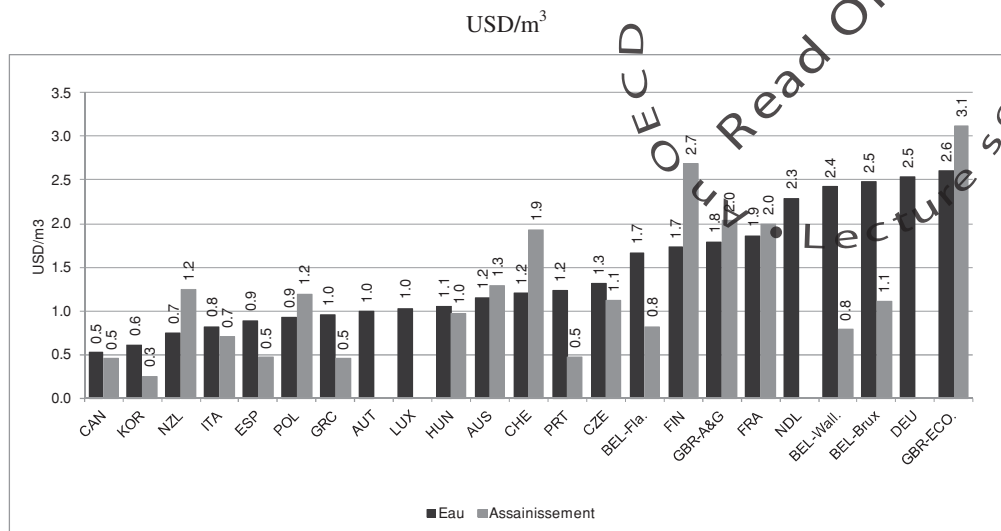
Note : Les lignes verticales reflètent les données collectées par GWI sur certaines villes.

Source : Calculs de l'OCDE à partir de l'enquête GWI (2008) ; GWI calcule les tarifs moyens nationaux sur la base des tarifs locaux au niveau des compagnies des eaux.

Force est de constater que le niveau des tarifs doit s'analyser à l'échelon local, et que toute évaluation comparative au niveau national ou international doit s'effectuer avec la plus grande prudence.

La figure 2.4 présente séparément les tarifs moyens des services d'eau et d'assainissement, exprimés en USD. L'échantillon diffère légèrement de celui de la figure précédente, car on ne dispose pas toujours de données distinctes pour ces deux types de services. Les données montrent que, dans la moitié des pays, l'assainissement peut représenter une plus grande part de la facture d'eau que la distribution d'eau potable.

Figure 2.4. Comparaison du prix unitaire des services d'eau et des services d'assainissement fournis aux ménages, taxes comprises, dans les pays de l'OCDE, 2008



Note : La somme des valeurs unitaires peut ne pas correspondre au prix unitaire total des services de distribution d'eau et d'assainissement indiqué dans la figure 2.1, car les données de la figure 2.1 reposent pour la plupart sur les moyennes nationales communiquées par les pays.

Source : Estimations de l'OCDE à partir de sources publiques validées par les pays.

Le tableau 2.4 retrace les variations du prix unitaire des services de distribution d'eau et d'assainissement dans les pays de l'OCDE et dans certains pays non membres au cours de différentes périodes. Il fait apparaître une hausse significative. Dans les pays de l'OCDE, cette hausse est le plus souvent attribuable principalement au fait que les redevances d'assainissement ont été relevées en réponse à la hausse du coût des investissements nécessaires pour respecter la réglementation environnementale. Dans certains pays (Angleterre et Pays de Galles, Australie, Italie, République tchèque), le taux nominal d'augmentation du prix de l'eau a été le double de l'indice des prix à la consommation (IPC), voire plus, évolution parfois liée à l'ouverture au secteur privé décidée pour relancer des investissements atones les années précédentes. Dans plusieurs autres cas (Allemagne, Écosse et France), l'augmentation des prix a ralenti par rapport aux périodes antérieures.

Tableau 2.4. Évolution du prix de l'eau et de l'assainissement pour les ménages, dans les pays de l'OCDE et dans certains pays non membres, 2008

	Période	Taux de variation annuel moyen réel, en % ¹		
		Eau	Assainissement	Total eau et assainissement ²
Allemagne	2000-07	-0.63
Australie	2003-07	2.69	1.85	2.24
Belgique
Wallonie	2005-06	1.98	17.42	5.37
Canada	1999-04	-0.32	5.58	2.18
Corée	2000-06	1.23	7.39	2.79
Danemark	2000-06	1.67
Espagne	2000-06	0.74	10.24	3.37
Finlande	2000-08	1.26	2.29	1.88
France	2000-05	0.07	4.29	2.12
Grèce	2000-06	-0.96	-0.52	-0.82
Hongrie	2000-05	2.65	5.82	4.1
Irlande
Islande
Italie	2005-07	2.44	4.41	3.33
Japon	1999-03	0.24
Luxembourg	1994-99	0.34
Mexique	2006-07	3.43
Nouvelle-Zélande ³	2003-07	-6.11	-6.52	-6.37
Pays-Bas	2000-07	-1.33
Portugal	2004-07	0.14	-0.36	0.00
République tchèque	2000-07	3.31	3.54	3.41
Royaume-Uni
Angleterre et Pays de Galles	2001-06	2.73	2.98	2.87
Écosse	2004-07	0.41	0.39	0.41
Suède	2000-08	0.48

Taux de variation annuel moyen nominal des recettes unitaires, en %

Pays	Période	Eau et assainissement
EOCAC		
Azerbaïdjan	2000-02	12.35
Kazakhstan	2000-06	10.33
République kirghize	2000-05	-7.79
Moldova	2000-06	7.19
Fédération de Russie	2003-05	26.80
Tadjikistan	2000-05	2.86
Ukraine	2000-07	14.46
Ouzbékistan	2003-07	0.34
BRIICS		
Bésil	2002-06	18.67
Chine	2003-07	11.68
Inde
Indonésie	2001-04	22.05
Fédération de Russie	2003-05	26.80
Afrique du Sud	2002-06	17.05

1. Voir tableau A.3 (en annexe A) pour le détail des données tarifaires de base.

2. Les données relatives à l'eau, à l'assainissement et au total proviennent de sources différentes pour la Wallonie et le Canada.

3. Les données ne concernent que *Metrowater Utility* (Auckland).

Source : Estimations de l'OCDE basées sur les éléments suivants : (i) pour les pays membres de l'OCDE, leurs réponses à l'enquête 2007-08 de l'OCDE (pour autant qu'ils aient fourni des séries temporelles) ou d'autres sources validées par eux ; les tarifs de base exprimés en USD ont été calculés en utilisant le taux de change officiel de l'OCDE pour les années concernées ; (ii) pour les pays non membres de l'OCDE, les données IBNET (pour 2007 ou l'année la plus récente).

L'augmentation du prix des services de distribution d'eau et d'assainissement résulte parfois d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'autres taxes et droits (voir l'annexe 1 pour une présentation synthétique). En outre, dans de nombreux pays, les factures d'eau des ménages incluent des redevances pour prélèvement et diverses autres taxes. Ces autres taxes peuvent être d'un montant comparable ou supérieur à la TVA (par exemple, aux Pays-Bas, la taxe sur l'eau courante s'élève à plus de 10 % de la redevance moyenne sur l'eau à usage domestique). De même, les redevances pour pollution sont incluses explicitement dans la facture d'assainissement en Allemagne, en Espagne et dans la région de Bruxelles en Belgique, au Canada, au Danemark, en Espagne, en France, en Hongrie et au Portugal. D'autres taxes sont perçues au Danemark, en Espagne et en France.

Les différences considérables qui existent entre les pays compliquent encore plus la comparaison internationale du niveau des tarifs. Différents signaux économiques sont envoyés aux consommateurs et aux producteurs : la TVA et les autres taxes peuvent avoir une incidence sur la demande finale et sur l'accessibilité financière des services, mais ne contribuent pas au recouvrement des coûts.

Structure des tarifs de distribution d'eau dans les pays de l'OCDE

Cette section analyse les tendances observées en ce qui concerne les structures tarifaires, leur diversité entre les pays et au sein d'un même pays et la composition des factures d'eau.

Les informations collectées lors des enquêtes sont synthétisées dans le tableau 2.5. Elles ne sont pas exhaustives, car les structures tarifaires sont souvent décidées au niveau local et ne sont pas homogènes au sein d'un même pays ; d'autres structures peuvent se rencontrer dans les pays.

La situation présentée dans le tableau 2.5 est très similaire à celle qu'avait mise en évidence la précédente enquête de l'OCDE. La principale différence est que les redevances forfaitaires et les structures de tarification dégressive par tranches sont utilisées dans un moins grand nombre de pays. Cette inertie relative peut s'expliquer par le fait qu'il est compliqué de modifier la structure tarifaire. À titre d'exemple, passer des redevances forfaitaires à la tarification volumétrique nécessite l'installation de compteurs. Par ailleurs, modifier la structure de la tarification volumétrique (par exemple, le nombre ou la taille des tranches dans un système de tarification progressive par tranches) exige d'évaluer les effets sur la viabilité financière du fournisseur de service et sur l'accessibilité financière pour les différents groupes de consommateurs, ainsi que les effets à court et

long termes sur la demande ; cela nécessite en outre une large consultation du public.

Les données confirment que de multiples structures coexistent dans beaucoup de pays de l'OCDE : pratiquement tous les types de structures tarifaires sont ainsi représentés au Canada et aux États-Unis. Même dans les pays où les systèmes de tarification progressive par tranches (TPT) prédominent, leurs modalités varient d'un fournisseur à l'autre en termes de nombre et de taille des tranches. La diversité des structures tarifaires au sein d'un même pays est généralement liée au degré de décentralisation du processus de fixation des tarifs. En Autriche, chaque commune définit sa propre structure, en appliquant le principe du recouvrement des coûts et en tenant compte de facteurs sociaux et des conditions géographiques et climatiques. Au Mexique, les structures tarifaires sont établies par chaque municipalité conformément à la législation en vigueur dans chaque État fédéré.

La décentralisation des décisions relatives aux structures tarifaires peut s'accompagner d'un contrôle centralisé du niveau des tarifs. C'est le cas en République tchèque, où les tarifs sont établis par chaque compagnie des eaux, mais soumis au contrôle des prix exercé par le ministère des Finances. Enfin, dans certains pays, le cadre réglementaire national fixe des principes fondamentaux qui régissent la détermination de la structure et du niveau des tarifs, y compris le nombre des tranches, tout en laissant une certaine latitude au niveau local pour que les conditions techniques et le contexte social propres à ce niveau puissent être pris en considération. C'est le cas, notamment, au Portugal (voir encadré 2.1). En Italie aussi, la tarification des services d'eau et d'assainissement est soumise à des règles générales dont l'application est assez variable. La différence majeure avec le Portugal est que l'articulation des tarifs n'est pas réglementée et supervisée par une autorité nationale de régulation, mais par les autorités locales de régulation au niveau du « champ d'application ».

Tableau 2.5. Structure des tarifs domestiques de distribution d'eau potable dans les pays de l'OCDE, 2008

	Droits de raccordement	Types de structures tarifaires ¹							Base de l'élément fixe
		Redevance forfaitaire	Volumétrique constant			Tarification progressive par tranches			
			B1	B2	B3	C1	C2	C3	
Allemagne ²	..			x					Diamètre du compteur
Autriche	..			o					..
Belgique									
Flandre	..						x	..	
Bruxelles	Oui						x	..	
Wallonie	Oui						x	..	
Canada	Oui	x	x	x	x	x	x	x	Essentiellement valeur foncière
Corée	Oui						x		Diamètre du compteur
Danemark	Oui		x	x					Zone (urbaine/rurale)
Espagne	Oui						x	x	Diamètre du compteur
États-Unis	..		o	o		o	o		..
Finlande	Oui				x				Diamètre du compteur
France	Oui				x				..
Grèce	..				o		o		..
Hongrie	Oui		o						..
Italie	Oui						x		..
Japon	..						o		..
Luxembourg	..			o					..
Mexique	..						o	o	..
Norvège ³	Oui				o				..
Nouvelle-Zélande	..				o				..
Pays-Bas	Oui				o				..
Pologne	..		o						..
Portugal	Oui						x		..
République slovaque	..			o					..
République tchèque	Oui ⁴	x	o						Diamètre de la canalisation/du compteur, groupe d'utilisateurs
Royaume-Uni
Irlande du Nord	Oui	x							Valeur foncière
Angleterre et Pays de Galles	..	o		o					..
Écosse	..	x							Valeur foncière
Suisse	Oui			x					..
Turquie	..		o			o			..

1. Types de tarifs :

B1 Tarif volumétrique constant SANS redevance fixe

B2 Tarif volumétrique constant + redevance fixe

B3 Tarif volumétrique constant + redevance minimale + redevance fixe

C1 Tarification progressive par tranches SANS redevance fixe

C2 Tarification progressive par tranches + redevance fixe

C3 Tarification progressive par tranches + redevance minimale + redevance fixe

2. Données provenant de l'Association fédérale des industries allemandes du gaz et de l'eau (BGW).

3. Base de données Kostra.

4. Base de données GWI 2008.

Source : Enquêtes OCDE 2007-08 et GWI : x=données issues de l'enquête de l'OCDE ; o=données GWI.

Encadré 2.1. **Des principes nationaux, une réglementation nationale, des solutions locales : le cas du Portugal**

Au Portugal, 275 monopoles municipaux fournissent des services de détail et 15 compagnies régionales fournissent des services de gros au niveau intercommunal. En 2007, l'autorité de régulation économique (IRAR ; ERSAR, depuis Octobre 2009) a évalué la situation financière des fournisseurs de services de gros, et constaté qu'elle était « difficile » pour un tiers d'entre eux et « non viable » pour un autre tiers. Elle est arrivée à la conclusion que si des facteurs structurels comme la taille et la densité de population jouent un rôle, c'est au niveau de la distribution que se situe le problème financier. À cela, deux raisons principales : les prix appliqués aux clients individuels restent inférieurs au niveau de recouvrement des coûts, en particulier en ce qui concerne l'assainissement, et les demandes de fonds communaux pour financer l'investissement entrent en concurrence avec les demandes des autres secteurs.

L'IRAR a estimé que l'hétérogénéité des tarifs de détail prêtait à confusion pour les clients, d'où des processus de réexamen de la tarification longs et politisés qui ne mobilisent guère la population, avec pour conséquence un moindre consentement à payer. Pour surmonter ces difficultés, l'IRAR a présenté un projet de loi contenant une stratégie tarifaire devant permettre une répartition adéquate des pouvoirs de décision. Ainsi, plusieurs principes fondamentaux sont maintenant définis par la loi (par exemple, le passage progressif au recouvrement intégral des coûts, l'accessibilité financière pour les personnes en difficulté, la transparence), de même que certaines caractéristiques de la tarification. Par ailleurs, l'autorité de régulation émet des recommandations non contraignantes et joue un rôle d'accompagnement pour aider les communes à trouver des solutions adaptées au contexte local. Une grande latitude est accordée aux autorités locales qui approuvent la tarification des services d'eau. C'est ainsi que chaque commune peut fixer le niveau des tarifs pour chaque tranche et doit définir un plan de tarif social pour les ménages pauvres.

Parmi les autres aspects ayant été définis au niveau national, on peut citer les droits et devoirs des utilisateurs finaux et des opérateurs ; le minimum d'informations à fournir et la terminologie à employer dans les factures, la périodicité des relevés des compteurs, la fréquence des factures et les conditions de paiement ; la possibilité d'une tarification saisonnière de l'eau (prix en période de pointe) ; les activités qui sont incluses dans le prix par opposition aux services accessoires pouvant être facturés à part ; et les éléments de coût devant entrer en ligne de compte pour déterminer le coût du service.

Source : Pires, J. S. (2007), « Consumer Tariffs in Practice: The Portuguese Experience », rapport présenté à la réunion d'experts de l'OCDE sur la tarification et le financement de l'eau, les 14-15 novembre, disponible à : www.oecd.org/water.

La base de calcul des redevances fixes récurrentes diffère également selon les pays, même si dans la plupart des cas, le diamètre des compteurs et des canalisations, la superficie ou la valeur du bien immobilier font partie des critères cités. Le mode de détermination des redevances fixes peut également varier selon les fournisseurs au sein d'un même pays. Une nouvelle tendance qui se dessine dans plusieurs pays de l'OCDE est l'utilisation accrue de redevances fixes parallèlement à des éléments volumétriques, ou l'augmentation progressive du poids des redevances fixes dans la facture totale. Cette évolution s'explique par la volonté des fournisseurs de renforcer leur viabilité financière, d'une part en répercutant sur la facture la structure du coût de l'approvisionnement en eau, qui est composé pour une large part de coûts fixes récurrents (par exemple, la facturation et le recouvrement), et d'autre part en atténuant l'impact sur les recettes de la baisse des ventes qui résulte d'une diminution progressive de l'intensité d'utilisation de l'eau.

Structure des tarifs d'assainissement dans les pays de l'OCDE

De plus en plus, des redevances d'assainissement distinctes sont instaurées pour recouvrir le coût de gestion des eaux usées. Comme pour l'approvisionnement en eau, on observe des différences dans les structures tarifaires, y compris dans les redevances de raccordement et les redevances fixes, entre les pays et entre les fournisseurs d'un même pays.

La plupart des pays ayant répondu à l'enquête 2007-08 de l'OCDE utilisaient les mêmes structures tarifaires pour les services d'assainissement que pour les services de distribution d'eau, associant souvent un élément fixe et un élément variable (voir tableau 2.6). Cependant, le niveau des tarifs n'est généralement pas le même que dans le cas de l'eau potable, et le nombre de tranches peut également varier lorsqu'une tarification progressive ou dégressive par tranches est appliquée. Dans la plupart des cas, la partie variable du prix de l'assainissement s'applique au volume d'eau consommé (ou à un pourcentage de ce volume, comme en Irlande du Nord) ou est calculée en pourcentage du prix unitaire de l'eau potable.

Tableau 2.6. Structure des redevances d'assainissement domestique dans certains pays de l'OCDE, 2008

	Droits de raccordement		Redevances distinctes pour la collecte (S) et le traitement (ST) des eaux usées		Description
	Identiques à ceux que pour l'eau	Même structure tarifaire que pour l'eau	collecte (S) et le traitement (ST) des eaux usées		
Belgique					
Flandre	Oui	Non	Oui	Taux uniforme (différent pour S et ST) appliqué à la consommation de l'eau	Détermination des redevances de collecte (S) et de traitement (ST) des eaux usées :
Bruxelles	Oui	Non	Oui	Consommation d'eau	
Wallonie ¹	..	Oui (C2)	Non	Fixe et variable en fonction du volume (basé sur le CVD et le CVA)	
Canada	Oui	
Corée	..	Non	Oui	Consommation d'eau	
Danemark	Oui	Oui	Oui	Consommation d'eau	
Espagne	..	Oui (C2, C3)	Oui	Basée sur la consommation d'eau, définie en % du prix de l'eau	
Finlande ²	Oui	Oui (B2)	Non	Consommation d'eau	
France	..	Oui (B2)	Oui	..	
Hongrie	Oui	Oui (B1)	
Italie	Oui	Oui (C2)	Non	Consommation d'eau	
Mexique	Oui	
Portugal	..	Non	Oui	Basée sur la consommation d'eau, définie en % du prix de l'eau	
République tchèque	Non	Oui (A)	Non	Consommation d'eau, plus revenus et taxes	
Royaume-Uni	
Irlande du Nord	Oui	Oui (A)	Non	Le coût total du service d'assainissement est réparti en fonction du volume des eaux usées produit, qui est de 95 % de l'eau consommée	
Écosse	Oui	Oui (A)	Oui	Les redevances établies sans compléments basés sur les franchises des impôts locaux	
Suède	Oui	Oui (A, B1, B2, B3)	Oui	Même quantité que pour l'eau	
Suisse	Oui	Non	Oui	S : droit de raccordement + redevance fixe ST : redevance volumétrique	

1. CVD (Coût Vérité Distribution) : le coût de la distribution d'eau est déterminé par chaque compagnie des eaux conformément au plan budgétaire gouvernemental pour le secteur de l'eau. CVA (Coût Vérité Assainissement) : coût de traitement des eaux fixé pour la région par la Société Publique de Gestion de l'Eau dans le cadre de son contrat de gestion.

2. Communication du ministère de l'Environnement.

Source : Enquête 2007-08 de l'OCDE.

La plupart des pays appliquent des redevances séparées pour la collecte et pour le traitement des eaux usées, même si le plus souvent, la base de calcul demeure la consommation d'eau ; seul le montant du tarif volumétrique varie. Dans certains cas (par exemple, Belgique, Danemark, Italie et Suède), les clients reçoivent une facture regroupant les services de distribution d'eau potable, de collecte des eaux usées et d'épuration. L'envoi de factures distinctes ou la présentation séparée des différents services sur la même facture sont pratiqués en Allemagne, en Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Hongrie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

La tarification des services de distribution d'eau et d'assainissement fournis aux utilisateurs industriels

Cette section présente les principales données collectées sur le prix des services de distribution d'eau et d'assainissement fournis aux clients industriels dans les pays de l'OCDE. Elle s'intéresse surtout aux structures des tarifs.

La collecte des données est plus difficile en ce qui concerne la tarification de l'eau à usage industriel et le traitement des eaux usées industrielles. Les différences qui existent entre les secteurs productifs, par exemple, ajoutent encore à la complexité du problème. Pour l'enquête 2007-08 de l'OCDE, il a été décidé de ne pas recueillir de données sur le niveau moyen des prix, mais de se concentrer sur : (i) les structures tarifaires appliquées à l'industrie et leur base de calcul, et (ii) les niveaux de recouvrement des coûts auprès des utilisateurs industriels.

Le tableau 2.7 synthétise les informations reçues sur la tarification de l'eau, et le tableau 2.8 porte sur les redevances au titre de la collecte des eaux usées (S) et de leur traitement (ST). Les informations supplémentaires recueillies dans le cadre de l'enquête GWI de 2008 sont présentées dans le texte.

Tableau 2.7. Structure des tarifs de distribution d'eau à usage industriel par les réseaux publics dans les pays de l'OCDE, 2008

	Droits de raccordement		Base de l'élément fixe : Description	Redevance forfaitaire	Types de structures tarifaires ¹										Recouvrement intégral des coûts	
	1999	2008			1999	A	B1	B2	B3	C1	C2	C3	D1	D2	D3	1999
Allemagne		Oui	Diamètre compteur	B2		x									Oui	Oui ²
Australie			..	B2		x			x						Oui	
Autriche			..	B2											Oui	
Belgique			..	B2											Oui	
Flandre		Oui								x			Oui	
Bruxelles		Oui								x			Oui	
Wallonie		Oui					x			x			Oui	
Canada		Oui	..	A,B,D	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Non	Non
Corée		Non	Diamètre compteur	B2					x						Oui	Non
Danemark	Oui	Oui	..	B2	x	x									Oui	Oui
Espagne		Oui (supérieurs)	Diamètre compteur	C2, autre					x						Non	Non
États-Unis	Oui	Oui	..	C											Oui	Oui
Finlande	Oui	Oui	Diamètre compteur	B2		x									Oui	Oui
France	Oui	Oui	..	D2											Oui	Non
Grèce	Oui	Oui	..	B1										
Hongrie		Oui	B1	B1											Oui ³	Oui ³
Irlande	Oui	Oui	B1	B1											Non	Non
Italie		Oui	B2	B2					x						Non	Non

Tableau 2.7. Structure des tarifs de distribution d'eau à usage industriel par les réseaux publics dans les pays de l'OCDE, 2008 (suite)

	Droits de raccordement 1999	Droits de raccordement 2008	Base de l'élément fixe : Description	1999	A	Types de structures tarifaires ¹										Recouvrement intégral des coûts 1999	Recouvrement intégral des coûts 2008		
						B1	B2	B3	C1	C2	C3	D1	D2	D3	D3				
Japon				B2													Non		
Luxembourg			..															Non	Oui
Mexique			..	C2					x								Non		Oui
Norvège	Oui	Oui	..	B1													Oui		
Nouvelle-Zélande			..	B2												
Pays-Bas	Oui		Diamètre compteur	B2													Oui		
Portugal		Oui	Diamètre compteur	C2					x								Non		..
République tchèque		Non														Oui	Oui
Royaume-Uni	Oui		Diamètre canalis	B2													Oui		Oui
Irlande du Nord ⁴		Oui	..								x								Oui
Suède		Oui	Superficie propriété/diamètre compteur	B2					x								Oui		Oui

Tableau 2.7. Structure des tarifs de distribution d'eau à usage industriel par les réseaux publics dans les pays de l'OCDE, 2008 (suite)

Droits de raccordement 1999	Droits de raccordement 2008	Base de l'élément fixe : Description	Redevance forfaitaire 1999	Types de structures tarifaires ¹						Recouvrement intégral des coûts 1999	2008		
				Redevance forfaitaire A	Tarif volumétrique constant B1	Tarif volumétrique constant B2	Tarif volumétrique constant B3	Tarification progressive par tranches C1	Tarification progressive par tranches C2			Tarification progressive par tranches C3	Tarification dégressive par tranches D1
		..	B2								
		..	B2										Non

1. Types de tarifs :

- A Redevance forfaitaire
- B1 Tarif volumétrique constant SANS redevance fixe
- B2 Tarif volumétrique constant + redevance fixe
- B3 Tarif volumétrique constant + redevance minimale + redevance fixe
- C1 Tarification progressive par tranches SANS redevance fixe
- C2 Tarification progressive par tranches + redevance fixe
- C3 Tarification progressive par tranches + redevance minimale + redevance fixe
- D1 Tarification dégressive par tranches SANS redevance fixe
- D2 Tarification dégressive par tranches + redevance fixe
- D3 Tarification dégressive par tranches + redevance minimum + redevance fixe

2. Association fédérale des industries allemandes du gaz et de l'eau (BGW), 2008.

3. Examen environnemental de l'OCDE.

4. Élément fixe : pour les utilisateurs industriels non équipés de compteurs, la base de calcul est la valeur de l'entreprise et l'estimation de la consommation d'eau/production d'eau usées comme pour les ménages. Tarification dégressive par tranches pour les gros consommateurs.

Source : Enquête 2007-08 de l'OCDE.

Tableau 2.8. **Structure des tarifs de collecte et de traitement des eaux usées industrielles dans les pays de l'OCDE, 2008**

	Redevances distinctes pour la collecte (S) et le traitement (ST) des eaux usées	Même structure tarifaire que pour l'eau	Détermination des redevances de collecte (S) et de traitement (ST) des eaux usées. Description	Tarifs spéciaux
Australie	..	Oui		..
Belgique ¹				
Flandre	Oui	Non	S : Principalement consommation ou unités de pollution ST : Tarif fixe par unité de pollution	Oui
Bruxelles ²	Non	Non	S : Basée sur la consommation ST : Basée sur la pollution	Oui
Wallonie ³	Oui	Oui, usage domestique	Basée sur la pollution : 9 EUR par unité collectée et traitée	Non
Canada ⁴		Oui
Corée	Oui	Non	Basée sur l'utilisation d'eau	Oui
Danemark	Seulement pour les gros utilisateurs	Non	S et ST : Basée sur la consommation d'eau ST gros consommateurs : Basée sur la pollution/consommation	Oui
Espagne	Oui	Non	Eau consommée plus redevance fixe par type/quantité de polluant	Oui
Finlande	Non	Oui	Principalement basée sur l'utilisation d'eau	Oui
France	..	Non		Non
Italie	Oui	Non	Principalement basée sur la teneur en polluants et le type d'activité industrielle	Oui
Luxembourg
Mexique	Oui	Oui	S : % du tarif de l'eau ST : % des conditions de rejet	Oui *
Portugal	Oui	Non	Principalement basée sur l'utilisation d'eau	Non
République tchèque	Non	Oui	Basée sur la consommation d'eau	Non
Royaume-Uni
Irlande du Nord	Non	Oui	Basée sur la consommation d'eau	Oui
Suède	Oui	Oui	Basée sur l'utilisation de l'eau	Oui
Suisse	Oui	Non	Basée sur la pollution	Oui

Notes :

- Dans les trois régions, les tarifs varient selon les communes. Le tarif maximal est fixé par les autorités publiques. Unité de pollution = unité de charge polluante. Les unités de pollution sont calculées à partir de l'analyse des eaux usées rejetées ou en appliquant des coefficients de conversion.
- Les tarifs peuvent être calculés selon deux méthodes : un tarif forfaitaire en fonction du type d'activité industrielle, ou un prix réel basé sur l'analyse des eaux usées.
- Les industries doivent payer le Coût Vérité Assainissement sur la part d'eau consommée pour usage domestique.
- Les structures tarifaires varient selon les municipalités.

Source : Enquête 2007-08 de l'OCDE.

Par rapport aux structures des tarifs domestiques, on constate qu'un peu plus de pays et régions emploient une tarification régressive par tranches, en particulier pour les gros consommateurs. La volonté de retenir les gros clients qui assurent des recettes substantielles et une demande stable semble freiner le recours à des structures tarifaires qui pourraient inciter à réduire la consommation d'eau.

En ce qui concerne la gestion des eaux usées, on observe une tendance croissante à appliquer des redevances de collecte distinctes des redevances de traitement, ces dernières étant de plus en plus établies sur la base de la charge polluante des effluents industriels. Cela témoigne d'une volonté croissante de faire supporter aux utilisateurs industriels le véritable coût du traitement des eaux usées. En revanche, les redevances de collecte des eaux usées constituent encore principalement des tarifs volumétriques (parfois modulés en fonction des secteurs) qui sont appliqués à tout ou partie du volume d'eau consommé et s'accompagnent parfois d'une redevance fixe. Dans de nombreux pays, il existe en outre des tarifs spéciaux.

Redevances de raccordement applicables aux usagers domestiques et industriels

Le mode de calcul des redevances non récurrentes de raccordement aux services d'eau et d'assainissement est le domaine dans lequel les différences entre les fournisseurs sont les plus marquées, en ce qui concerne aussi bien les critères utilisés que les montants appliqués. Dans de nombreux cas, les redevances ne sont pas uniformes pour un même fournisseur, et elles sont calculées au cas par cas en se basant sur le coût effectif de raccordement du client. Ce mode de calcul au cas par cas est parfois réservé aux utilisateurs industriels et parfois seulement aux plus gros d'entre eux (comme, par exemple, en Corée et dans certaines villes aux États-Unis).

Les redevances de raccordement appliquées par un même fournisseur peuvent varier considérablement. Par exemple, à Indianapolis, le coût du raccordement au réseau d'eau va de 19 USD à 337 USD, tandis que le coût du raccordement au réseau d'assainissement est de 2 500 USD. En revanche, dans la ville de New York, le raccordement au réseau d'eau et au réseau d'assainissement coûte 200 USD, auxquels s'ajoute une « redevance sur l'eau courante » de 258 USD. Des redevances du même ordre ou plus élevées (voire nettement plus élevées, comme en Corée) existent en Australie, en Belgique, en Hongrie, aux Pays-Bas, en République tchèque et au Royaume-Uni. Au Canada, en Espagne et au Portugal, les montants exigés sont environ dix fois moins élevés dans les villes constituant l'échantillon de GWI.

Synthèse

Cette section a mis en exergue certaines évolutions importantes observées dans les pays de l'OCDE en comparant les données de 1999 et de 2008.

Les pays de l'OCDE appliquent de plus en plus des redevances pour prélèvement et pour pollution. Dans certains pays, les redevances pour pollution sont de mieux en mieux ajustées aux problèmes environnementaux et employées pour inciter à réduire la pollution. Cependant, dans la plupart des cas, la tendance est d'utiliser ces instruments comme sources de revenus : ils ne sont pas conçus pour prendre en compte la valeur de rareté de l'eau. Cela tient essentiellement aux coûts administratifs qui doivent être engagés afin de créer et gérer la base d'information et les capacités de calcul nécessaires pour chiffrer cette valeur.

En ce qui concerne les services d'eau et d'assainissement destinés des ménages :

- Les prix réels ont généralement augmenté, parfois de façon substantielle, tant dans la zone de l'OCDE que dans les pays non membres ; cela pourrait indiquer que la tarification joue un plus grand rôle dans le recouvrement des coûts.
- Les redevances d'approvisionnement en eau sont de plus en plus dissociées des redevances d'assainissement ; ces dernières sont généralement calculées sur la base des coûts effectifs de respect des normes visant les effluents ; cela se traduit parfois par une hausse considérable du prix des services de collecte et de traitement des eaux usées.
- La structure des tarifs des services d'eau et d'assainissement a tendance à évoluer : les pays qui déclarent utiliser des systèmes de tarification dégressive par tranches et de redevances forfaitaires sont moins nombreux ; ces systèmes sont abandonnés au profit d'une tarification binomiale comprenant des redevances fixes et des redevances variables ; ces dernières peuvent être uniformes ou progressives par tranches.

En ce qui concerne les services d'eau à usage industriel, la tarification dégressive par tranches de l'approvisionnement en eau n'est utilisée que dans quelques pays de l'OCDE. Les redevances spéciales applicables aux eaux usées tiennent de plus en plus compte du niveau de pollution, reflétant ainsi le coût du traitement ou des externalités. Parallèlement, les industriels gros consommateurs ont tendance à se passer du réseau et à prélever l'eau directement.

Les factures d'eau sont soumises à des taxes plus souvent qu'auparavant. Ces taxes sont très variables selon les pays, d'où la difficulté de procéder à des comparaisons internationales. Cette situation se traduit par l'envoi de signaux ambigus aux utilisateurs. Généralement, la TVA et les autres taxes peuvent avoir une incidence sur la demande finale et sur l'accessibilité financière des services, mais ne contribuent pas au recouvrement des coûts.

Notes

- 1 Elle a été entretemps regroupée avec une base de données complémentaire contenant des informations sur les autres instruments économiques et les approches volontaires. Le site web est maintenant géré conjointement par l'OCDE et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Voir www.ocde.org/env/policies/database.
- 2 Tous les pays n'assujettissent pas les fournisseurs de services d'eau municipaux à des redevances pour prélèvement, et les prix de détail n'intègrent pas toujours de telles redevances. Par conséquent, les utilisateurs finals des services peuvent ne recevoir aucun signal concernant les ressources en eau, leur rareté ou le coût des activités de gestion de ces ressources. La Corée compte parmi les pays où les consommateurs finals reçoivent ce signal : au cours de la période 1999-2002, elle a adopté des lois qui créent des agences de bassin financées par des redevances sur les usages de l'eau en gros, lesquelles sont répercutées sur les consommateurs via les prix des services d'eau.
- 3 Ces informations ont été fournies par les experts nationaux dans le cadre des réponses à l'enquête 2007-08 de l'OCDE.

Bibliographie

OECD Browse - it Edition
 Read Only
 • Lecture seule •

L'annexe B présente des sources complémentaires, par pays.

BGW (Association allemande des professionnels du gaz et de l'eau) (2008), « Profile of the German Water Industry », www.dvgw.de/fileadmin/dvgw/wasser/organisation/branchenbild2008_en.pdf.

Ecologic (2008), « Water Pricing and Costs of Services in Germany ».

Gaulke, A. (2007), « Water Abstraction Fees in Germany », document présenté au séminaire du Bureau européen de l'environnement tenu à Bruxelles le 6 octobre.

NSW Independent Pricing and Regulatory Tribunal (2004), « Bulk Water Prices from 2005/06 », Issues Paper.

OCDE (1999), *Le prix de l'eau: Les tendances dans les pays de l'OCDE*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264273993-fr>.

OCDE (2003a), *Problèmes sociaux liés à la distribution et à la tarification de l'eau*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264018815-fr>.

OCDE (2003b), *Examens environnementaux de l'OCDE : Autriche 2003*, Editions OCDE, DOI: www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264018914-fr?site=fr.

OCDE (2006), *Examens environnementaux de l'OCDE : Corée 2006*, Editions OCDE, DOI: www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264024069-fr?site=fr.

OCDE (2008a), *Examens environnementaux de l'OCDE : Hongrie 2008*, Editions OCDE, DOI: www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264049307-fr?site=fr.

OCDE (2008b), *Examens environnementaux de l'OCDE : Australie 2007*, Editions OCDE, DOI: www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264039636-fr?site=fr.

OCDE (2008c), *Examens environnementaux de l'OCDE : Danemark 2007*, Editions OCDE, DOI: www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264044371-fr?site=fr.

OCDE (2010), *Gestion durable des ressources en eau dans le secteur agricole*, Editions OCDE, www.oecd.org/tad/env.

Pires, J.S. (2007), “*Consumer Tariffs in Practice: The Portuguese Experience*”, présentation à la réunion d'experts de l'OCDE sur la tarification et le financement de l'eau, les 14-15 novembre.

Rees, C., J. Winpenny et A. Hall (2008), « *Water Financing and Governance* », *GWP TEC Background Paper* 12.

Chapitre 3

Les enjeux politiques du prix de l'eau

Ce chapitre analyse deux des objectifs poursuivis par la tarification des services d'eau et d'assainissement : la pérennité financière des services et la capacité des ménages à payer les factures d'eau. Il présente des données sur la couverture des coûts pour les usages domestiques et sur la part du revenu des ménages consacrée à la facture d'eau dans les pays de l'OCDE. Les données indiquent que le niveau des factures peut représenter un problème pour certaines catégories de la population.

Les données présentées dans le chapitre précédent sont analysées afin de documenter comment les pays de l'OCDE résolvent les dilemmes identifiés au chapitre 1. L'analyse est centrée sur le recouvrement des coûts et sur l'accessibilité financière. Mais avant d'aborder ces points, nous précisons le nouveau contexte de la tarification de l'eau, car il aggrave les dilemmes exposés plus haut.

Le nouveau contexte de la tarification de l'eau

Comme indiqué au chapitre 1, le secteur de l'eau est confronté à deux grands défis dans les pays membres de l'OCDE et les pays non membres. Le premier réside dans la concurrence croissante entre les principaux usages des ressources en eau : consommation humaine, activités économiques et satisfaction des besoins des écosystèmes. La disponibilité limitée des ressources en eau, la détérioration de leur qualité et les répercussions du changement climatique et d'une mauvaise gestion sont autant d'éléments qui contribuent au problème ; les conséquences potentiellement destructrices des événements extrêmes liés à l'eau (sécheresses et inondations) constituent un facteur aggravant.

Le deuxième défi tient à la nécessité d'assurer l'accès de tous, y compris des ménages pauvres, à des services d'eau et d'assainissement adéquats, durables et abordables. Même si dans certaines régions, la rareté de l'eau est une contrainte, l'atteinte de cet objectif est surtout entravée par des questions de gestion : des investissements mal conçus, des infrastructures qui se détériorent en raison d'une insuffisance des financements (limitant elle-même l'accès à des sources de financement externes), des cadres réglementaires inadaptés et des capacités limitées en matière de gestion et de réglementation.

Ces problématiques déterminent le contexte de la tarification des services liés à l'eau (gestion des ressources en eau, distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées). Elles confirment que les politiques de l'eau doivent s'accompagner de mécanismes qui permettent d'une part d'allouer l'eau là où elle est le plus nécessaire et d'autre part de générer des revenus et de mobiliser d'autres sources de financement. Il convient de noter que, comme le confirment les analyses récentes, ces problèmes ne se rencontrent pas seulement dans les pays en développement : les pays de l'OCDE sont confrontés à des difficultés du même ordre (quoique différentes). Pour répondre efficacement à ces défis, il faut notamment fixer un prix aux services liés à l'eau selon des modalités qui contribuent à la réalisation d'une série d'objectifs environnementaux, sociaux, économiques et financiers.

Le défi de la gestion des ressources en eau

La rareté de l'eau représente une menace croissante pour de nombreux pays et régions. En effet, la surexploitation de la ressource et sa pollution réduisent les sources disponibles, tandis que la croissance économique et démographique amplifie la concurrence entre les différents usages. Certaines régions souffrent concrètement de pénuries physiques d'eau, par exemple en Asie du Sud et de l'Est, en Australie, en Afrique et au Moyen-Orient. D'après le Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau de 2006 (UNESCO, 2006), en 2000, 20 % de la population mondiale ne disposaient pas d'un approvisionnement appréciable en eau ; 65 % avaient un approvisionnement faible ou modéré, représentant 50 % des ressources mondiales ; et seuls 15 % vivaient dans une relative abondance, en se partageant 50 % des ressources d'eau disponibles.

Mais la rareté de l'eau n'est pas un phénomène purement physique. Les zones « arides » pourraient ne pas manquer d'eau si la consommation restait dans les limites des disponibilités locales. Inversement, les zones « humides » pourraient se retrouver en situation de stress hydrique si la consommation d'eau atteignait les limites des disponibilités. Actuellement, 1,4 milliard de personnes vivent dans des bassins où le taux d'utilisation de l'eau est supérieur au taux de reconstitution de la ressource. C'est le cas, par exemple, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui est de ce fait déficitaire en eau.

Une autre définition du stress hydrique, qui se fonde sur le ratio prélèvements sur ressources disponibles, permet de mieux rendre compte des différences de conditions géographiques, économiques et culturelles. L'indicateur de stress hydrique de l'OCDE se fonde sur le ratio des prélèvements d'eau annuels divisé par les disponibilités en eau annuelles. Lorsque ce ratio est inférieur à 10 %, le stress hydrique est faible ; lorsqu'il est compris entre 10 % et 20 %, le stress est modéré, ce qui signifie que « la disponibilité de l'eau constitue un frein au développement et que des investissements importants sont nécessaires pour fournir l'approvisionnement requis » ; lorsqu'il est supérieur à 20 %, le stress est moyen, « l'offre et la demande doivent être gérées et les conflits entre usages concurrents doivent être résolus » ; enfin, les zones où les prélèvements annuels excèdent 40 % des disponibilités en eau annuelles sont soumises à un fort stress hydrique (OCDE, 2006a)¹.

Selon les données les plus récentes de l'OCDE (voir OCDE, 2008a), l'Italie et la Corée sont déjà en situation de fort stress hydrique, les prélèvements d'eau douce excédant 40 % des ressources renouvelables, tandis que la Belgique et l'Espagne enregistrent un stress modéré et que

sept autres pays se classent dans les échelons supérieurs du stress modéré, ce qui appelle des investissements accrus dans la mise en valeur des ressources.

À plus long terme, on s'attend à une aggravation des déséquilibres hydrologiques. D'après les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030* (OCDE, 2008b), en 2030, ce sont plus de 3 milliards de personnes – 47 % de la population mondiale – et 1 milliard de plus qu'en 2005 – qui devraient vivre dans des régions soumises à un fort stress hydrique, principalement dans les pays non membres de l'OCDE.

L'augmentation de la demande en eau est couramment attribuée à l'accroissement démographique, mais d'autres facteurs (développement économique, migrations, urbanisation, etc.) jouent un rôle important. Au cours du siècle dernier, la consommation d'eau a sextuplé alors que la population n'a que triplé (Bergkamp et Sadoff, 2008). L'évolution de la physionomie des prélèvements effectués dans la nature et des modes de consommation contribue donc aussi pour une bonne part au problème.

Dans la zone de l'OCDE, les prélèvements globaux sont restés stables dans l'ensemble depuis 1990. Ce résultat peut tenir en partie aux mesures qui ont encouragé une utilisation plus efficiente de l'eau et le découplage entre la consommation d'eau et la croissance économique et démographique ; toutefois, dans certains pays, c'est la sécheresse qui a fait baisser la demande. En outre, ce résultat masque d'importantes variations aux niveaux géographique et sectoriel. Par exemple, les prélèvements d'eau bruts ont assez fortement augmenté en Corée et en Turquie au cours de la période.

Les indicateurs d'intensité d'utilisation des ressources en eau présentent des variations marquées d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays. L'indicateur national peut donc masquer une utilisation non soutenable dans certaines régions ou à certaines périodes, ainsi qu'une forte dépendance vis-à-vis de ressources en eau provenant d'autres bassins. Dans les régions arides, les ressources en eau douce sont parfois limitées au point que la demande ne peut être satisfaite qu'en pratiquant des prélèvements incompatibles, du point de vue quantitatif, avec une exploitation durable. À l'échelle mondiale, on estime que la demande d'eau a augmenté plus de deux fois plus vite que la population au cours du siècle passé. Le secteur agricole est le premier consommateur d'eau dans le monde et compte pour environ 70 % des prélèvements totaux d'eau douce ; on estime que les prélèvements destinés à l'irrigation ont augmenté de plus de 75 % depuis 1960 (OCDE, 2008c).

La consommation d'eau devrait augmenter à un rythme nettement plus soutenu dans les pays en développement, où le secteur agricole est de loin le premier consommateur, et la part de l'agriculture dans la consommation

mondiale d'eau avoisinera les 70 %². Selon l'OCDE (2008b), la production agricole augmentera deux fois plus vite dans les pays en développement que dans la zone OCDE, et les pays non membres de l'OCDE devraient également connaître une croissance beaucoup plus rapide de la production d'électricité et de la production industrielle.

Le risque de pénurie d'eau est aggravé par la dégradation continue de la qualité de l'eau douce sous l'effet de la pollution provenant de sources ponctuelles ou diffuses. Si la plupart des pays de l'OCDE se sont attaqués aux problèmes de pollution des eaux de surface, principalement en réglementant les rejets des grandes sources ponctuelles et en investissant dans le traitement des eaux usées municipales (ce qui a permis de porter le taux de raccordement de la population à environ 70 %), la pollution émanant de sources diffuses, notamment agricoles, persiste.

On s'attend en outre à ce que le changement climatique affecte la capacité des systèmes hydriques de répondre aux besoins humains et autres tout en préservant la qualité et la disponibilité de la ressource. Les principaux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau devraient se traduire par une modification des régimes hydrologiques, qui deviendraient plus instables : modifications de la répartition de l'eau à travers le monde et de la variabilité saisonnière et annuelle, et événements extrêmes plus fréquents et/ou intenses (AEE, 2007). En aval, l'élévation du niveau des océans menace les « mégadeltas » de la planète, tandis qu'en amont, sous l'effet de la fonte des glaces, de larges pans de la population mondiale (un sixième) sont en train de perdre les « châteaux d'eau » que représentent pour eux les cimes glacées.

L'aptitude d'un pays à affronter ses problèmes de pénurie d'eau est déterminée par la trajectoire de développement qu'il s'est choisie, les habitudes alimentaires de ses habitants, et la capacité des pouvoirs publics de créer des systèmes de gestion des ressources en eau permettant d'éclairer les décisions d'allocation des ressources entre les différents usages (en accordant toute l'attention voulue aux usages environnementaux). Cela confirme qu'il est capital d'allouer les ressources en eau là où on en a le plus besoin, et de préserver ou de restaurer leur qualité.

Le défi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

L'approvisionnement en eau et l'assainissement posent des problèmes particuliers. Ces services ont une forte dimension « d'intérêt général », car leur utilisation est porteuse de bienfaits non seulement pour l'individu, mais aussi pour la collectivité dans son ensemble. Reconnaisant cette dimension, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a déclaré officiellement en 2002 que le droit à l'eau faisait partie des droits de

l'homme, et la communauté internationale s'est engagée à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui prévoient de réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population n'ayant pas accès à une eau potable salubre et à des services d'assainissement de base. Les membres de l'OCDE se sont engagés à travailler avec les pays en développement pour atteindre cet objectif.

Les pays de l'OCDE et les pays en développement sont dans des situations différentes. Chacune de ces situations a des conséquences financières, dont il faut tenir compte dans la réflexion sur la tarification des services de distribution d'eau et d'assainissement.

Les pays de l'OCDE

Dans la plupart des pays de l'OCDE, 100 % de la population a accès à une eau potable salubre. À quelques exceptions près, l'eau distribuée dans les principales agglomérations est saine sur le plan bactériologique (OCDE, 2007a). Cependant, dans certains pays (par exemple, États-Unis, Mexique, Nouvelle-Zélande et Pologne), une partie de la population n'est pas encore raccordée aux réseaux publics de distribution d'eau. En outre, le suivi de la qualité de l'approvisionnement en eau des petites entités doit être amélioré (OCDE, 2003a, 2006a).

Le taux de couverture des services de collecte et de traitement des eaux usées dans les pays de l'OCDE est également satisfaisant, comparé à la moyenne mondiale. Cependant, on relève des différences importantes entre les pays membres en termes de couverture et de type de traitement. Des investissements supplémentaires s'imposent pour réduire les pressions environnementales exercées sur les ressources en eau.

Des investissements substantiels vont donc devoir être engagés pour réhabiliter les infrastructures existantes, les mettre en conformité avec les réglementations environnementales et sanitaires plus strictes et maintenir la qualité des services dans le temps. Selon l'OCDE (2006b), les infrastructures de l'eau nécessiteront des investissements plus importants d'ici à 2030 que les infrastructures de transport et de distribution de l'électricité. La France et le Royaume-Uni devront accroître leurs dépenses consacrées à l'eau en proportion du produit intérieur brut (PIB) d'environ 20 % pour seulement préserver le niveau actuel des services de l'eau, tandis que le Japon et la Corée devront augmenter les leurs de plus de 40 %.

Les pays en développement

Les progrès enregistrés dans la réalisation des OMD en matière d'accès aux services d'eau et d'assainissement ont été dans l'ensemble décevants.

Globalement, l'objectif d'accès à l'eau potable pourrait être atteint, mais pas dans tous les pays/régions, et notamment pas en Afrique subsaharienne. Entre 2004 et 2006, le nombre de personnes privées d'eau potable a reculé de 20 %³, mais 880 millions de personnes n'ont toujours pas accès, dont 84 % habitent dans des zones rurales. La situation est pire en matière d'assainissement, la planète n'étant pas en voie d'atteindre ce serait-ce que l'objectif limité prévu dans les OMD. De 1990 à 2006, la proportion de personnes n'ayant pas accès à un assainissement amélioré n'a diminué que de 8 % (passant de 2.6 à 2.5 milliards). Au rythme actuel, plus de 700 millions de personnes manqueront à l'appel pour que l'OMD concernant l'assainissement soit atteint. L'écart par rapport à l'objectif est particulièrement grand en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.

Ces évolutions ont des conséquences en matière de financement. Différentes estimations des investissements nécessaires pour atteindre les OMD dans les pays en développement ont été établies depuis la Déclaration du Millénaire. Les estimations les plus récentes des besoins financiers de ce secteur réalisées par l'Organisation mondiale de la santé (voir Hutton et Bartram, 2008 ; Prüss-Üstün *et al.*, 2008) portent sur l'investissement nécessaire pour élargir l'accès, ainsi que sur les dépenses récurrentes et l'investissement requis pour continuer de fournir les services à ceux qui en bénéficient déjà. Il en ressort qu'au cours de la période 2005-14, les pays en développement auront besoin de 72 milliards USD par an, dont 18 milliards USD pour améliorer le taux de couverture et 54 milliards USD pour entretenir et remplacer les installations actuellement utilisées pour desservir les populations.

À l'avenir, les pays émergents et les pays en développement seront en outre confrontés à la hausse des coûts récurrents liée à l'extension de leurs réseaux. La construction de réseaux d'assainissement pour une population de plus en plus urbanisée va également faire grimper en flèche le coût de collecte et de traitement des eaux usées (dans un système parvenu à maturité, celui-ci est généralement supérieur au coût de l'approvisionnement en eau). Il faut donc prendre en compte l'ensemble des conséquences financières de l'extension des services et notamment des nouvelles connexions aux réseaux.

Viabilité écologique

La tarification des services d'eau et d'assainissement peut concourir à l'efficacité écologique si elle est utilisée pour gérer la demande (en encourageant une utilisation plus rationnelle et plus efficace de la ressource) et pour recouvrer le coût des dommages subis par l'environnement (c'est-à-dire des effets négatifs exercés sur les écosystèmes, notamment la pollution).

Divers niveaux de prix et structures tarifaires peuvent être utilisés pour favoriser la viabilité écologique. La tarification forfaitaire modulée (employée au Royaume-Uni et dans l'ex-Union soviétique) peut être basée sur des caractéristiques liées à la consommation d'eau (par exemple, appareils ménagers économes, réemploi de l'eau). Pour leur part, les tarifs volumétriques uniformes contribuent à la viabilité écologique, notamment en l'absence de redevance fixe ; ils nécessitent que les ménages soient équipés de compteurs d'eau. La tarification progressive par tranches y concourt encore plus, en particulier lorsque les tarifs marginaux des tranches supérieures sont élevés.

Il convient de ne pas perdre de vue ces caractéristiques lorsque l'on étudie les autres objectifs des politiques de tarification de l'eau.

Efficience économique : raisons justifiant l'adoption de solutions de second rang

Comme indiqué au chapitre 1, il est généralement admis dans la littérature économique que la tarification au coût marginal (CM) à long terme représente la solution optimale en matière de prix de l'eau. Mais en réalité, cette solution est rarement appliquée. D'après IWA (2008), seule l'Australie a indiqué faire de la tarification au CM un des principes régissant la fixation du prix de l'eau. Dans l'enquête 2007-08 de l'OCDE, seuls l'Italie et le Mexique ont déclaré l'utiliser comme indication pour fixer des tarifs, en l'occurrence pour les usages industriels.

Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que la tarification au CM risque d'entrer en conflit avec certains objectifs stratégiques (la viabilité financière des opérateurs) et peut s'avérer coûteuse à appliquer (en partie en raison de l'installation de compteurs).

L'enquête 2007-08 de l'OCDE confirme que les compteurs sont plus ou moins répandus dans les pays de l'OCDE. Les pays y ont été invités à indiquer la proportion des raccordements (pas seulement à usage domestique) fonctionnant avec un compteur. La question portait spécifiquement sur les appartements et les maisons individuelles, afin de faire la distinction entre les compteurs à l'entrée des immeubles d'habitation collectifs et à l'entrée des logements ; ces données n'ont pu être recueillies qu'auprès d'un nombre restreint de pays.

D'après les réponses reçues, le taux de pénétration des compteurs est d'environ 63 % au Canada (chiffre de 2004), 30 % au Mexique⁴, 80 % en Suisse, 95 % en Suède (mais ce chiffre correspond uniquement aux maisons individuelles ; il est de 10 % pour les appartements) et presque 100 % en Belgique, en République tchèque, en France et au Portugal (généralement au

niveau des immeubles) ; en Irlande, aucun ménage n'est équipé de compteur (mais quelque 60 000 utilisateurs industriels le sont).

Les publications spécialisées nous permettent de compléter ce panorama par des chiffres pour le Danemark (100 % des ménages équipés de compteurs ; voir OCDE, 2008d), l'Angleterre et le Pays de Galles (37 % des ménages équipés de compteurs ; voir Ofwat, 2009), l'Australie (100 % dans les villes de l'échantillon), les États-Unis (100 % dans les villes de l'échantillon) et les Pays-Bas (96 %, alors qu'à Amsterdam, 47 % de la population est équipée de compteurs). IWA (2008) signale la présence de clients non équipés de compteurs (et, de ce fait, l'utilisation de taux forfaitaires) à Anvers (Belgique), Amsterdam et Rotterdam (Pays-Bas), Bergen et Oslo (Norvège), Singapour et toutes les villes de l'échantillon situées en Roumanie.

Il est à noter que les compteurs ne sont pas nécessairement indiqués dans toutes les situations. Certes, ils peuvent permettre de diminuer les coûts à long terme en atténuant les impacts sur la ressource, mais ils engendrent des coûts à court terme (fabrication, installation, entretien et remplacement) et peuvent en outre réduire les recettes de la compagnie des eaux, entraînant des problèmes de trésorerie. Les compteurs seront donc plus ou moins pertinents en fonction entre autres de l'élasticité-prix de la demande et de l'importance des gains d'efficacité et de la baisse des coûts à long terme par rapport à l'augmentation des coûts à court terme (voir Herrington, 2006 et 2007, et Dalhuisen *et al.*, 2001 et 2003, pour une analyse).

Viabilité financière : le recouvrement du coût des services d'eau et d'assainissement

La viabilité financière des opérateurs (quelque soit leur statut) est indispensable pour assurer la pérennité des services d'eau. Le niveau des recettes et leur stabilité ou prévisibilité sont des points essentiels. Les autres instruments de financement (taxes et transferts) sont sujets à des fluctuations et échappent à la maîtrise du secteur de l'eau, de sorte que le recouvrement des coûts au moyen des tarifs est considéré comme un important déterminant de la viabilité financière des opérateurs de services d'eau⁵.

Les différentes structures tarifaires parviennent plus ou moins à satisfaire les besoins financiers des compagnies des eaux. Du point de vue d'un opérateur de services d'eau, comme les coûts fixes constituent une part importante du coût de fourniture des services, le mieux est de les recouvrer au moyen de redevances fixes. C'est particulièrement vrai lorsque la consommation d'eau diminue (en raison d'une hausse du tarif volumétrique

ou de facteurs économiques et démographiques structurels). Mais ce type de pratique peut nuire à l'efficacité économique.

Sur ce point, très peu de réponses ont été fournies dans le cadre de l'enquête 2007-08 de l'OCDE, aussi bien en ce qui concerne les services domestiques que les services industriels (tableaux 3.1, 3.2 et 3.3, respectivement). En outre, les réponses ne sont pas nécessairement comparables, car plusieurs répondants ont signalé un risque de malentendu et un des pays a communiqué des taux de couverture des coûts qui tiennent compte des services d'irrigation.

En ce qui concerne les services fournis aux ménages, dans la plupart des pays, les fournisseurs recouvrent en moyenne au moins les coûts d'exploitation et de la maintenance (EM), parfois avec une marge importante, comme en Angleterre, au Danemark, au Pays de Galles et aux Pays-Bas.

Tableau 3.1. Taux de recouvrement des coûts dans le cadre des services d'eau fournis aux ménages dans certains pays de l'OCDE, d'après l'enquête OCDE 2007-08, 2008

	Taux ¹	Observations
Belgique		
Bruxelles	1.05	Les coûts d'exploitation incluent selon toute vraisemblance le service de la dette et les amortissements
Wallonie	1.11	Les coûts d'exploitation incluent selon toute vraisemblance le service de la dette et les amortissements
Espagne	0.65-0.96	Eau à usage urbain et d'irrigation ; le taux pourrait être plus élevé dans le cas des services urbains
France	1.0	Les coûts d'exploitation incluent selon toute vraisemblance le service de la dette et les amortissements
Portugal	1.29	Les estimations se rapportent aux concessions municipales, qui desservent 17 % de la population
Royaume-Uni		
Irlande du Nord	1.0	L'opérateur est censé s'autofinancer
Suède	1.0	

1. Total des recettes des services d'eau (facturés) divisé par le total des dépenses d'exploitation.

Source : Enquête 2007-08 de l'OCDE.

Tableau 3.2. Taux de recouvrement des coûts dans le cadre des services d'eau fournis aux ménages dans certains pays de l'OCDE, d'après diverses sources, 2008

	Taux ¹	Observations
Allemagne	1.0	
Australie	1.45	
Canada	1.09	Estimation obtenue en divisant le total des recettes par le total des dépenses d'exploitation et d'entretien. D'après les données des compagnies des eaux
Danemark	2.78	Estimations basées seulement sur le coût unitaire de l'eau
Hongrie	1.09	IBNET
Italie	1.19	Rapport national (<i>Blue Book</i> , 2008) : recettes/coûts d'exploitation
Mexique	1.16	IBNET
Pays-Bas	2.03	Les données ne se rapportent qu'aux services de distribution d'eau
Norvège	1.49	
Nouvelle-Zélande	1.0	IBNET
Pologne	1.16	IBNET
République slovaque	1.42	IBNET
République tchèque	2.34	Estimation obtenue comme suit : (volume d'eau vendu)*(prix à la consommation de l'eau + prix à la consommation de l'assainissement) / total des dépenses d'exploitation et d'entretien
Royaume-Uni		
Angleterre et Pays de Galles	2.62	OFWAT, <i>Financial Performance and Expenditure of the Water Companies in England and Wales</i> , rapport 2007-08

1. Pour les données provenant de la base IBNET : total des recettes des services d'eau (facturés) divisé par le total des dépenses d'exploitation.

Source : D'après diverses sources, dont la base de données IBNET. Sauf indication contraire, les données nationales proviennent de sources accessibles au public. La diversité des sources rend les comparaisons difficiles, voire trompeuses.

Tableau 3.3. Degré de recouvrement des coûts pour les services d'eau fournis aux industriels par le réseau public dans certains pays de l'OCDE, 2008

	Recouvrement intégral des coûts	Coût marginal
Allemagne	Oui	
Belgique
Flandre	Non	Non
Bruxelles	Non	Non
Wallonie	Non	..
Canada	Non	Non
Corée	Non	Non
Danemark	Oui	Non
Finlande	Oui	Non
France	Non	..
Hongrie	Oui	
Italie	Non	Oui
Mexique	Non	Oui/avec des ajustements
République tchèque	Oui	Non
Royaume-Uni
Irlande du Nord	Oui	Non
Suède	Oui	Non
Suisse	Non	Non

Source : Enquête 2007-08 de l'OCDE.

Ces données montrent que les coûts d'exploitation et d'entretien des services d'eau fournis aux ménages sont généralement couverts. Toutefois, cela ne laisse apparemment pas aux exploitants une grande marge pour couvrir en plus les frais de rénovation et de remplacement des infrastructures vétustes, même si très peu de pays ont fourni des données à ce sujet. On peut douter de la capacité des exploitants de financer de nouveaux investissements d'extension de leur réseau ; la production de recettes permettant de couvrir intégralement les coûts économiques ou ceux liés au développement durable ne peut être qu'un objectif lointain. La situation est analogue en ce qui concerne les usagers industriels : le recouvrement intégral des coûts au moyen des tarifs est loin d'être la norme et le recours aux subventions est encore largement répandu.

Les études de cas donnent à penser que dans maints pays de l'OCDE, des efforts ont été déployés pour obtenir un meilleur taux de recouvrement par le biais de la tarification. Les efforts ont porté essentiellement sur la mise en place de mécanismes de financement efficaces, propres à assurer la viabilité financière du secteur, et en particulier celle de la gestion des eaux usées, domaine qui exige des investissements importants.

En Finlande, la loi de 2001 sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement rend obligatoire à long terme le recouvrement intégral des coûts (investissements compris) par le biais des tarifs. Au Luxembourg, la loi sur l'eau de 2008 stipule que le système de tarification doit être conçu de manière à ce que le produit des tarifs couvre intégralement les coûts de fourniture, amortissement des actifs compris.

En Suisse (OCDE, 2007b), le taux de recouvrement des coûts d'exploitation des services d'assainissement a augmenté depuis l'inscription du principe pollueur-payeur dans la loi de 1997 sur la protection des eaux. Des efforts ont été entrepris récemment pour mieux couvrir les coûts d'investissement sur la base d'un amortissement fondé sur la valeur de remplacement. Un fonds spécial pour le « maintien de la valeur » a été créé ; les versements annuels à ce fonds sont calculés sur la base de la durée d'exploitation moyenne, soit 33 ans pour les stations d'épuration et 80 ans pour les réseaux d'assainissement. Dans le canton de Berne, depuis 2000, les entités à l'origine de rejets dans les masses d'eau, notamment les exploitants de stations d'épuration, sont assujetties à une redevance sur les rejets ; les recettes alimentent un « fonds pour l'assainissement » qui sert principalement à financer l'extension des réseaux, la construction de nouvelles stations d'épuration ou l'agrandissement des stations existantes.

En Belgique (OCDE, 2007c), toutes les régions parviennent à récupérer l'intégralité des coûts des services de distribution d'eau potable. En Wallonie, par exemple, le prix de la distribution d'eau est fondé sur le coût

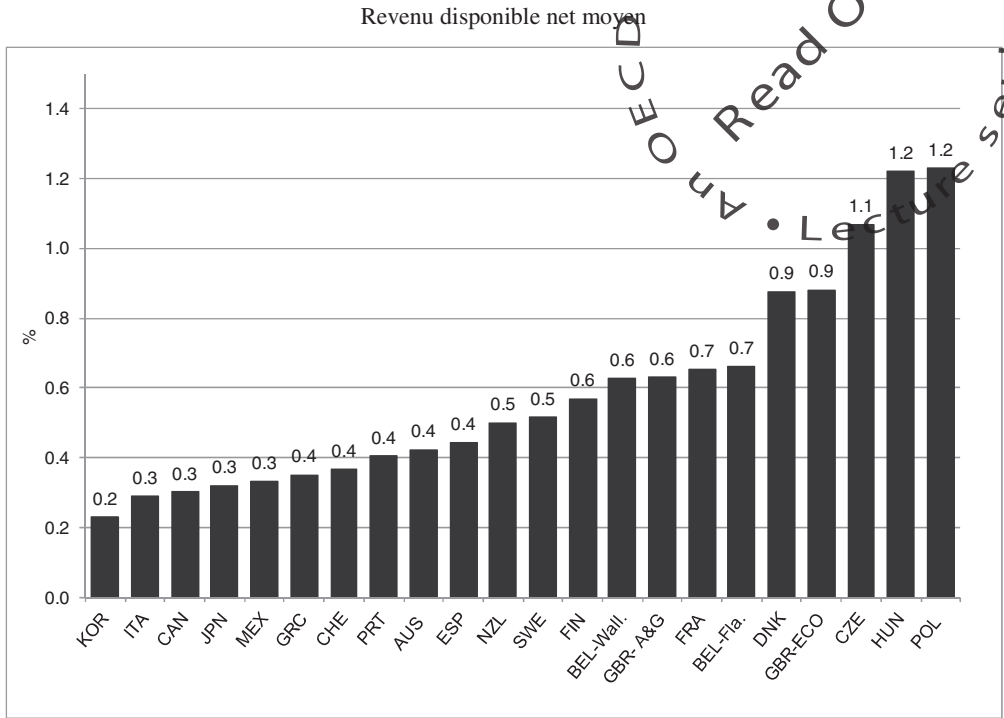
réel de celle-ci (le coût véritable distribution, ou CVD), qui comprend le coût de la protection des zones de captage. En outre, toutes les régions sont en train d'élaborer des dispositifs de fixation et de collecte des redevances sur les eaux usées, qui ont été réformés de manière à permettre un meilleur recouvrement des coûts à l'avenir. La Wallonie est désormais dotée d'un mécanisme de financement cohérent qui est destiné à couvrir l'intégralité des coûts, et l'on s'attend à ce que les redevances sur les eaux usées triplent au cours des dix prochaines années. En 2001, la Région de Bruxelles-Capitale a créé un fonds pour la politique de l'eau en vue de financer la construction du collecteur qui évacuera les eaux usées non traitées de la région vers la nouvelle grande station d'épuration située au nord de la capitale. Le fonds est principalement financé par le produit des redevances régionales sur la pollution de l'eau et par une contribution de la Région flamande (qui en bénéficie aussi).

Accessibilité financière des factures d'eau : concilier des objectifs politiques différents

Cette section analyse l'accessibilité financière à l'aune des niveaux de revenu. Smets (2008) propose un indice d'accessibilité financière établissant un lien entre les factures d'eau et d'assainissement et le revenu disponible, et indique comment traiter les données (par exemple, comment convertir la consommation d'eau par habitant en consommation d'eau par ménage, en fonction du nombre de personnes dans le ménage). Cet indice peut être calculé au niveau national ou local et peut varier selon la définition qui est donnée des ménages « pauvres ».

Les factures de distribution d'eau et d'assainissement sont calculées à partir des données collectées lors de l'enquête 2007-08 de l'OCDE. Les revenus sont estimés sur la base des enquêtes auprès des ménages utilisées dans l'étude *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE* (OCDE, 2008e). L'accessibilité financière est évaluée au niveau national (en utilisant le revenu net disponible moyen, voir figure 3.1) et pour le décile inférieur de la population (en utilisant le revenu moyen de ce même décile, voir figure 3.2). En ce qui concerne les autres indicateurs employés dans ce rapport, les comparaisons internationales des niveaux nationaux moyens d'accessibilité financière présentent des difficultés et doivent être interprétées avec prudence ; les estimations concernant l'accessibilité financière au niveau local peuvent aider à trouver des solutions pour les groupes sociaux pour lesquels les services ne sont pas abordables, même lorsque les moyennes nationales restent inférieures aux seuils internationaux (voir le cas du Portugal dans l'encadré 3.1).

Figure 3.1. **Montant des factures d'eau et d'assainissement en pourcentage du revenu disponible dans les pays de l'OCDE, 2008**



Notes :

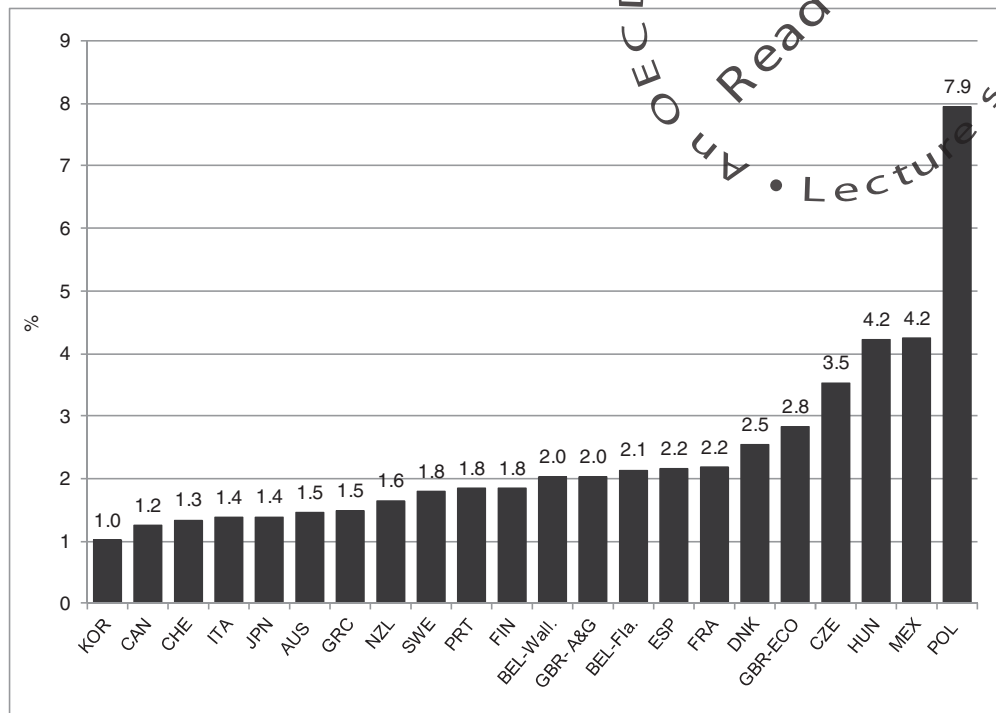
Les chiffres relatifs au prix de l'eau sont donnés pour une consommation de 15 m³/mois et ajustés des PPA de 2007 pour la consommation privée.

Les chiffres relatifs au revenu disponible net sont exprimés en USD, en utilisant les taux de change et PPA de 2007.

Source : Pour les factures d'eau : estimations de l'OCDE sur la base des réponses des pays à l'enquête 2007-08 ou sur des sources publiques validées par les pays. Pour le revenu disponible : données des comptabilités nationales.

Figure 3.2. **Montant des factures d'eau et d'assainissement en pourcentage du revenu disponible du décile inférieur de la population des pays de l'OCDE, 2008**

Revenu moyen du décile inférieur de la population



Notes :

Les chiffres relatifs au prix de l'eau sont donnés pour une consommation de 15 m³/mois et exprimés en USD ajustés des PPA de 2007 pour la consommation privée.

Les chiffres relatifs au revenu moyen du décile inférieur de la population se rapportent à l'année 2005 et sont exprimés en USD ajustés des PPA pour la consommation privée.

Source : Pour les factures d'eau : estimations de l'OCDE sur la base des réponses des pays à l'enquête 2007-08 ou sur des sources publiques validées par les pays. Pour le revenu disponible : questionnaire de l'OCDE sur la répartition des revenus et autres bases de données de l'OCDE.

**Encadré 3.1. Évaluation de l'accessibilité financière au niveau local
dans la perspective de la réforme de la politique tarifaire :
le cas du Portugal**

Dans le cadre du processus préalable à l'élaboration de son projet de réforme tarifaire, l'IRAR (ERSAR, depuis Octobre 2009), organisme chargé de la régulation économique des services d'eau au Portugal, a effectué une étude sur l'accessibilité financière. Celle-ci a identifié des groupes de population géographiquement concentrés pour qui la facture dépasserait le seuil d'accessibilité financière, fixé à 3 % du revenu disponible des ménages. En l'occurrence, 10.5 % des ménages portugais étaient dans ce cas. Ils étaient concentrés dans 60 des 309 communes des régions du Nord et de la vallée du Tage, où 15 à 30 % des ménages étaient confrontés à des factures inabordables. L'étude de l'IRAR a cependant aussi montré que les services d'eau ne posaient pas de problème d'accessibilité financière à la collectivité dans son ensemble, puisqu'ils représentaient une part minime des dépenses totales des ménages consacrées aux services publics (électricité, gaz, etc.).

Ces résultats ont été pris en compte dans la conception de la réforme tarifaire, comme l'illustrent les aspects suivants : (i) différentes communes sont autorisées à recourir à des solutions flexibles pour résoudre les problèmes localisés d'accessibilité financière ; (ii) l'IRAR aide les fournisseurs de services locaux à gérer la transition vers la viabilité financière ; et (iii) un plan de communication conçu pour le grand public met en lumière le poids réel des coûts des services d'eau pour les ménages portugais.

Le nouveau projet de loi sur l'eau impose à tout fournisseur de services d'établir un « plan social » rendant l'approvisionnement en eau plus abordable pour les ménages à faible revenu en modifiant la structure tarifaire. Comme la part variable de la facture d'assainissement correspond à un pourcentage de la part variable de la facture d'eau, cette réduction s'étend aussi aux services d'assainissement. Pour atteindre l'objectif, la loi impose : (i) de supprimer l'obligation d'acquitter la redevance fixe, et (ii) de « gonfler » la première tranche, la plus économique, par rapport à celle de la tarification normale. Les ménages à faible revenu sont définis comme ceux dont le revenu annuel est inférieur au salaire minimum annuel national. La preuve de l'éligibilité devra être apportée tous les trois ans – les déclarations fiscales et les documents attestant des prestations sociales perçues seront acceptés. La municipalité (qu'elle soit ou non le fournisseur de services) précisera les détails du tarif correspondant au plan social, en particulier le volume de la première tranche.

Source : Pires, J. S. (2007), « Consumer Tariffs in Practice: The Portuguese Experience », rapport présenté à la réunion d'experts de l'OCDE sur la tarification et le financement de l'eau, les 14 et 15 novembre, disponible à www.oecd.org/water ; Herrington, P. (2008), « Portuguese Proposals for Future Household Water Tariffs », rapport rédigé pour le programme horizontal 2007-08 de l'OCDE sur l'eau.

Les figures montrent que dans les pays de l'OCDE, les factures des services d'eau et d'assainissement ne grèvent pas outre mesure le revenu disponible des ménages si l'on se base sur le revenu moyen. En l'occurrence, la part de ces factures dans le revenu disponible des ménages varie de 0.2 % (en Corée) à plus de 1 % (dans trois pays d'Europe centrale : la Hongrie, la Pologne et la République tchèque).

La situation est plus contrastée lorsque l'on examine le décile inférieur de la population (figure 3.2). Pour ce groupe, la facture représentative moyenne correspondrait à une part non négligeable du revenu disponible au Mexique et dans plusieurs pays d'Europe centrale (Hongrie, Pologne et, dans une moindre mesure, République tchèque). Des problèmes se poseraient également au Danemark et en Écosse. Il importe toutefois de noter que ces chiffres ne représentent pas ce que les ménages pauvres payent effectivement, puisque la majorité des pays ont mis en place des tarifs sociaux.

Selon une enquête récente (Smets, 2008), plus de 50 pays ont mis en place des mesures pour traiter les problèmes d'accessibilité financière, tout en prenant en considération la question de la viabilité financière des services. Les tarifs sociaux répondent à deux objectifs distincts : (i) aider les plus démunis à surmonter les problèmes d'accessibilité financière, et (ii) garantir l'accès à un volume minimal d'eau potable à des prix très bas ou gratuitement.

Deux aspects sont particulièrement importants pour juger de l'efficacité des structures tarifaires, tant en termes de viabilité financière que d'accessibilité. En premier lieu, pour répondre à l'impératif de viabilité financière, il faut qu'un nombre significatif d'usagers payent une facture supérieure au coût moyen de fourniture des services à long terme. Le second aspect fondamental concerne la capacité de ces structures de cibler efficacement les pauvres, c'est-à-dire, pour reprendre la définition de Komives *et al.* (2005), de n'exclure des aides aucun usager qui y est éligible et de n'en faire bénéficier aucun usager qui ne l'est pas.

Une tarification progressive par tranches prévoyant une première tranche à un prix très faible, voire nul, a été mise en place dans plusieurs pays pour garantir l'accès à un volume minimum d'eau. Cette structure tarifaire ne peut être qualifiée de tarif social, car il n'a pas été établi que les ménages pauvres consommaient beaucoup moins d'eau que les plus aisés. Il ressort généralement des études empiriques que l'élasticité de la demande d'eau par rapport au revenu est faible ; autrement dit, les pauvres ne consomment pas nécessairement moins d'eau que les riches.

Si un ciblage parfait peut s'avérer trop onéreux, un certain nombre de solutions ont été adoptées dans différents pays. L'une d'entre elles consiste à

ajuster la structure tarifaire en fonction de la taille du ménage afin de ne pas pénaliser les familles nombreuses. Cette solution est adoptée dans un nombre croissant de pays de l'OCDE, notamment à Bruxelles et dans la Région flamande en Belgique, au Luxembourg et dans certaines communes d'Espagne, de Grèce et du Portugal.

Une autre solution consiste à appliquer un tarif volumétrique uniforme, suffisamment élevé pour atteindre les objectifs d'efficacité économique et de viabilité financière, et à utiliser une partie des recettes pour aider les familles qui ne pourraient sinon faire face à leurs factures. On peut citer le système adopté dans la Région wallonne en Belgique, où le prix de l'eau comprend une redevance qui alimente le Fonds social de l'eau en vue d'une redistribution auprès des ménages à faible revenu.

Cela confirme qu'une tarification bien conçue des services de distribution d'eau et d'assainissement peut être ajustée, en termes de structure et de niveau, afin de contribuer à différents objectifs de l'action publique. Cependant, il faut pour cela évaluer attentivement les éventuelles conséquences des tarifs sur les plans écologique, social, économique et financier ; les conditions locales sont primordiales et doivent être reflétées dans les données employées pour procéder à cette évaluation.

Voies à suivre

Trois pistes peuvent être envisagées pour continuer de progresser en matière de tarification des services liés à l'eau, en s'appuyant sur l'enquête 2007 de l'OCDE et sur l'expérience des pays. L'objectif ultime serait d'aider les responsables de l'action gouvernementale à améliorer leurs politiques de tarification de l'eau, en s'inspirant des meilleures pratiques recensées au niveau international et en se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience et sur des analyses empiriques solides.

Mettre à jour régulièrement les données

L'analyse des résultats de la récente enquête fait apparaître une évolution des tendances en matière de tarification de l'eau au cours de la dernière décennie. En outre, un nouveau contexte se dessine, caractérisé par de redoutables défis environnementaux, sociaux, économiques et financiers. La situation macro-économique récente renforce l'incertitude : si à court terme, plusieurs plans de relance prévoient des investissements dans le secteur de l'eau, à plus long terme, l'argent public se raréfiera, la concurrence pour y accéder se durcira et la question de la tarification pourrait devenir encore plus d'actualité. Dans ces conditions, il sera utile d'enquêter régulièrement sur les pratiques en matière de tarification, de

recenser les pratiques optimales (pour financer la rénovation des infrastructures ou traiter les problèmes d'accessibilité financière, par exemple) et de tirer des enseignements de l'expérience (au sujet de l'élasticité-prix de la demande, des effets de taxes particulières, etc.).

Comblant les lacunes en matière de données et de connaissances

Les problèmes rencontrés pour collecter des données et les discussions avec un certain nombre d'experts nationaux ont fourni de précieuses informations sur : (i) la disponibilité limitée des données concernant des aspects fondamentaux des services d'eau à l'échelon national, et (ii) la difficulté à collecter les données auprès des autorités locales compétentes et à systématiser cette collecte. L'analyse a confirmé qu'il est difficile de procéder à des comparaisons internationales à partir des données nationales.

Par conséquent, des travaux pourraient être menés à l'avenir en vue d'améliorer la collecte des données au niveau local, de réduire les incohérences en matière d'échantillonnage et d'agrégation au niveau national et de créer un ensemble d'indicateurs qui facilite la comparaison entre les pays de l'OCDE de certaines variables utiles pour l'action.

En particulier, l'expérience montre la nécessité de repenser la collecte, l'analyse et la présentation des données tarifaires au niveau local. Un dialogue pourrait être engagé avec les experts nationaux afin d'inviter à une certaine harmonisation des méthodes d'agrégation et d'échantillonnage, s'agissant par exemple du taux de couverture de la population, d'une possible différenciation des zones géographiques sur la base de caractéristiques prédéfinies, etc.

En outre, une autre voie pourrait être explorée pour suivre les résultats obtenus en matière de recouvrement des coûts. La méthode actuellement employée (y compris pour l'enquête 2007-08 de l'OCDE) nécessite beaucoup de données et repose sur des définitions imprécises. Il pourrait être plus simple de collecter des informations sur les subventions et les transferts (provenant d'autres secteurs que celui de l'eau) reçus par les compagnies des eaux.

Créer une liste de contrôle à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques

L'analyse qui précède a mis en évidence un certain nombre de points concrets que les décideurs politiques peuvent souhaiter prendre en considération lors de l'examen ou de la révision de la tarification des services d'eau et d'assainissement ou de la tarification de la gestion des ressources en eau. Ces points pourraient être réunis dans une liste de

contrôle créée à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, en s'appuyant sur l'analyse précédente et sur les meilleures pratiques observées dans les pays de l'OCDE et les pays non membres.

Cette liste pourrait prendre la forme d'une série de questions que les décideurs politiques pourraient se poser lors de l'élaboration ou de la révision de la tarification des services liés à l'eau.

Notes

- 1 Les indicateurs de stress hydrique sont imparfaits lorsqu'ils sont agrégés au niveau national. Par exemple, en Australie, un tiers du pays est aride et un autre tiers est semi-aride, et les zones qui jouissent d'abondantes précipitations se situent au nord du pays, loin des zones à forte densité de population du sud qui concentrent également la demande agricole. Pour être valable, toute analyse du stress/de la rareté doit donc se fonder sur le calcul de bilans hydriques régionaux.
- 2 Au niveau mondial, l'industrie représente 20 % de la consommation d'eau douce et le secteur domestique, les 5 % à 10 % restants (OCDE, 2006b).
- 3 Par rapport aux 1.1 milliard de personnes qui étaient dans cette situation en 2004 selon OMS/UNICEF (2006).
- 4 Selon une autre source, 52 % des ménages ayant accès au service sont équipés de compteurs (INEGI, 2003)
- 5 L'OCDE a fait réaliser une étude sur les indicateurs de la viabilité financière. Les résultats sont publiés dans un rapport séparé (voir Massarutto *et al.*, 2010), qui présente une méthodologie pour évaluer la viabilité financière des opérateurs des services d'eau et d'assainissement et l'applique à trois pays.

Bibliographie

OECD Browser - it Edition
 • Read Only •
 • Lecture seule •

L'annexe B présente des sources complémentaires, par pays.

- Bergkamp, G. et C.W. Sadoff (2008), « Water in a Sustainable Economy », dans *State of the World 2008: Innovations for a Sustainable Economy*, Worldwatch Institute, Washington, DC, pp. 107-122.
- Dalhuisen, J., *et al.* (2001), « Price and Income Elasticities of Residential Water Demand: A Meta-Analysis », Tinbergen Institute discussion paper, TI 2001-057/3, Vrije Universiteit Amsterdam.
- Dalhuisen, J., *et al.* (2003), « Price and Income Elasticities of Residential Water Demand: A Meta-Analysis », *Land Economics*, Vol. 79, mai.
- Agence européenne pour l'environnement (2007), « Climate Change and Adaptation Issues », Technical Report No. 2/2007, AEE, Copenhague.
- Herrington, P. (2006), *Critical Review of Relevant Research Concerning the Effects of Charging and Collection Methods on Water Demand, Different Customer Groups and Debt*, UKWIR, Londres.
- Herrington, P. (2007), « Waste Not, Want Not? Water Tariffs for Sustainability », Report to WWF-UK, septembre 2007, disponible à l'adresse www.wwf.org.uk/filelibrary/pdf/water_tariffs_report01.pdf.
- Herrington, P. (2008), « Portuguese Proposals for Future Household Water Tariffs », rapport préparé pour le Programme horizontal 2007-2008 de l'OCDE sur l'eau.
- Hutton, G. et J. Bartram (2008), « Global Costs of Attaining the Millennium Development Goal for Water Supply and Sanitation », *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé*, 86(1), janvier.
- INEGI (Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática) (2003), « Censo de Captación, Tratamiento y Suministro de Agua », INEGI, Mexique.

- Association internationale de l'eau (IWA) (2008), « International Statistics for Water Services », IWA Statistics and Economics Specialist Group, présenté au Congrès de l'IWA sur l'eau, Vienne, disponible à l'adresse www.iwahq.org.
- Komives, K., *et al.* (2005), *Water, Electricity, and the Poor - Who Benefits from Utility Subsidies?*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Massarutto, A., *et al.* (2010), « Financial Sustainability of Water and Sanitation Undertakings - An Application to Italy, Germany and the United States », OCDE.
- OCDE (2003a), *Problèmes sociaux liés à la distribution et à la tarification de l'eau*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264018815-fr>.
- OCDE (2006a). « Water: The Experience in OECD Countries », *Environmental Performance Reviews*, www.oecd.org/dataoecd/18/47/36225960.pdf.
- OCDE (2006b), *Les infrastructures à l'horizon 2030 : Télécommunications, transports terrestres, eau et électricité*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264024014-fr>.
- OCDE (2007a), « The Health Costs of Inaction with Respect to Water Pollution », document OCDE non classifié, ENV/EPOC/WPNEP(2006)17/FINAL, [www.oecd.org/olis/2006doc.nsf/linkto/env-epoc-wpnep\(2006\)17-final](http://www.oecd.org/olis/2006doc.nsf/linkto/env-epoc-wpnep(2006)17-final).
- OCDE (2007b), *Examens environnementaux de l'OCDE : Suisse 2007*, Editions OCDE, DOI: www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264030565-fr?site=fr.
- OCDE (2007c), *Examens environnementaux de l'OCDE : Belgique 2007*, Editions OCDE, DOI: www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264031142-fr?site=fr.
- OCDE (2008a), « Compendium – Données OCDE sur l'environnement », www.oecd.org/document/49/0,3343,fr_2649_34283_39324200_1_1_1_1,00.html.
- OCDE (2008b), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264040502-fr>.
- OCDE (2008c), « Indicateurs clés de l'environnement », www.oecd.org/dataoecd/19/42/40601692.pdf.

- OCDE (2008c), *Examens environnementaux de l'OCDE : Danemark 2007*, Editions OCDE, DOI: www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264044371-fr?site=fr.
- OCDE (2008e), *Croissance et inégalités : distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Editions OCDE, DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264044210-fr>.
- Ofwat (Office of Water Services) (2009), « Future Water and Sewerage Charges 2010-15: Final Determinations », Ofwat, Birmingham, www.ofwat.gov.uk/pricereview/pr09phase3/det_pr09_final.pdf.
- Pires, J.S. (2007), « Consumer Tariffs in Practice: The Portuguese Experience », rapport présenté à la réunion d'experts de l'OCDE sur la tarification et le financement de l'eau, tenue à Paris les 14-15 novembre, disponible à l'adresse www.oecd.org/water
- Prüss-Üstün, A., *et al.* (2008), « Safer Water, Better Health: Costs, Benefits and Sustainability of Interventions to Protect and Promote Health », OMS, Genève.
- Smets, H. (2008), *De l'eau potable à un prix abordable – La pratique des États*, V. Johanet, Paris, disponible à l'adresse www.academie-eau.org.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) (2006), *2ème Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau : « L'eau, une responsabilité partagée »*, Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, www.unesco.org/water/wwap/wwdr/wwdr2/index_fr.shtml.
- OMS/UNICEF (Organisation mondiale de la santé / Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2006), *Atteindre l'OMD relatif à l'eau potable : le défi urbain et rural de la décennie*, UNICEF, New York et OMS, Genève.

• ECD Browse_it Edition •
• Read Only •
• Lecture seule •

Annexe A. Impôts et taxes appliqués à la facture d'eau des ménages

Tableau A.1. Taxes et redevances applicables aux services d'eau et d'assainissement fournis aux ménages

	Eau			Assainissement		
	TVA (%)	Autres taxes	Redevance pour prélèvement	TVA (%)	Autres taxes	Redevance pour pollution
Allemagne ¹	7.0	Oui	Oui	-	..	Oui
Belgique						
Flandre	6.0	-	Oui	-	Non	Non
Bruxelles	6.0	-	Oui	6.0	Non	Oui
Wallonie	6.0	Oui	Oui	6.0	Non	Oui
Canada	-	-	Oui	-	-	Oui
Corée	-	Oui	-	-	-	Oui (en partie)
Danemark	25.0	Oui	Oui	25.0	Oui	Oui
Espagne	7.0	-	Oui	7.0	Oui	Oui
Finlande	22.0	-	Non	22.0	-	Non
France	5.5	Oui	Oui	5.5	Oui	Oui
Grèce	9.0			19.0		
Hongrie ²	20.0		Oui	20.0	-	Oui
Italie	10.0	-	n.d.	10.0	Non	n.d.
Japon	5.0			5.0		
Luxembourg	3.0			3.0		
Mexique	-	-	Oui	15.0	-	-
Norvège	25.0			25.0		
Nouvelle-Zélande	-			-		
Pays-Bas	6.0			0.0		
Pologne	7.0			7.0		
Portugal	5.0	-	Oui	-	-	Oui
République tchèque	9.0	-	Oui	9.0	Non	n.d.
Royaume-Uni						
Irlande du Nord	-	-	-	-	-	-
Suède	25.0	-	-	25.0	..	Non
Suisse	2.4	-	Oui	7.6	Non	..
Turquie	8.0			8.0		

Notes :

1. BGW (2008).

2. OCDE (2008a), *Examens environnementaux de l'OCDE : Hongrie 2008*, Editions OCDE, DOI: www.oecdilibrary.org/oecd/content/book/9789264049307-fr?site=fr.

Source : Enquêtes OCDE 2007-08 et GWI, sauf indication contraire.

Par rapport à la situation présentée dans *Le prix de l'eau: Les tendances dans les pays de l'OCDE* (1999), quatre pays de plus ont déclaré soumettre la facture d'eau des ménages à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : la Grèce (9 %), le Luxembourg (3 %), la Pologne (7 %) et la Suisse (2.4 %). Le taux de la TVA n'a diminué qu'en Turquie (de 15 % à 8 %). Il a en revanche augmenté sensiblement en République tchèque (de 5 % à 9 %) et en Hongrie (de 12 % à 20 %), qui rejoint ainsi le cercle restreint des pays de l'OCDE appliquant un taux de 20 % à 25 %¹. À l'autre extrémité du spectre, la facture des ménages est exonérée de TVA au Canada, en Corée, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. En Irlande du Nord, les clients industriels sont assujettis à la TVA. C'est également le cas au Mexique, où la facture des clients industriels et commerciaux est soumise à une TVA de 15 %. La plupart des pays² appliquent des taux de 5% à 10 %, et parmi eux, l'Italie et l'Espagne ont enregistré de faibles hausses par rapport aux données publiées dans OCDE (1999).

On retrouve à peu près les mêmes groupes de pays en ce qui concerne la TVA sur les services d'assainissement, domaine où la progression de la TVA a été encore plus marquée que dans celui des services de distribution d'eau potable. Dix-sept pays ont déclaré soumettre les factures d'assainissement à la TVA, la Belgique (6 %, à l'exception de la Flandre), l'Espagne (7 %), la Grèce (19 %), l'Italie (10 %), le Luxembourg (3 %), le Mexique (15 %), la Pologne (7 %) et la Suisse (7.6 %) ayant rejoint les pays déjà recensés dans OCDE (1999). La Hongrie et la Norvège ont relevé leur taux de TVA du même montant que pour les factures d'eau, et on retrouve aussi la même baisse en Turquie. Au Portugal, la TVA peut s'appliquer ou non aux services d'assainissement selon le modèle de gestion adopté dans la zone concernée ; elle est actuellement payée par 70 % de la population.

Tableau A.2. Structures de tarification appliquées aux services d'eau et objectifs politiques : synthèse

Structure tarifaire	Exemples	Viabilité écologique	Efficience économique	Viabilité financière	Équité/accessibilité financière
Tarif forfaitaire constant	Appliqué à certains clients de certains fournisseurs au Royaume-Uni. Encore employé par de nombreuses compagnies des eaux en dehors de la zone OCDE.	Très faible. N'incite pas à économiser l'eau, ni à l'utiliser dans une optique de durabilité.	Faible pour l'eau potable (aucun lien entre la structure des prix et les comportements pouvant permettre de réduire les besoins d'investissement). Correcte pour les services de l'eau dont le coût ne dépend pas de la consommation d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la viabilité des systèmes - Garantir la rémunération des facteurs - Préserver la valeur des actifs dans le temps - Investissement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Répartir équitablement les coûts - Permettre l'accès à un prix abordable pour les usages d'intérêt social
Tarif forfaitaire différencié selon certaines caractéristiques des ménages, par exemple : valeur foncière ou autre indicateur de revenu ; caractéristiques de la résidence en rapport avec l'utilisation d'eau.	70 % des ménages au Royaume-Uni ; courant dans l'ex-Union soviétique	Faible si le tarif est corrélé à une variable liée au revenu. Bonne s'il est lié à des caractéristiques de la résidence en rapport avec l'utilisation d'eau (par exemple, l'emploi de systèmes de recyclage de l'eau, d'aspenseurs économiques en eau, de dispositifs économiques) ou à des comportements qu'il convient d'encourager (par exemple, récupération des eaux de pluie, utilisation de détergents moins polluants).	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus, à condition que les recettes totales soient garanties.	Très régressif (à moins d'une intégration appropriée avec d'autres éléments du système de sécurité sociale). Critères potentiellement bons s'ils sont liés au patrimoine personnel. Régressif dans les autres cas (à moins d'une intégration appropriée avec d'autres éléments du système de sécurité sociale).

Tableau A.2. Structures de tarification appliquées aux services d'eau et objectifs politiques : synthèse (suite)

Structure tarifaire	Exemples	Viabilité écologique -Encourager les économies d'eau -Améliorer la qualité de l'eau	Efficience économique - Affecter l'eau aux usages les plus avantageux - Éviter le surinvestissement - Utilisation rationnelle des installations existantes - Efficience opérationnelle	Viabilité financière - Assurer la viabilité des systèmes - Garantir la rémunération des facteurs - Préserver la valeur des actifs dans le temps - Investissement durable	Équité/accessibilité financière - Répartir équitablement les coûts - Permettre l'accès à un prix abordable pour les usages d'intérêt social
Tarif volumétrique constant + aucune part fixe	En usage dans de nombreux pays de l'OCDE. Très répandu dans l'échantillon des compagnies des eaux des pays non membres de l'OCDE.	Élevée, selon le niveau du tarif volumétrique. Plus élevée que pour le tarif fixe + variable (toutes choses égales par ailleurs, en particulier le montant des recettes obtenues) car l'absence de redevance fixe implique un taux marginal supérieur.	Efficient en cas de pénurie d'eau ou si les infrastructures sont à la limite de leur capacité, ou encore si les coûts variables sont élevés par rapport aux coûts fixes. Peu efficient dans les autres cas : ce système entraînerait une sous-utilisation des infrastructures existantes qui réduirait les avantages pour la collectivité.	Bonnes perspectives de RIC. Peut avoir un impact négatif (temporaire) sur les recettes en cas d'abandon brutal des redevances forfaitaires, en raison de l'effet sur la demande (par exemple, observé à Berlin).	Dépend de l'élasticité-revenu. Si elle est faible, les ménages pauvres risquent d'être durement touchés.
Tarif volumétrique constant + part fixe positive	Classique, par exemple, Allemagne	Élevée, selon le niveau du tarif volumétrique (n'a un impact sur la demande que si celui-ci est suffisamment élevé), la pénétration du comptage individuel.	Optimale lorsque les conditions suivantes sont réunies : tarif volumétrique = CMCT (coût marginal à court terme), et redevance fixe = coûts fixes récurrents. Particulièrement adapté aux cas où le CMCT est constant (par exemple, électricité).	Comme ci-dessus. Dépend du montant de la redevance fixe, mais tend à être régressif (pour qu'il ne le soit pas, il faut que le coût marginal soit élevé et que l'élasticité-revenu soit élevée, ce qui est rare).	Système amélioré : le montant de la redevance fixe peut être modulé en fonction du revenu ou d'indicateurs du revenu.

Copyright © 2010
 Read Only •
 Lecture seule

Tableau A.2. Structures de tarification appliquées aux services d'eau et objectifs politiques : synthèse (suite)

Structure tarifaire	Exemples	Viabilité écologique	Efficience économique	Viabilité financière	Équité/accessibilité financière
Tarif volumétrique constant + rabais (redevance fixe négative)	Aucune application connue. Pourrait avoir été appliqué dans des communes aux États-Unis.	<p>Viabilité écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les économies d'eau - Améliorer la qualité de l'eau 	<p>Efficience économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affecter l'eau aux usages les plus avantageux - Éviter le surinvestissement - Utilisation rationnelle des installations existantes - Efficience opérationnelle 	<p>Viabilité financière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la viabilité des systèmes - Garantir la rémunération des facteurs - Préserver la valeur des actifs dans le temps - Investissement durable 	<p>Équité/accessibilité financière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartir équitablement les coûts - Permettre l'accès à un prix abordable pour les usages d'intérêt social
		<p>Comme ci-dessus.</p> <p>Mieux si les rabais prennent en compte certaines conditions (par exemple, l'emploi de dispositifs de recyclage de l'eau, d'asperseurs économes en eau dans les jardins) ou certains comportements qu'il convient d'encourager (par exemple, la récupération des eaux de pluie, l'utilisation de détergents moins polluants).</p>	<p>Comme ci-dessus.</p> <p>Potentiellement efficace avec un tarif fixe positif (principe : $r = CMCT$; coût fixe redistribué, y compris sous forme de rabais pour les pauvres).</p>	<p>Comme ci-dessus.</p>	<p>Progressif, et utile pour réduire l'impact sur les pauvres.</p> <p>Mais uniquement si le rabais est ciblé ; dans le cas contraire, il y a des effets distribués en fonction de l'élasticité-revenu, comme avec les TPT.</p>

OECD Browse_it Edition
 Read Only
 Lecture seule

Tableau A.2. Structures de tarification appliquées aux services d'eau et objectifs politiques : synthèse (suite)

Structure tarifaire	Exemples	Viabilité écologique	Efficience économique	Viabilité financière	Équité/accessibilité financière
TPT traditionnelle (taille des tranches et prix fixés) + part fixe	Italie Dans un nombre croissant de pays en développement.	Maximale à condition que le compage soit individuel et que les prix marginaux des tranches supérieures soient élevés.	Potentiellement la meilleure solution si $I = \text{CMCT}$ et redevance fixe = somme forfaitaire. Particulièrement adaptée aux cas où le CMCT augmente (par exemple, en cas de demande supplémentaire satisfaite à un coût élevé).	- Assurer la viabilité des systèmes - Garantir la rémunération des facteurs - Préserver la valeur des actifs dans le temps - Investissement durable Bonne perspectives de RIC si le dispositif est bien conçu ; tranche inférieure pas suffisamment grande pour inclure la plupart des clients ; tranches structurées de manière à atteindre l'objectif de prix moyen ; tranche supérieure d'un niveau n'allant pas jusqu'à inclure les principaux utilisateurs/sources de recettes à sortir du système.	- Répartir équitablement les coûts - Permettre l'accès à un prix abordable pour les usages d'intérêt social Peut être très régressive si : (i) Les ménages pauvres comptent plus de membres et l'élasticité-revenu de la demande est faible, (ii) le tarif moyen est inférieur au niveau moyen de recouvrement des coûts, ce qui dissuade l'extension du réseau, (iii) un même robinet est partagé par un grand nombre de ménages.
TPT + part fixe + corrections en fonction du nombre exact d'occupants	Flandre, Bruxelles Malte, certaines communes luxembourgeoises	Comme ci-dessus, mais moins d'incitations pour les familles nombreuses.	Dépend du degré auquel les redevances volumétriques moyennes reflètent le CMCT. Pour le reste, comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Résult l'impact sur les familles nombreuses est plus efficace s'il s'accompagne d'une réduction des fuites et d'appareils plus économiques). • Dépend de la corrélation entre la taille et le revenu des ménages. Le problème évoqué au point (ii) ci-dessus subsiste

Tableau A.2. Structures de tarification appliquées aux services d'eau et objectifs politiques : synthèse (suite)

Structure tarifaire	Exemples	Viabilité écologique	Efficience économique	Viabilité financière	Équité/accessibilité financière
TPT + part fixe + possibilité pour les ménages à faible revenu d'obtenir une extension des tranches	Plan de tarification sociale proposé au Portugal	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les économies d'eau - Améliorer la qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Affecter l'eau aux usages les plus avantageux - Éviter le surinvestissement - Utilisation rationnelle des installations existantes - Efficience opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la viabilité des systèmes - Garantir la rémunération des facteurs - Préserver la valeur des actifs dans le temps - Investissement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Répartir équitablement les coûts - Permettre l'accès à un prix abordable pour les usages d'intérêt social
TPT + part fixe + possibilité pour les familles nombreuses (par exemple, de plus de 4 personnes) d'obtenir une extension des tranches	Système utilisé dans de nombreuses villes espagnoles, l'entreprise grecque DEYA, des communes Option envisagée au Portugal.	Comme ci-dessus, mais moins d'incitations pour les ménages pauvres obtenant une extension des tranches.	Bonne pour réduire la demande dans les périodes de pointe et optimiser l'exploitation des capacités.	Le nombre de ménages demandeurs est incertain (susceptible de baisser avec le temps).	Très efficace si tous les ménages éligibles en font la demande et si la taille des tranches reflète les modes de consommation des plus démunis. Le problème évoqué au point (ii) ci-dessus subsiste.
TPT + part fixe + subventions ciblées en faveur des bas revenus	Chili	Comme ci-dessus, mais moins d'incitations pour les familles nombreuses obtenant une extension des tranches.	Dépend de l'imputation ou non d'une redevance fixe	Comme ci-dessus.	Dépend de la corrélation entre la taille et le revenu des ménages. Le problème évoqué au point (ii) ci-dessus subsiste.
		Maximale à condition que le comptage soit individuel et que les prix marginaux des tranches supérieures soient élevés.	Comme ci-dessus.	Comme ci-dessus.	Dépend de l'aptitude à cibler les pauvres. Le problème évoqué au point (ii) ci-dessus subsiste.

Tableau A.3. Données détaillées sur les tarifs des services d'eau appliqués aux ménages dans les pays de l'OCDE¹

Tarifs des services de distribution d'eau appliqués aux ménages dans les pays de l'OCDE

	Enquêtes précédentes de l'OCDE			Nouvelles estimations de l'OCDE				Taux de variation annuel moyen				GWI (2008) USD ²
	Année	USD	Année	OCDE (2003)	Année	Mesure	USD	PPA	Période	%	Nominal	
Allemagne	1997	1.69	2001	1.52	2007	AV	2.53	2.06	2000-07	1.30	-0.63	3.07
Australie	1996-97	0.74	2000	0.67	2007	WAV (250)	1.15	0.94	2003-07	5.49	2.69	1.59
Autriche	1997	1.06	1999	1.12	2000	(a)	0.99	1.17	2.19
Belgique	1999	1.68	4.90
Flandre	1997	1.68	1997	1.68	2004	Médian	1.66	1.45
Bruxelles	1997	1.67	1997	1.67	2007	AV(180)	2.48	1.98
Wallonie	1997	1.69	1997	1.69	2006	AVE (100)	2.42	2.09	2005-06	4)	3.80	1.98
Canada	1999	0.46	2004	WAV (300): 70%	0.52	0.53	1999-04	4)	1.57	-0.32
Corée	1996	0.25	n.d.	n.d.	2006	AV	0.61	0.66	2000-06	3)	4.42	1.23
Danemark	1995	1.34	2001	1.90	8.61
Espagne	1994	0.72	n.d.	n.d.	2006	(a)	0.89	0.87	2000-06	3)	4.03	0.74
États-Unis	1997	0.58	2001	0.63	0.93
Finlande	1998	1.29	2002	1.16	2008	(a)	1.72	1.09	2000-08	3)	2.88	1.26
France	1995	1.50	2000	1.16	2005	WAV (120)	1.86	1.60	2000-05	..	1.96	0.07
Grèce	1995	0.81	2002	0.56	2006	AV	0.95	0.98	2000-06	..	2.38	-0.96
Hongrie	1997	0.39	2002	0.61	2005	AV	1.05	1.52	2000-05	..	8.66	2.65
Irlande	0.00	0.00
Islande	n.d.	n.d.	1.43
Italie	1996	0.51	2001	0.39	2007	(a)	0.82	0.66	2005-07	..	4.45	0.94
Japon	1995	1.50	2001	1.19	2003	(a)	1999-03	..	n.a	n.a
Luxembourg	1994	1.08	1994	1.08	1999	(a)	1.03	1.06	1994-99	..	1.62	0.34
Mexique	2001	0.25	3.55

Tarifs des services de distribution d'eau appliqués aux ménages dans les pays de l'OCDE (suite)

	Enquêtes précédentes de l'OCDE			Nouvelles estimations de l'OCDE				Taux de variation annuel moyen				GWI (2008) USD ²
	Année	USD	Année	Année	Mesure	USD	PPA	Période	%	Nominal	Réel	
Norvège
Nouvelle-Zélande	n.d.	2007	AB (250)	0.74	0.63	2003-07	-3.52	-6.11	..	1.28
Pays-Bas	1998	1.46	2000	2007	WAV (55%)	2.29	1.85	2000-07	0.89	-1.33	..	2.24
Pologne	2002	2007	(a)	0.93	1.22	1.28
Portugal	2002	2007	WAVE(200):100	1.23	1.20	2004-07	3)	2.74	0.00	1.31
République slovaque	n.d.	1.49
République tchèque	1997	0.38	2000	2007	AV	1.31	1.75	2000-07	4)	5.79	3.31	1.61
Royaume-Uni	2.21
Angleterre et Pays de Galles	1998-99	1.42	2001	2006	AB (137)	1.79	1.48	2001-06	4.45	0.73	..	2.37
Irlande du Nord	AV(180)
Écosse	1997-98	0.84	n.a	2007	AB(110)	2.60	2.00	2004-07	2.65	0.41	..	2.93

OECD
Browse_it Edition
Read Only
Lecture seule

Tarifs des services de distribution d'eau appliqués aux ménages dans les pays de l'OCDE (suite)

Enquêtes précédentes de l'OCDE			Nouvelles estimations de l'OCDE				Taux de variation annuel moyen			GWI (2008) USD ²
OCDE (1999)		OCDE (2003)	Année	Mesure	USD	PPA	%		Période	
Année	USD	Année	Année	(a)	USD		Nominal	Réel		
Suède	1997 1.09	1999 1.15	..	(a)	2.15
Suisse	1996 1.29	1996 1.29	2007	AB (180)	1.20	4)	0.78	2.72
Turquie	1998 1.01	1998 1.01	1.77

1. Sur la base des chiffres officiels de l'OCDE relatifs aux taux de change de l'USD à PPA pour l'année des données.

2. Les taux de change de l'USD appliqués par GWI peuvent différer de ceux utilisés dans les enquêtes de l'OCDE, ce qui peut avoir une incidence sur les comparaisons.

3. Données fournies par le pays (enquête 2007-08 de l'OCDE). Pas de calcul supplémentaire de la part de l'OCDE.

4. Estimations de l'OCDE basées sur les données fournies par le pays (enquête 2007-08 de l'OCDE).

5. Estimations de l'OCDE basées sur des données librement accessibles. En attente de validation par le pays.

6. Belgique – Wallonie : hors TVA et Fonds social

Mesures utilisées :

(a) Non indiqué.

AB(x)

Facture moyenne applicable à tous les clients payant une redevance forfaitaire ou équipés d'un compteur, pour une consommation du ménage représentatif se situant au-dessus de $x \text{ m}^3/\text{an}$.

Facture moyenne pondérée d'un ménage consommant $x \text{ m}^3/\text{an}$, pour un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population.

WAVB(x)

Tarif moyen de l'eau pratiqué par l'ensemble des compagnies et pour tous les ménages = recettes totales provenant des ménages/volume total de m^3 vendus.

AV

Moyenne des tarifs volumétriques des compagnies des eaux plus redevance fixe moyenne en « équivalent volumétrique », pour une consommation moyenne présumée des ménages de $x \text{ m}^3/\text{an}$ et un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population.

AVE(x): P

Moyenne pondérée des tarifs volumétriques, pour une consommation moyenne présumée des ménages de $x \text{ m}^3/\text{an}$ et un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population.

WAV(x): P

Moyenne pondérée des tarifs volumétriques et redevance fixe moyenne en « équivalent volumétrique », pour une consommation moyenne présumée des ménages de $x \text{ m}^3/\text{an}$ et un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population.

WAVE(x): P

Moyenne pondérée des tarifs volumétriques et redevance fixe moyenne en « équivalent volumétrique », pour une consommation moyenne présumée des ménages de $x \text{ m}^3/\text{an}$ et un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population.

Source : OCDE, GWI, IWA.

Tarifs des services d'assainissement appliqués aux ménages dans les pays de l'OCDE¹

	Enquêtes précédentes de l'OCDE			Nouvelles estimations de l'OCDE						Taux de variation annuel moyen				GWI (2008) USD ²
	Année OCDE (1999)	Année OCDE (2003)	Année USD	Année	Mesure	USD	PPA	Période	Nominal	Réel	Réel	%		
Allemagne	1997	2001	1.95	2007	WAV (250)	1.29	1.05	2003-07	4.6	1.9	2.49	
Australie	1996-97	2000	0.83	2007	WAV (250)	1.29	1.05	2003-07	4.6	1.9	1.81	
Autriche	1997	2003	1.53	2007	WAV (250)	1.29	1.05	2003-07	4.6	1.9	1.63	
Belgique :													0.11	
Flandre	1997	1997	0.69	2004	Médian	0.82	0.71	
Bruxelles	1997	1997	0.39	2007	AV(180)	1.10	0.88	
Wallonie	1997	1997	0.45	2006	AVE (100)	0.78	0.68	2005-06	4)	19.5	..	17.4	..	
Canada	1994	1999	0.32	2004	WAV (300): 70%	0.45	0.46	1999-04	5)	7.6	..	5.6	0.62	
Corée	1996	2006	AV	0.25	0.28	2000-06	3)	10.8	..	7.4	0.18	
Danemark	1995	2001	2.20	2006	(a)	0.46	0.46	2000-06	5)	13.8	..	10.2	0	
Espagne	1994	2006	(a)	0.46	0.46	2000-06	5)	13.8	..	10.2	0.84	
États-Unis	1997	2001	0.77	..	(a)	1.17	
Finlande	1998	2002	1.46	2008	(a)	2.68	1.69	2000-08	3)	3.9	..	2.3	2.03	
France	1995	2000	1.27	2005	WAV(120)	1.99	1.71	2000-05	6.3	4.3	..	4.3	0.39	
Grèce	1995	2002	0.28	2006	AV	0.45	0.46	2000-06	2.8	-0.5	..	-0.5	0.64	
Hongrie	1997	2002	0.49	2005	AV	0.97	1.41	2000-05	12.0	5.8	..	5.8	0.99	
Irlande	2007	..	0.00	0	
Islande	0	
Italie	1996	2001	0.21	2007	(a)	0.70	0.56	2005-07	6.5	4.4	..	4.4	0.33	
Japon	1995	2003	(a)	0.81	
Luxembourg	1994	2.11	
Mexique	0.04	
Norvège	
Nouvelle-Zélande	2007	AB (250)	1.24	1.06	2003-07	-3.9	-6.5	..	-6.5	2.39	

Tarifs des services d'assainissement appliqués aux ménages dans les pays de l'OCDE1 (suite)

	Enquêtes précédentes de l'OCDE OCDE (1999)			Nouvelles estimations de l'OCDE			Taux de variation annuel moyen %			GWI (2008) USD ²	
	Année	USD	Année	Année	Mesure	USD	PPA	Période	Nominal		Réel
Pays-Bas	1998	1.81	2000	1.68	WAV (55%)	0.32
Pologne	2002	0.58	(a)	1.19	1.56	1.44
Portugal	WAVE(200):100%	0.47	0.46	2004-07	3)	2.2	0.58
Republique slovaque	AV	1.12	1.50	2000-07	4)	..	1.23
Republique tchèque	1997	0.30	2000	0.54	1.47
Royaume-Uni :	1.71
Angleterre et Pays de Galles	1998-99	1.67	2001	1.26	AB(137)	2.03	1.68	2001-06	4.7	3.0	3.27
Irlande du Nord
Écosse	1997-98	0.59	AB (110)	3.11	2.39	2004-07	2.6	0.4	3.78
Suède	1997	1.62	1999	1.71	0.22
Suisse	1996	AB (180)	1.93	1.26	2.78
Turquie	1998	0.51	1998	0.51	0.32

1. Sur la base des chiffres officiels de l'OCDE relatifs aux taux de change de l'USD à PPA pour l'année des données.

2. Les taux de change de l'USD appliqués par GWI peuvent différer de ceux utilisés dans les enquêtes de l'OCDE, ce qui peut avoir une incidence sur les comparaisons.

3. Données fournies par le pays (enquête 2007-08 de l'OCDE). Pas de calcul supplémentaire de la part de l'OCDE.

4. Estimations de l'OCDE basées sur les données fournies par le pays (enquête 2007-08 de l'OCDE).

5. Estimations de l'OCDE basées sur des données librement accessibles. En attente de validation par le pays.

6. Belgique – Wallonie : hors TVA et Fonds social

Mesures utilisées :

(a)

Non indiqué.

Facture moyenne applicable à tous les clients payant une redevance forfaitaire ou équipés d'un compteur, pour une consommation du ménage représentative des ménages à revenus élevés/m³/an.

Tarif moyen de l'eau pratiqué par l'ensemble des compagnies et pour tous les ménages = recettes totales provenant des ménages/volume total de m³ vendus.

Facture moyenne pondérée des compagnies des eaux pour un ménage consommant x m³/an.

Moyenne des tarifs volumétriques des compagnies des eaux plus redevance fixe moyenne en « équivalent volumétrique », pour une consommation moyenne présumée des ménages de x m³/an et

(lorsque ces données sont disponibles) pour un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population.

Moyenne pondérée des tarifs volumétriques, pour une consommation moyenne présumée des ménages de x m³/an et un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population.

Moyenne pondérée des tarifs volumétriques et redevance fixe moyenne en « équivalent volumétrique », pour une consommation moyenne présumée des ménages de x m³/an et un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population

Moyenne pondérée des tarifs volumétriques et redevance fixe moyenne en « équivalent volumétrique », pour une consommation moyenne présumée des ménages de x m³/an et un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population

Source : OCDE, GWI, IWA.

Tarifs des services d'eau et d'assainissement (total) appliqués aux ménages dans les pays de l'OCDE¹

Enquêtes précédentes de l'OCDE		Nouvelles estimations de l'OCDE basées sur Tarifs de l'eau et de l'assainissement (voir notes)												
OCDE (1999)	OCDE (2003)	Année	USD	Année	USD	Mesure	USD	PPA	USD	Enquête 2008 de l'OCDE AB (180)	PPA	USD	GWI (2008) AB (180)	USD ²
Allemagne	1997	..	2001	3.4	2007	WAV (250)	..	1.99	5.56	3.40
Australie	1996-97	1.61	2000	1.5	2007	WAV (250)	2.44	3.81	5.01
Autriche	1997	..	1999	2.6	2004	Médian	2.48	2.16	4.14	3.27
Belgique	1997	2.36	1997	2.3	2007	AVE (180)	3.58	2.85
Bruxelles	1997	2.06	1997	2.0	2006	AVE (100)	3.20	2.76	3.92	3.10
Wallonie	1997	2.14	1997	2.1	2004	WAV (300): 70%	0.97	0.99	1.58	1.66	2.01	0.73
Canada	1994	0.70	1999	0.7	2006	AV	0.86	0.94	0.77	0.82	8.61	2.02
Corée	1996	0.36	2006	(a)	6.7	4.41	2.10	3.63
Danemark	1995	3.18	2001	4.1	2006	(a)	1.36	1.33	1.92	1.89	2.10	3.63
Espagne	1994	1.09	2008	(a)	4.41	2.78	2.10	3.63
États-Unis	1997	1.25	2001	1.4	2005	WAV (120)	3.85	3.30	3.74	3.16	4.34	4.58
Finlande	1998	2.86	2002	2.6	2006	AV	1.4	1.45	2.84	2.84
France	1995	3.00	2000	2.4	2005	AV	2.02	2.93	0.00	0.00
Grèce	1995	1.14	2002	0.8	2007	(a)	1.52	1.23	1.45	1.27	1.43	1.27
Hongrie	1997	0.67	2002	1.1	2003	(a)	1.85	1.98	1.86	1.86
Irlande	2007	AVE (180): 18%	0.43	0.62	0.49	0.69	5.67	0.37
Islande	2007	376	376
Italie	1996	0.84	2001	0.6
Japon	1995	2.63
Luxembourg	1994
Mexique
Norvège

Tarifs des services d'eau et d'assainissement (total) appliqués aux ménages dans les pays de l'OCDE¹ (suite)

Enquêtes précédentes de l'OCDE		Nouvelles estimations de l'OCDE basées sur								
OCDE (1999)		OCDE (2003)		Tarifs de l'eau et de l'assainissement (voir notes)			Enquête 2008 de l'OCDE			
Année	USD	Année	USD	Année	Mesure	USD	PPA	AB (180) USD	PPA	GMI (2008) AB (180) USD ²
Nouvelle-Zélande	2007	AB (250)	1.98	1.69	3.67
Pays-Bas	3.27	2000	3.1	2.56
Pologne	..	2002	1.1	2007	(a)	2.12	2.79	2.72
Portugal	2007	WAVE(200) :100%	1.70	1.67	1.23	1.20	1.89
République slovaque	2.72
République tchèque	0.68	2000	0.9	2007	AV	2.43	3.25	3.08
Royaume-Uni	3.92
Angleterre et Pays de Galles	3.10	2001	2.3	2006	AB (137)	3.82	3.15	5.84
Irlande du Nord
Écosse	1.43	2000	2.3	2007	AB (110)	5.72	4.39	6.71

OECD Browse_it Edition
Lecture seule

Tarifs des services d'eau et d'assainissement (total) appliqués aux ménages dans les pays de l'OCDE¹ (suite)

	Enquêtes précédentes de l'OCDE			Nouvelles estimations de l'OCDE basées sur Tarifs de l'eau et de l'assainissement (voir notes)						GWI (2008) AB (180) USD ²	
	OCDE (1999) Année	USD	OCDE (2003) Année	USD	Année	Mesure	USD	PPA	Enquête 2008 de l'OCDE AB (180) USD		PPA
Suède	1997	2.71	1999	2.8	2008	(a)	3.59	2.82	3.59	2.82	2.37
Suisse	2007	AB (180)	3.13	2.05	3.13	2.05	5.50
Turquie	1998	2.09

1. Sur la base des chiffres officiels de l'OCDE relatifs aux taux de change de l'USD à PPA pour l'année des données.

2. Les taux de change de l'USD appliqués par GWI peuvent différer de ceux utilisés dans les enquêtes de l'OCDE, ce qui peut avoir une incidence sur les comparaisons.

3. Données fournies par le pays (enquête 2007-08 de l'OCDE). Pas de calcul supplémentaire de la part de l'OCDE.

4. Estimations de l'OCDE basées sur les données fournies par le pays (enquête 2007-08 de l'OCDE).

5. Estimations de l'OCDE basées sur des données librement accessibles. En attente de validation par le pays.

Mesures utilisées :

(a) Non indiqué.

AB(x)

Facture moyenne applicable à tous les clients payant une redevance forfaitaire ou équipés d'un compteur, pour une consommation du ménage représentatif s'élevant à x m³/an.

AV

OECD

Browse

it

Edition

•

Lecture

seule

•

seule

•

seule

AVB(x)

OECD

Browse

it

Edition

•

Lecture

seule

•

seule

•

seule

AVE(x); P

Tarif moyen de l'eau pratiqué par l'ensemble des compagnies et pour tous les ménages = recettes totales provenant des ménages/volume total de m³ vendus.
Facture moyenne des compagnies des eaux pour un ménage consommant x m³/an.

WAV(x); P

Moyenne des tarifs volumétriques plus redevance fixe moyenne en « équivalent volumétrique », pour une consommation moyenne présumée des ménages de x m³/an et un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population.

WAVE(x); P

Moyenne pondérée des tarifs volumétriques, pour une consommation moyenne présumée des ménages de x m³/an et un échantillon de compagnies des eaux couvrant P % de la population.

Source : OCDE, GWI, IWA.

Notes

- 1 Les autres pays dans ce cas sont le Danemark, la Finlande, la Suède et la Norvège, qui a relevé son taux de 22 % à 25 %.
- 2 Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque et Turquie.

OECD Browse_it Edition
Read Only
Lecture seule

Annexe B. Autres sources d'information, par pays

Allemagne

BGW (2005), « Profile of the German Water Industry », disponible à : www.dvgw.org/pdf/branchenbild_en.pdf.

BGW (2008), « Profile of the German Water Industry », disponible à : www.dvgw.de/fileadmin/dvgw/wasser/organisation/branchenbild2008_en.pdf.

Australie

WSAA (Water Services Association of Australia, Inc.) (2003), « WSAAfacts 2003 », Melbourne.

WSAA (2004), « WSAAfacts 2004 », Melbourne.

WSAA (2005), « WSAAfacts 2005 », Melbourne.

WSAA (2007), « National Performance Report 2005-06 Major Urban Water Utilities », Melbourne.

WSAA (2008), « National Performance Report 2005-06 Major Urban Water Utilities », Melbourne.

Autriche

OVGW (2002), « Betriebsergebnisse der Wasserwerke Österreichs », disponible à : www.ovgw.at/en/themen/index_html?uid:int=176.

Belgique

Bruxelles : IBDE (2007), www.ibde.be/index.cfm?Content_ID=892891470.

Wallonie : AQUAVAL (2006), « Chiffres-clés du secteur de l'eau en Région Wallonne -Année 2006 », disponible à : www.aquawal.be/xml/liste-IDC-249-.html.

Flandre : OCDE (2007), *Examens environnementaux de l'OCDE : Belgique*, Editions OCDE.

Canada

Environnement Canada (2001), « Tableaux sommaires sur la tarification municipale de l'eau en 2001 », disponible à : www.ec.gc.ca/water/en/info/pubs/sss/PricingTables2001.pdf.

Environnement Canada (2004), « Tableaux sommaires sur la tarification municipale de l'eau en 2004 », disponible à : www.ec.gc.ca/water/fr/info/pubs/sss/TableauPrix2004.pdf.

Corée

Ministère de l'Environnement (2006), « Water Quality Management 2006 », disponible à : http://eng.me.go.kr/docs/common/common_view.html?idx=15&av_pg=1&mcode=20&classno=13.

Danemark

DANVA (2007), « Statistik udviklingstabeller og figurer med data for 2006, Figurer fra Vandstatistikken », www.bessy.dk/java/viewReports.do?year=2007.

Finlande

Ministère de l'Environnement (2008), www.ymparisto.fi/download.asp?contentid=85625&lan=en.

Finnish Water and Wastewater Works Association VVY (2007), « VESIHUOLTOMAKSUT1.2.2007 - VVY: N JÄSENLAITOKSET », disponible à : www.vvy.fi.

France

IFEN (2005), « L'économie de l'environnement en 2003 », disponible à : www.ifen.fr/publications/DonEco/doneco2005/comptes2003.pdf.

IFEN (2007), « Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, 2005 », disponible à : www.ifen.fr/publications/syntheses/PDF/comptes2007.pdf.

Grèce

EYDAP (2006), « Annual Bulletin, 2006 », disponible à : [www.eydap.gr/media/financialdata/annual_reports_en/annual_bulletin_2006.pdf](http://www.eydap.gr/media/financialdata/annual_reports/en/annual_bulletin_2006.pdf).

Italie

Osservatorio Prezzi-Cittadinanza Attiva (2006), « Indagine svolta dall'Osservatorio Prezzi & Tariffe sulle tariffe idriche in Italia », www.tonix.it/Cittadinanzattiva_servizio_idrico_2007.pdf.

Osservatorio Prezzi-Cittadinanza Attiva (2008), « Indagine svolta dall'Osservatorio Prezzi & Tariffe sulle tariffe idriche in Italia », www.cittadinanzattiva.it/files/consumatori/DOSSIER_ACQUA_2008.pdf.

Luxembourg

ALUSEAU (2003), « Année Internationale de l'eau douce 2003 », disponible à : www.aluseau.lu/Prix%20de%20l%27eau%20pratique%20au%20Luxbg.pdf.

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (2006), « Rapport d'activité 2006 », disponible à : www.gouvernement.lu/publications/informations_gouvernementales/rapports_activite/rapport_activite2006/13int/miat.pdf.

Mexique

CNA (Comisión Nacional del Agua) (2002), « Situación del Subsector Agua Potable, Alcantarillado y Saneamiento a Diciembre de 2001 », Mexique.

CNA (2003), « Situación del Subsector Agua Potable, Alcantarillado y Saneamiento a Diciembre de 2002 », Mexique.

CNA (2004), « Situación del Subsector Agua Potable, Alcantarillado y Saneamiento a Diciembre de 2003 », Mexique.

CNA (2005), « Situación del Subsector Agua Potable, Alcantarillado y Saneamiento a Diciembre de 2004 », Mexique.

CNA (2006), « Situación del Subsector Agua Potable, Alcantarillado y Saneamiento a Diciembre de 2005 », Mexique.

CNA (2007), « Estadísticas del Agua en México », Mexique.

Norvège

Statistics Norway (2007), KOSTRA database,
http://statbank.ssb.no/statistikbanken/Default_FR.asp?PXSid=0&nvl=true&PLanguage=1&tilside=selecttable/hovedtabellHjem.asp&KortnavnWeb=vann_kostra.

Nouvelle-Zélande

WSAA (Water Services Association of Australia, Inc.) (2003), « WSAAfacts 2003 », Melbourne.

WSAA (2004), « WSAAfacts 2004 », Melbourne.

WSAA (2005), « WSAAfacts 2005 », Melbourne.

WSAA (2007), « National Performance Report 2005-06 Major Urban Water Utilities », Melbourne.

WSAA (2008), « National Performance Report 2005-06 Major Urban Water Utilities », Melbourne.

Pays-Bas

VEWIN (2001), « Water Supply Statistics 2001 », Vewin: Rijswijk, disponible à : *www.vewin.nl/bestanden/internet/Publicaties/RappDocs/2002/Water_Supply_Statistics_2001.pdf*.

VEWIN (2002), « Water Supply Statistics 2002 », Vewin: Rijswijk, disponible à : *www.vewin.nl/bestanden/internet/Publicaties/RappDocs/2003/Water_Supply_Statistics_2002.pdf*.

VEWIN (2003), « Water Supply Statistics 2003 », Vewin: Rijswijk, disponible à : *www.vewin.nl/bestanden/internet/Publicaties/RappDocs/2004/Water_Supply_Statistics_2003.pdf*.

- VEWIN (2004), « Water Supply Statistics 2004 », Vewin: Rijswijk, disponible à : www.vewin.nl/Water%20supply%20Statistics%202004.pdf.
- VEWIN (2005), « Water Supply Statistics 2005 », Vewin: Rijswijk, disponible à : www.vewin.nl/bestanden/internet/Publicaties/SuppDocs/2006/WSS%20eng%202005%20web.pdf.
- VEWIN (2006), « Water Supply Statistics 2006 », Vewin: Rijswijk, disponible à : www.vewin.nl/bestanden/internet/Publicaties/VEWINuitgaven/Water%20Supply%20Statistics%202006%20webversie.pdf.
- VEWIN (2007), « Water Supply Statistics 2006 », Vewin: Rijswijk, disponible à : www.vewin.nl/SiteCollectionDocuments/Publicaties/Overige%20Vewin-uitgaven/2008/Water%20Supply%20Statistics%202007.pdf.

Pologne

- Central Statistical Office (2006), « Housing Economy in 2006 » (data), disponible à : www.stat.gov.pl/gus/45_1956_ENG_HTML.htm.
- IGWP (2007), « Polish Chamber for Water Economy », www.igwp.info.pl.

République tchèque

- Czso (2007), « Water Supply, Sewerage and Watercourses in 2007 », CZSO DATABASE, disponible à : www.czso.cz/csu/2008edicniplan.nsf/engpubl/2003-08-in_2007.

Royaume-Uni

- Ofwat (Office of Water Services) (2002), « Tariff Structure and Charges: 2002-2003 Report », Ofwat, Birmingham, [www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report03.pdf/\\$FILE/tariff_report03.pdf](http://www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report03.pdf/$FILE/tariff_report03.pdf).
- Ofwat (2003), « Tariff Structure and Charges: 2003-2004 Report », Ofwat, Birmingham, [www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report04.pdf/\\$FILE/tariff_report04.pdf](http://www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report04.pdf/$FILE/tariff_report04.pdf).

- Ofwat (2004), « Tariff Structure and Charges: 2004-2005 Report », Ofwat, Birmingham, [www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report05.pdf/\\$FILE/tariff_report05.pdf](http://www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report05.pdf/$FILE/tariff_report05.pdf).
- Ofwat (2005), « Tariff Structure and Charges: 2005-2006 Report », Ofwat, Birmingham, [www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report06.pdf/\\$FILE/tariff_report06.pdf](http://www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report06.pdf/$FILE/tariff_report06.pdf).
- Ofwat (2006), « Tariff Structure and Charges: 2007-2008 Report », Ofwat, Birmingham, [www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report07.pdf/\\$FILE/tariff_report07.pdf](http://www.ofwat.gov.uk/aptrix/ofwat/publish.nsf/AttachmentsByTitle/tariff_report07.pdf/$FILE/tariff_report07.pdf).
- Ofwat (2009), « Future Water and Sewerage Charges 2010-15: Final Determinations », Ofwat, Birmingham, www.ofwat.gov.uk/pricereview/pr09phase3/det_pr09_finalfull.pdf.
- Scottish Water (2004), « Scheme of Charges 2004/5 », disponible à : www.scottishwater.co.uk/portal/page/portal/SWE_PGP_ABOUT_US/SWE_PGE_ABOUT_US/SWE_PAGE2_SITE_HELP/SWE_PAGE3_SITE_HELP_SEARCH.
- Scottish Water (2006), « Scheme of Charges 2006/7 », disponible à : www.scottishwater.co.uk/portal/page/portal/SWE_PGP_ABOUT_US/SWE_PGE_ABOUT_US/SWE_PAGE2_SITE_HELP/SWE_PAGE3_SITE_HELP_SEARCH.
- Scottish Water (2008), « Scheme of Charges 2007/8 », disponible à : www.scottishwater.co.uk/portal/page/portal/SWE_PGP_HOUSEHOLD/SWE_PGE_HOUSEHOLD/SWE_HH_CHRG/Copy_of_SWE_HH_CHRG_1_CHRG0708/Copy_of_SW_HH_CHARGES0708_MET.

Suède

- Svenskt Vatten (2000), « VA-taxor 2000. Sammanställning över kommunala vatten- och avloppstaxor gällande den 1 januari 2000 », disponible à : www.svensktvatten.se/Templates/FileArchive1.aspx?PageID=50fe9d4d-1a5d-4a12-ae22-510302ebbcdb.
- Svenskt Vatten (2001), « VA-taxor 2001. Sammanställning över kommunala vatten- och avloppstaxor gällande den 1 januari 2000 », disponible à : www.svensktvatten.se/Templates/FileArchive1.aspx?PageID=50fe9d4d-1a5d-4a12-ae22-510302ebbcdb.

Svenskt Vatten (2002), « VA-taxor 2002. Sammanställning över kommunala vatten- och avloppstaxor gällande den 1 januari 2000 », disponible à : www.svensktvatten.se/Templates/FileArchive1.aspx?PageID=50fe9d4d-1a5d-4a12-ae22-510302ebbcdb.

Svenskt Vatten (2003), « Taxestatistik 2003 - Sammanställning över kommunala vatten- och avloppstaxor gällande den 1 januari 2003, Rapporten är under utveckling », disponible à : www.svensktvatten.se/Templates/FileArchive1.aspx?PageID=50fe9d4d-1a5d-4a12-ae22-510302ebbcdb.

Svenskt Vatten (2004), « Taxestatistik 2004 - Sammanställning över kommunala vatten- och avloppstaxor gällande den 1 januari 2004, Rapporten är under utveckling », www.svensktvatten.se/Templates/FileArchive1.aspx?PageID=03505973-5c9d-4a3c-a372-5a4eb65b9c87.

Svenskt Vatten (2005), « Taxestatistik 2005 - Sammanställning över kommunala vatten- och avloppstaxor gällande den 1 januari 2005, Rapporten är under utveckling », www.svensktvatten.se/Templates/FileArchive1.aspx?PageID=a49f4401-073b-402c-a3ea-21557bf8b214.

Svenskt Vatten (2006), « Taxestatistik 2006 - Sammanställning över kommunala vatten- och avloppstaxor gällande den 1 januari 2006, Rapporten är under utveckling », www.svensktvatten.se/Templates/FileArchive1.aspx?PageID=fc29a2a7-6f9b-40cb-a278-13635ec3ee0c.

Svenskt Vatten (2007), « Taxestatistik 2007 - Sammanställning över kommunala vatten- och avloppstaxor gällande den 1 januari 2007, Rapporten är under utveckling », www.svensktvatten.se/Templates/FileArchive1.aspx?PageID=339eba27-f64e-40bf-a2fe-48a5a2d4e628.

Svenskt Vatten (2008), « Taxestatistik 2007 - Sammanställning över kommunala vatten- och avloppstaxor gällande den 1 januari 2007, Rapporten är under utveckling ».

• ECD Browse_it Edition •
• Read Only •
• Lecture seule •

OECD Browse_it Edition •
• Read Only •
• Lecture seule •

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(97 2010 04 2 P) ISBN 978-92-64-08361-5- n° 57288 2010

Le prix de l'eau et des services d'eau potable et d'assainissement

Les pays de l'OCDE, comme les pays non membres, sont confrontés à plusieurs défis liés à l'eau : une concurrence accrue entre les usages de l'eau, une baisse de la qualité de la ressource, les effets du changement climatique et d'une mauvaise gestion de la ressource. Dans ce contexte, la question se pose de savoir comment les pays peuvent garantir à tous un accès à des services d'eau et d'assainissement adéquats, durables et abordables.

La tarification des services liés à l'eau est un élément essentiel de la réponse. Le présent rapport présente des données fiables et comparables sur le prix de l'eau et des services d'eau et d'assainissement dans les pays de l'OCDE. Il apporte des éléments d'information sur les choix qui concernent la structure des tarifs, le niveau de récupération des coûts et le caractère abordable des services liés à l'eau.

À lire également

Gestion durable des ressources en eau dans le secteur agricole (2010)

De l'eau pour tous : Perspectives de l'OCDE sur la tarification et le financement (2009)

Infrastructures en eau et secteur privé : Guide de l'OCDE pour l'action publique (pas encore disponible en français ; disponible en anglais sous le titre Private Sector Participation in Water Infrastructure: OECD Checklist for Public Action, 2009)

Les réseaux d'eau alternatifs : nouvelles options et implications pour les pouvoirs publics (2008)

Problèmes sociaux liés à la distribution et à la tarification de l'eau (2003)

Le prix de l'eau : Les tendances dans les pays de l'OCDE (1999)

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne à l'adresse suivante :

www.sourceocde.org/environnement/9789264083615

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder *via* :

www.sourceocde.org/9789264083615

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou

SourceOECD@oecd.org.